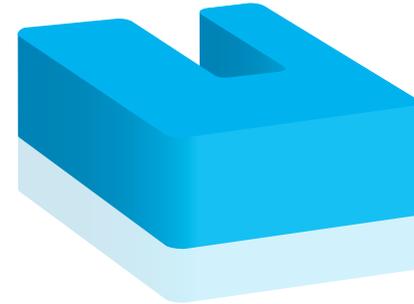
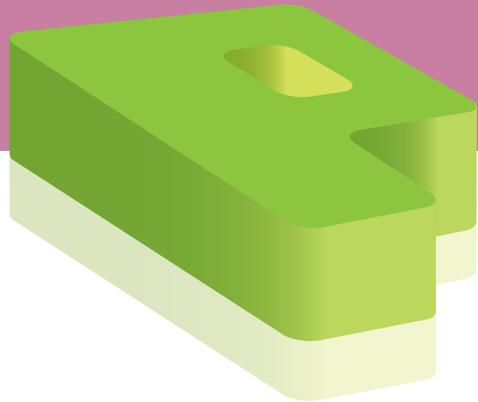


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## RAPPORT DE PRÉSENTATION



## 1.2. Diagnostic

# Diagnostic

Présentation générale.....	3
Population.....	5
Habitat .....	17
Équipements publics .....	29
Les activités économiques et l'emploi.....	38
Transports et circulation .....	56
Patrimoine et paysage.....	78
Annexes.....	93



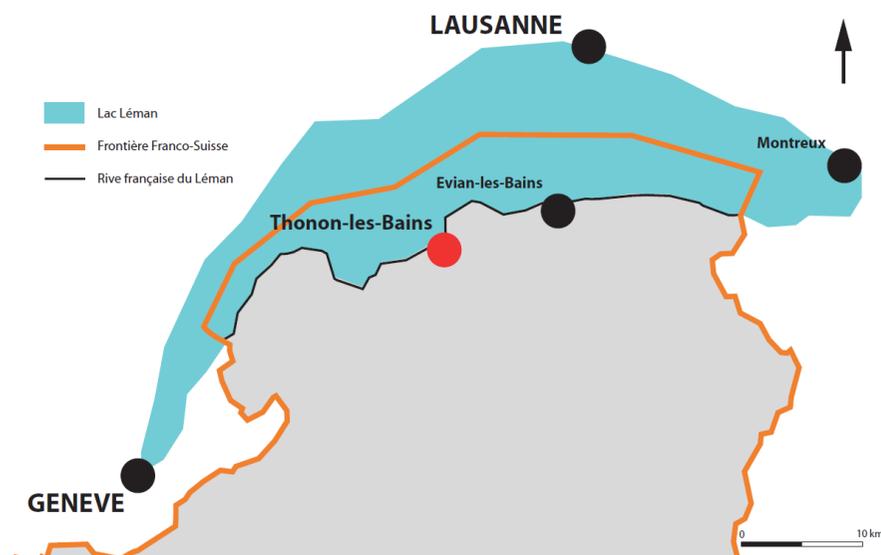
# Présentation générale

## Localisation de la commune

La commune de Thonon-les-Bains est située au nord des Préalpes du Chablais, en limite nord du département de la Haute-Savoie et au bord du lac Léman.

La commune est située à 30 km de Genève, à 70 km d'Annecy, à 200 km de Lyon et à 580 km de Paris.

Par le biais du lac Léman, Thonon-les-Bains est une ville frontière avec la Suisse que l'on peut rejoindre par bateau.

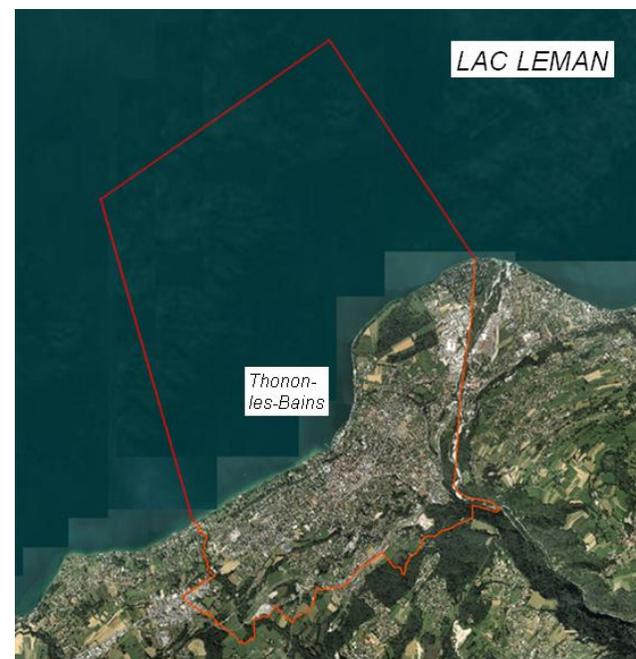


Localisation de la commune de Thonon-les-Bains autour du Lac Léman  
Source : Ville de Thonon-les-Bains

La commune possède une rive d'environ huit kilomètres sur le Léman, plan d'eau de plus de mille hectares auquel s'appliquent par conséquent les dispositions de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite loi Littoral).

La superficie cadastrale totale de la commune est d'environ 1 620 ha. Si l'on y ajoute la superficie du domaine public terrestre et celle du domaine public lacustre, la superficie géographique de la commune est estimée à environ 49 km<sup>2</sup>.

Le territoire est découpé géographiquement, à l'est, par la coupure nette de la vallée de la Dranse et, à l'ouest, par celle plus discrète du Pamphiot. Le lac Léman au nord assure une délimitation aisément identifiable ; au sud, c'est désormais le contournement routier de la ville qui, bien que ne correspondant pas à la limite communale, délimite le plus perceptiblement le territoire communal.



Limite communale terrestre et lacustre

Source : Fond de plan RGD 73-74 –  
Limite communale Ville de Thonon-les-Bains

## **Articulation du plan local d'urbanisme avec les autres documents d'urbanisme**

Aux termes de l'article L.123-1-9 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme doit être compatible avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale du Chablais, du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat.

Il doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Le plan local d'urbanisme prend en compte, lorsqu'ils existent, les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux.

### **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

Le schéma de cohérence territoriale du Chablais a été approuvé par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais le 23 février 2012. L'état initial de l'environnement du Chablais a dégagé des enjeux environnementaux qui, intégrés aux enjeux socio-économiques, ont permis de dégager quatre enjeux transversaux qui ont servi de base au développement du projet politique à travers le projet d'aménagement et de développement durables du SCOT.

Le document d'orientations générales du SCOT a ensuite décliné ces quatre objectifs :

- La maîtrise de la gestion de l'espace aménagé et agricole ;
- Un développement économique conciliable avec la gestion optimale et économe des ressources naturelles exploitées ;
- Une mobilité pour tous ;
- Des coopérations et des solidarités à renforcer.

### **Plan de déplacements urbains**

Le territoire de la commune de Thonon-les-Bains n'est pas couvert par un plan de déplacements urbains.

### **Programme local de l'habitat (PLH)**

Le programme local de l'habitat de Thonon-les-Bains a été approuvé le 30 janvier 2013.

Il décline trois grandes orientations pour le logement :

- Développer une offre de logement diversifiée et durable ;
- Valoriser, améliorer et renouveler le parc existant ;
- Répondre aux besoins spécifiques en logements et hébergements.

### **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

Les orientations fondamentales du SDAGE et leur déclinaison au niveau des bassins versants de la Dranse et du Pamphiot sont reprises dans le SCOT.

### **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**

Ce document est en cours d'élaboration sous l'égide de la Région. Son approbation est prévue en fin d'année 2013.

### **Plan climat-énergie**

Le territoire de la commune de Thonon-les-Bains n'est pas couvert par un plan climat-énergie.

# Population

## Rappel :

Population totale : somme de la population municipale de la commune et de la population comptée à part (étudiants mineurs, résidents des casernes, patients des établissements de santé...).

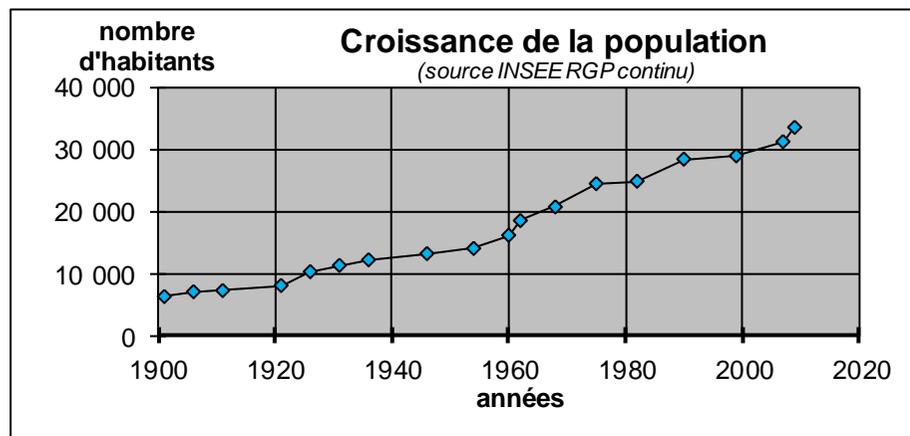
Population municipale : population sans double compte (chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule).

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

## Une croissance démographique soutenue

Avec 34 823 habitants, Thonon-les-Bains, ville centre du Chablais et sous-préfecture de Haute-Savoie, est la deuxième ville la plus peuplée du département derrière Annecy qui compte 52 161 habitants selon le recensement de 2009.



## Une accélération de la croissance démographique depuis 1999, liée à l'attractivité de la commune

La population est en hausse constante depuis le début du siècle. Cet accroissement qui était toutefois devenu presque nul sur la période 1990-1999, connaît depuis une nette reprise, en lien avec l'accélération de la production de logements amorcée à partir des années 2000.

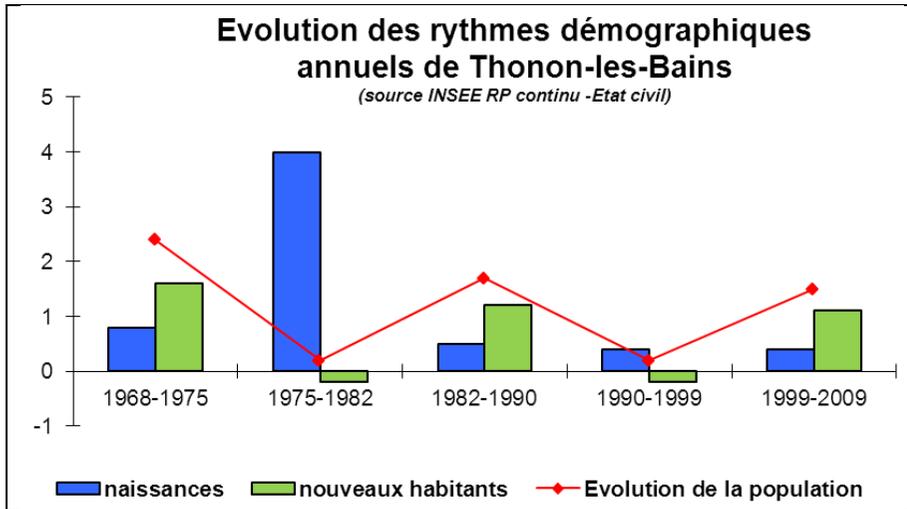
La croissance de la population s'est très nettement accélérée durant la dernière décennie, avec un taux de croissance annuel moyen qui atteint + 1,46 %/an depuis 1999, supérieur au niveau départemental (+ 1,39 %/an), soit + 454 habitants/an en moyenne de 1999 à 2009.

Évolution de la population (population municipale Insee)

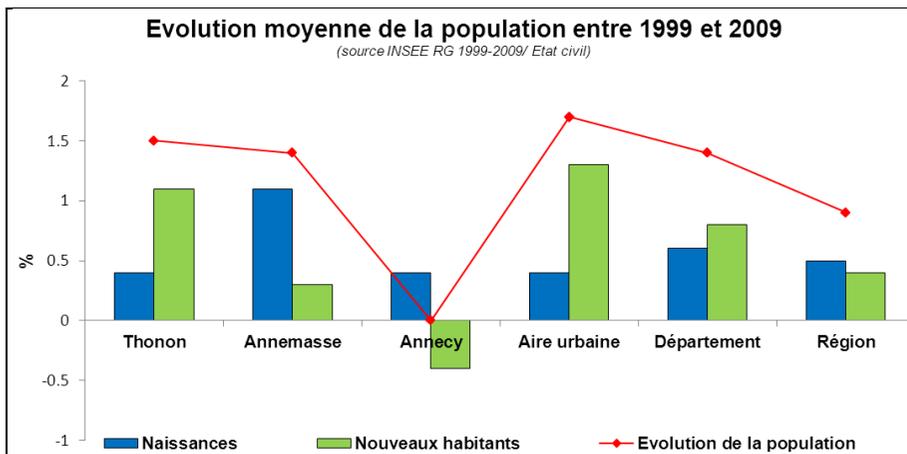
	Population			Évolution annuelle moyenne de la population			
				en % /an		en nombre d'habitants/an	
	1990	1999	2009	1990-1999	1999-2009	1990-1999	1999-2009
<b>Thonon-les-Bains</b>	28 401	28 980	33 516	0,22%	1,46%	64	454
<b>Haute-Savoie</b>	568 286	631 963	725 794	1,19%	1,39%	7 075	9 383

Source INSEE (2009 données au 1/1/2009 diffusées au 1/1/2012)

## Une croissance principalement liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire

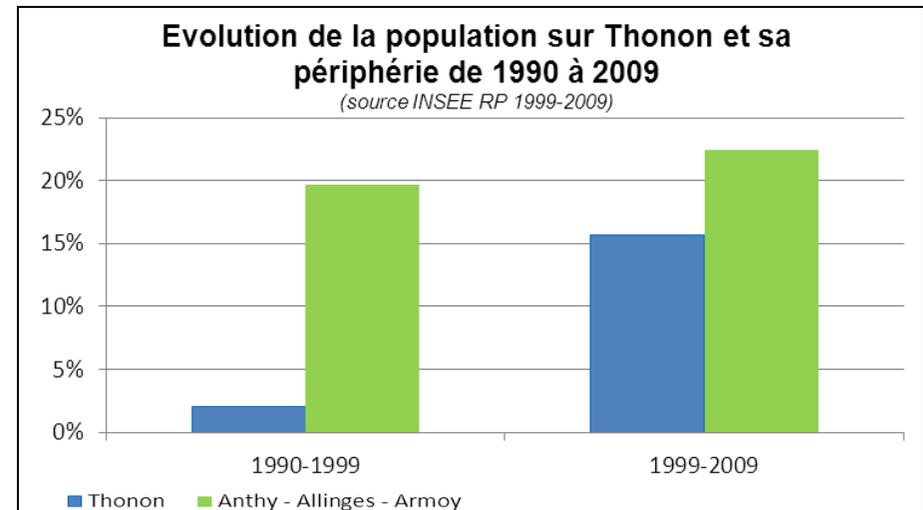


La croissance démographique annuelle de 1,46 % sur la période 1999-2009 est due, pour trois quarts, à l'arrivée de populations extérieures à Thonon-les-Bains. En effet, le solde naturel (+ 0,4 %) est plus faible que le solde migratoire (+ 1,1 %).



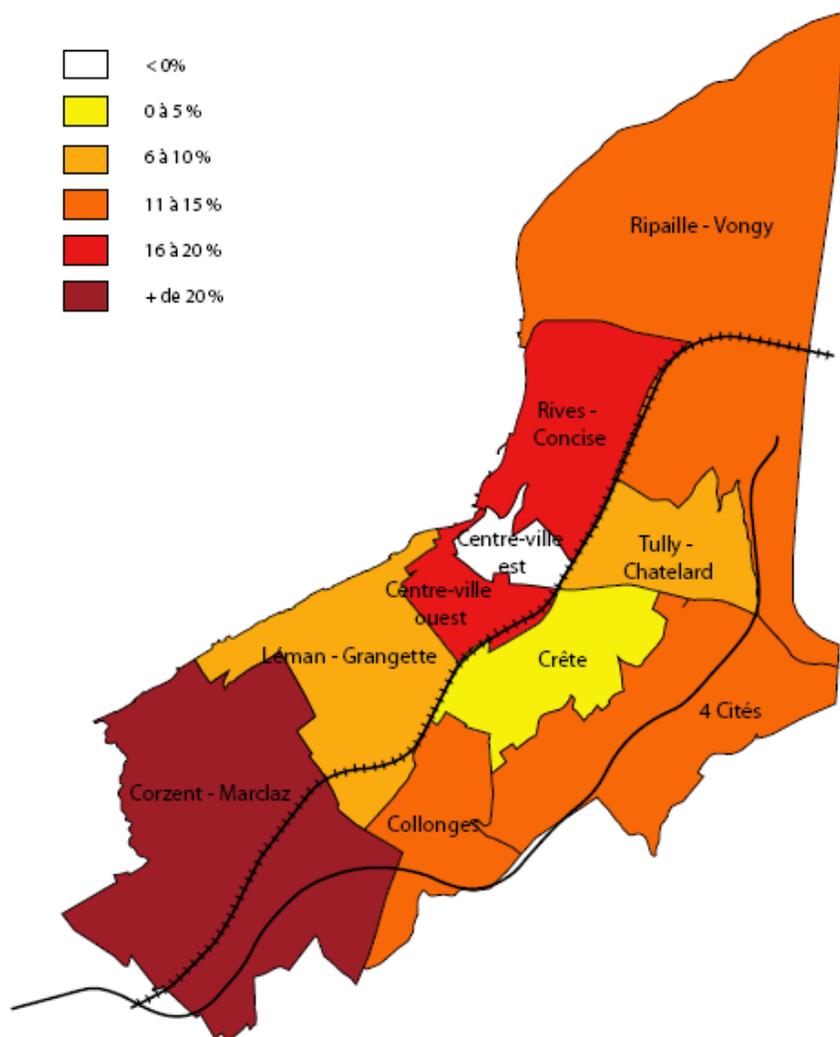
Par comparaison, à différentes échelles de territoires, la commune confirme son attractivité. En effet et a contrario, Annecy présente un solde migratoire négatif. La commune d'Annemasse qui a un effectif de population comparable à celui de Thonon-les-Bains a un solde naturel six fois supérieur au solde migratoire.

## Un rééquilibrage au profit de la ville centre



Entre 1990 et 1999, la population des communes de la première couronne de Thonon a fortement augmenté (+ 19,70 %), contrairement à celle de Thonon-les-Bains. Sur la période 1999-2009, Thonon-les-Bains connaît une forte accélération passant de 2 à 16 %, tendant à un rééquilibrage de la croissance sur l'ensemble de l'agglomération thononaise.

Evolution de population entre 1999 et 2008  
selon le découpage IRIS INSEE



À l'échelle de la commune, l'accueil de nouvelles populations s'effectue dans tous les quartiers, hormis le centre ancien, avec une tendance plus marquée à l'ouest où les disponibilités foncières ont permis d'accueillir plus aisément de nombreux programmes immobiliers.

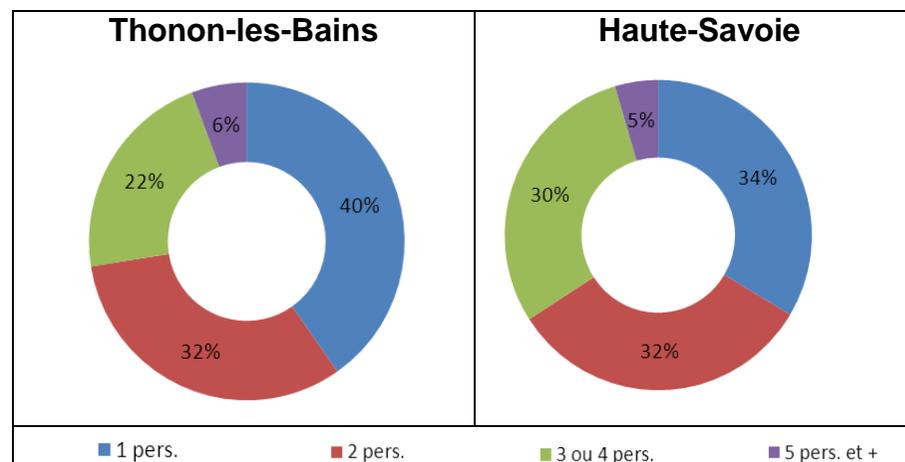
## Le profil des ménages thononais

### Une majorité de petits ménages, caractéristique des secteurs urbains

#### 72 % de ménages sont composés d'une ou deux personnes

La commune de Thonon-les-Bains présente une proportion importante de ménages composés d'une seule personne (40 % soit 6 % de plus que la moyenne départementale). Cette caractéristique est toutefois une constante des territoires les plus urbains et notamment des villes-centres au sein des bassins de vie, concentrant plus fortement les petits ménages (jeunes, ménages âgés, familles monoparentales), où les logements de grande taille financièrement accessibles sont peu nombreux et où la part de ménages familiaux est généralement plus faible que dans les territoires périurbains ou ruraux.

À Thonon-les-Bains, la part des ménages familiaux, composés de 3 personnes ou plus, n'atteint pas 30 %, soit 7 points de moins par rapport à la moyenne relevée en Haute-Savoie (28 % à Thonon-les-Bains contre 35 % en Haute-Savoie).

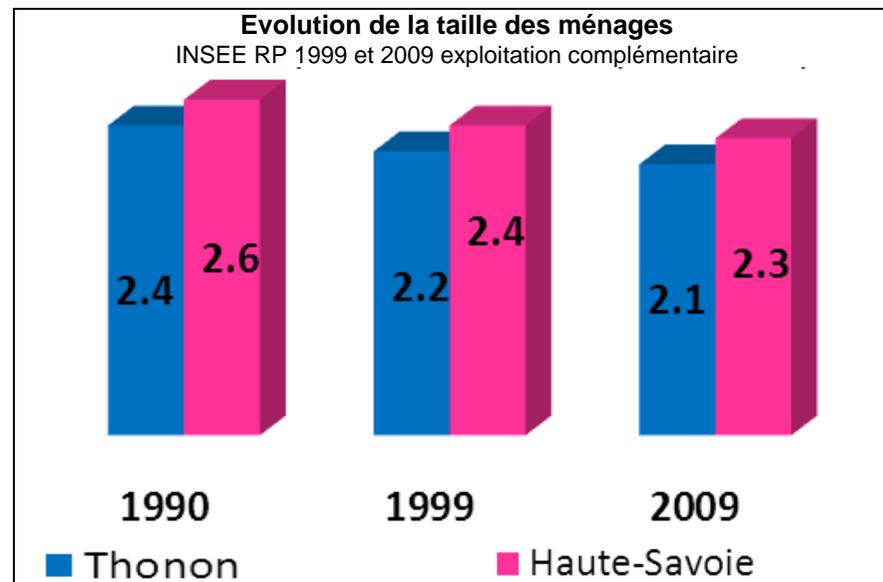


### Le mouvement de décohabitation se poursuit

Durant la dernière décennie, en lien avec les mouvements de décohabitation (jeunes quittant le foyer parental, séparations, etc.) et le vieillissement de la population thononaise, la diminution de la taille moyenne des ménages s'est poursuivie, mais à un rythme moins soutenu que celui enregistré durant la décennie 1990 (- 4.5 % entre 1999 et 2007 contre - 8.3 % entre 1990 et 1999), et légèrement supérieur à celui relevé pour l'ensemble du département.

Ce phénomène de décohabitation est une tendance nationale lourde, observable depuis la guerre. Il en résulte qu'à population égale, le nombre de logements doit être d'autant plus important.

En 2009, la taille moyenne des ménages est, compte tenu des éléments ci-dessus, moins élevée que celle enregistrée en moyenne en Haute-Savoie, avec 2,15 personnes par ménage à Thonon-les-Bains, contre 2,34 en moyenne départementale.



## Le nombre de ménages "familiaux" progresse, rattrapant le niveau départemental

L'analyse plus précise de l'évolution des typologies de ménages permet de mettre en évidence à Thonon-les-Bains entre 1999 et 2009 :

- Une progression de 27 % des ménages d'une seule personne (+ 33 % en Haute-Savoie). Parmi ceux-ci la progression des hommes seuls est importante (+ 39 %).
- Une croissance de 17 % des ménages "familiaux" équivalente à celle de la moyenne départementale. Plus précisément, parmi ceux-ci, les couples sans enfants (+ 29 %) et les familles monoparentales (+ 33 %) progressent.

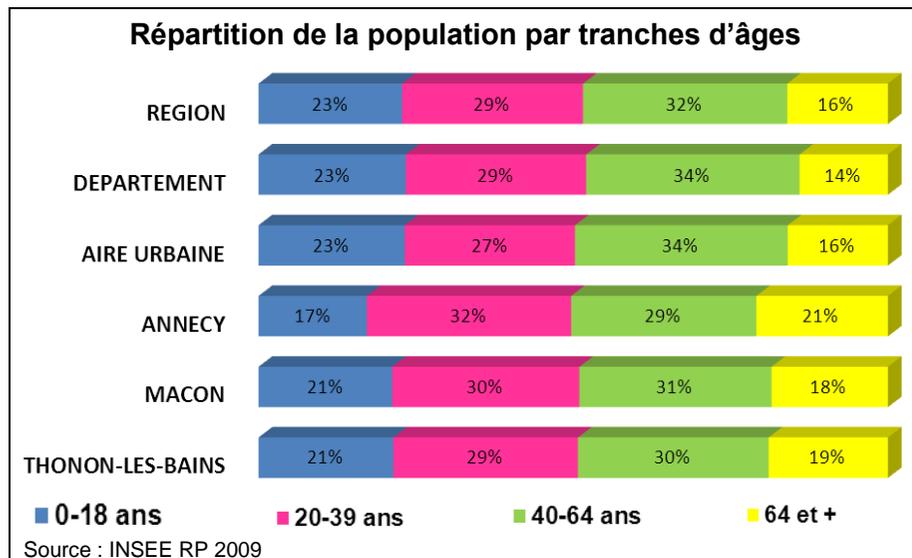
Le nombre de couples avec enfants ne progresse que très légèrement (+ 1 %).

	THONON				Evolution de la population	
	1999		2009		1999-2009 (en %)	
	nbre ménages	%	nbre ménages	%	Thonon	Haute-Savoie
Ensemble	12 812	100.0	15 537	100.0	21%	22%
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>4 940</b>	<b>39%</b>	<b>6 255</b>	<b>40%</b>	<b>27%</b>	<b>33%</b>
- hommes seuls	1 768	14%	2 456	16%	39%	34%
- femmes seules	3 172	25%	3 800	24%	20%	31%
<b>Autres ménages sans famille(*)</b>	<b>240</b>	<b>2%</b>	<b>359</b>	<b>2%</b>	<b>50%</b>	<b>54%</b>
<b>Ménages avec famille(s)</b>	<b>7 632</b>	<b>60%</b>	<b>8 923</b>	<b>57%</b>	<b>17%</b>	<b>16%</b>
dont la famille principale est :						
- un couple sans enfant	3 012	24%	3 894	25%	29%	30%
- un couple avec enfant(s)	3 484	27%	3 517	23%	1%	5%
- une famille monoparentale	1 136	9%	1 512	10%	33%	26%

(\*)Ménages sans enfant autres que couples : par exemple colocation, etc.

Source : INSEE RP 2009

## Une population dont la structure générationnelle est contrastée



La structure par tranche d'âge de la population communale est comparable celle du département et de la région, seule la tranche des plus de soixante-quatre ans est légèrement plus représentée, ce qui est le propre des pôles urbains. À titre d'exemple, Mâcon, ville de 34 298 habitants, préfecture de Saône-et-Loire, située dans l'aire d'influence de Lyon, connaît des ratios comparables à ceux de Thonon-les-Bains.

Selon le dernier recensement, la ville accueille près de 4 000 habitants âgés de 65 à 79 ans et 2 000 de plus de 80 ans.

La surreprésentation des plus de soixante-quatre ans peut largement s'expliquer par la trajectoire résidentielle des seniors observée à l'échelle nationale (*"Seniors et cité" 2009 rapport présenté par Mme Monique BOUTRAND Séances des 10 et 11 mars 2009- Avis et rapport du Conseil économique et social et environnemental – La documentation française*) : départ des retraités pour des territoires attractifs en termes de qualité de vie et de services à la personne ; au-delà de 70 ans, les migrations sont dirigées pour 40 % vers les centres villes.

La commune de Thonon-les-Bains est concernée par ces deux mouvements. Elle est attractive pour les jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie privilégié. Par ailleurs, son centre ville offre un accès aux équipements et aux services pour les populations les plus âgées, leur permettant de conserver une certaine autonomie.

Ce phénomène de "relocalisation" des seniors, trop rapidement associé à un vieillissement de certains territoires, s'avère une chance pour les communes d'accueil. En effet, les retraités disposent du quart du revenu des français. Au-delà de l'aspect financier, ils contribuent par leur présence au maintien des commerces de proximité et à la vie du centre ville.

Dans le même temps, un peu plus de 2 200 écoliers sont scolarisés dans les écoles publiques maternelles et primaires à la rentrée 2011, soit une progression de 7,5 % par rapport à la rentrée 2001. La croissance des effectifs concerne essentiellement les écoles maternelles qui ont connu une croissance de 24 % entre 2001 et 2011. Trois nouvelles classes ont été ouvertes à la rentrée 2010, deux à la rentrée 2011 et trois à la rentrée 2012, soit les taux les plus importants observés en Haute-Savoie.

# Les prévisions démographiques à l'horizon 2030

## Le "Grand Genève"

L'agglomération franco-valdo-genevoise est une réalité vécue quotidiennement par ses habitants. Afin d'en organiser le développement et de corriger certains déséquilibres constatés sur ce territoire, notamment dans les répartitions respectives entre lieux d'emploi et lieux d'habitat, l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (État, Région, Département, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, communes) ont élaboré une charte de projet d'agglomération approuvée en 2007.

Ce document prospectif définit les orientations communes en matière de développement du territoire du "Grand Genève". Il s'agit principalement :

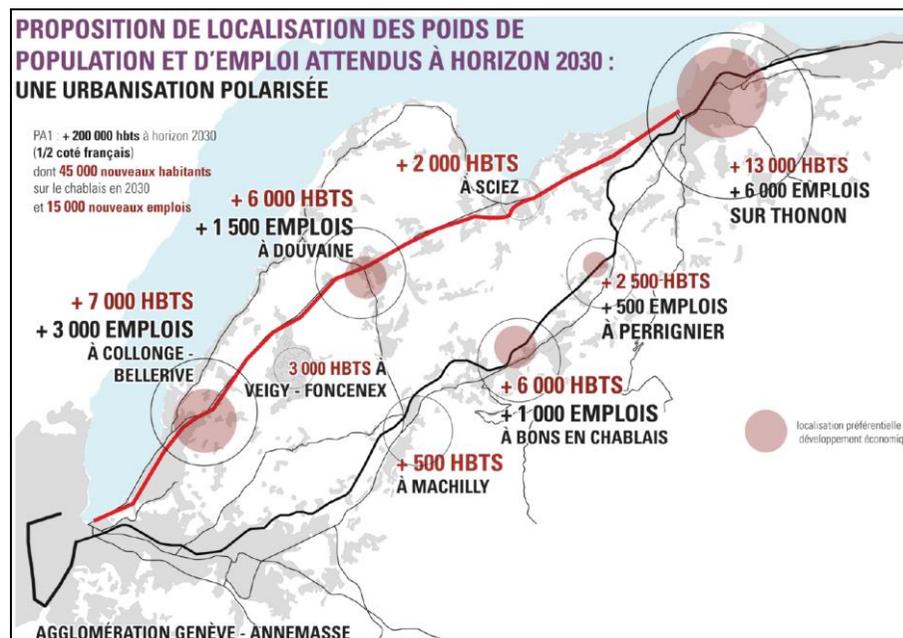
- d'assurer une structuration polarisée du territoire,
- de le doter d'infrastructures de transports en commun performantes
- de mutualiser les compétences et les moyens.

Ces orientations ont fait l'objet d'études plus spécifiques par secteur entre 2007 et 2012. L'une des études validées par les élus locaux, autorités françaises et suisses, concerne plus précisément le Chablais.

Il est ainsi convenu que pour enrayer le phénomène d'étalement urbain et les conséquences qui lui sont liées, la croissance du Chablais devait être polarisée et hiérarchisée sur les centralités existantes.

Dans ce contexte, Thonon-les-Bains a été identifiée comme "unité urbaine". Les partenaires ont validé cette proposition de maillage du territoire conduisant à un objectif de croissance de population de 13 000 habitants à l'horizon 2030 à Thonon-les-Bains.

La Charte 2012 du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise signée le 28 juin 2012 s'inscrit dans la continuité des engagements du projet d'agglomération 2007. La vision de l'agglomération à l'horizon 2030 est une agglomération multipolaire, compacte, verte et solidaire.



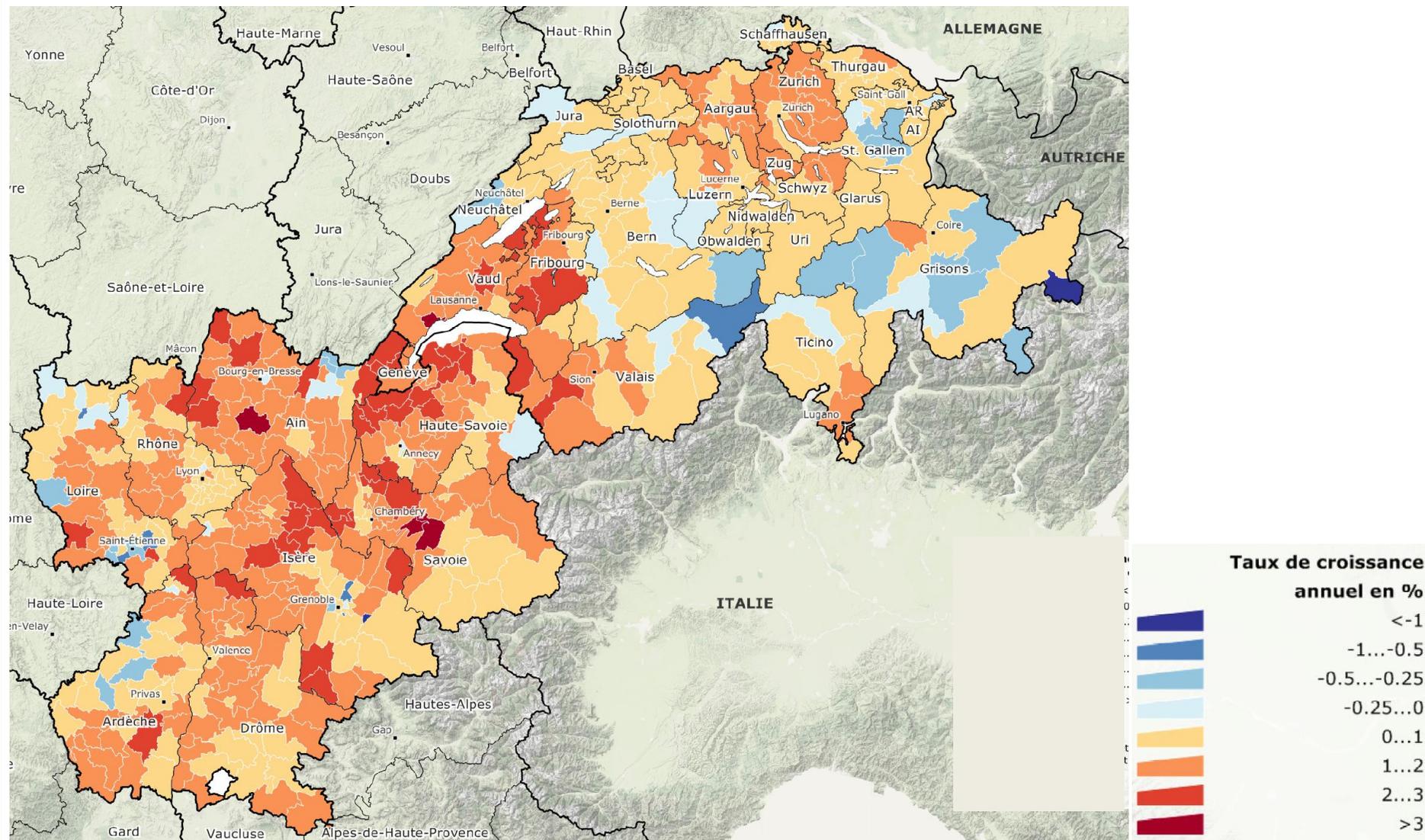
	aujourd'hui	«en plus»	demain
Thonon	31 600	13 000	44 600
Perrignier	1 900	2 500	4 400
Bons en Chablais	4 500	6 000	10 500
Machilly	860	500	1 360
Sciez	4 800	2 000	6 800
Douvaine	5 000	6 000	11 000
Collonge	7 200	7 000	14 200
Veigy	3 800	3 000	6 800
+ 5 000 habitants supplémentaires répartis dans le reste du territoire d'étude			

Source :

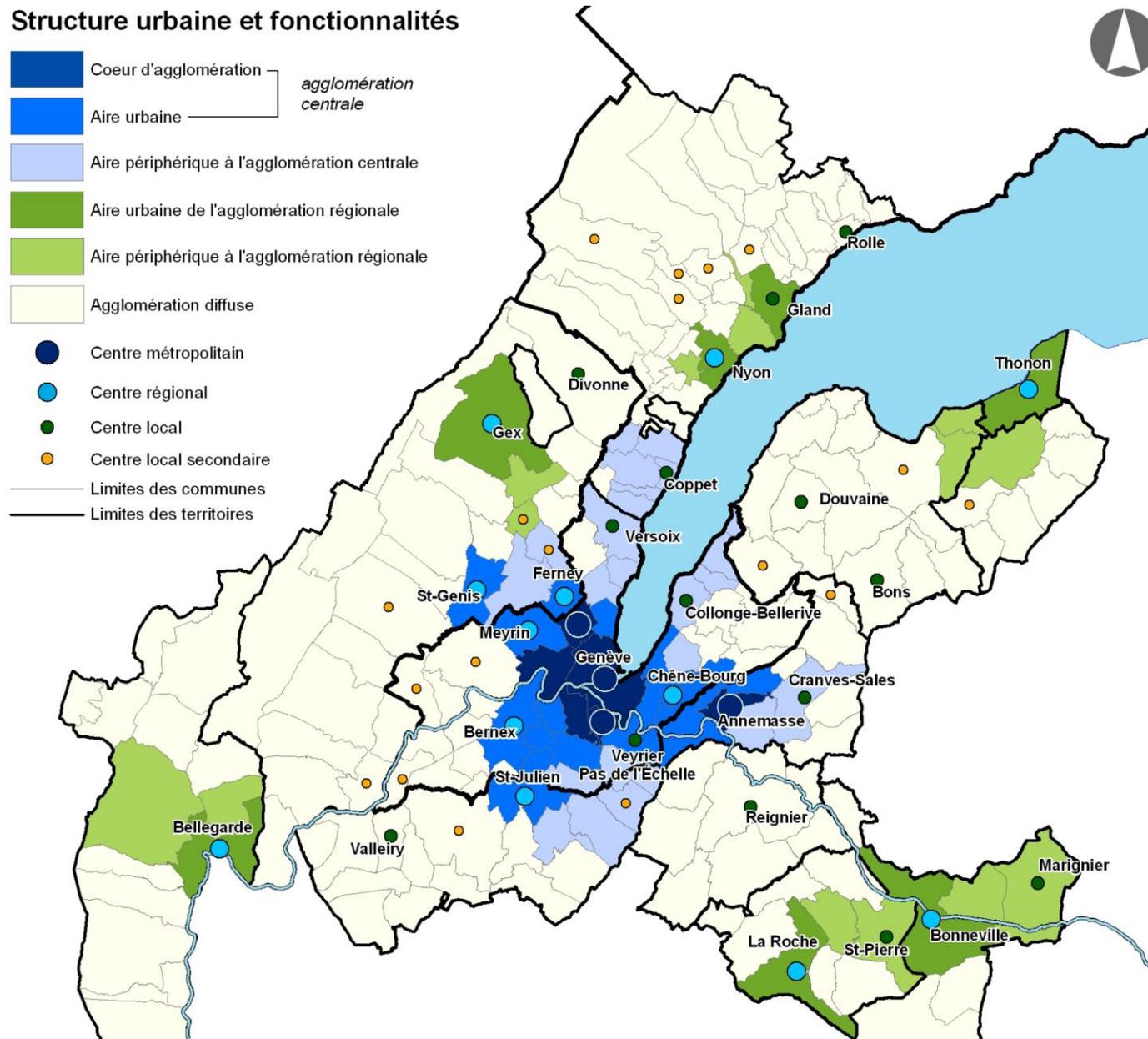
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Cahier 100-6 page 10

(août 2011).

**Evolution de la population par canton (France) et par district (Suisse)  
1999/2000 (données France) à 2008/2010 (données Suisse)**



Source : OFS, INSEE – cartographie Microgis – Projet franco-valdo-genevois



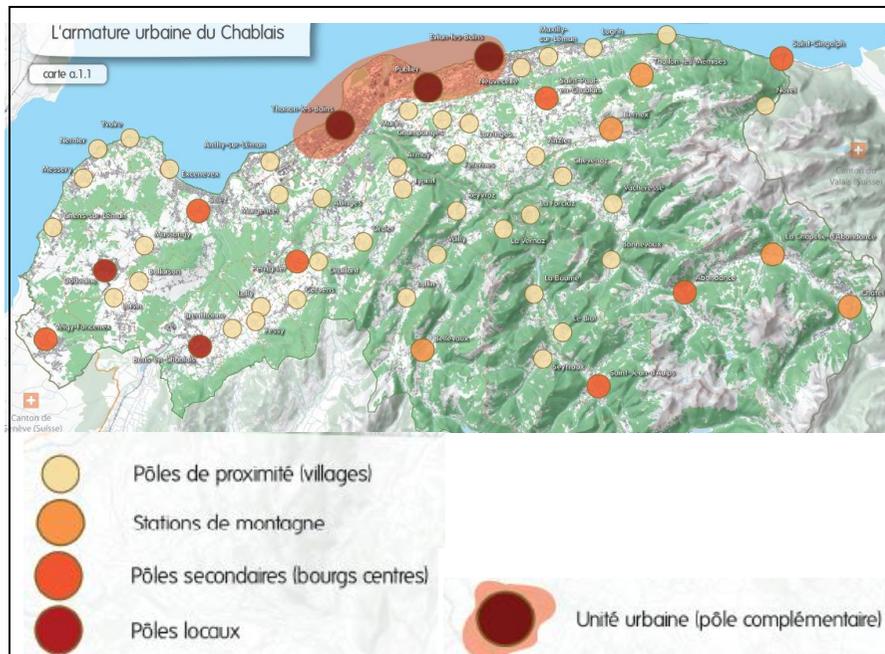
Source : projet d'agglomération franco-valdo-genevois

## Le schéma de cohérence territoriale

Le plan local d'urbanisme doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale du Chablais (SCoT) élaboré à l'échelle des soixante-deux communes du Chablais et approuvé le 23 février 2012.

Cela signifie que les dispositions du plan local d'urbanisme ne doivent pas être interdites ou aller à l'encontre des options fondamentales du SCoT (perspectives de développement démographique et économique, orientations fondamentales de l'aménagement des territoires concernés, protection des espaces naturels...)

L'établissement d'un cadre territorial structuré autour d'un maillage hiérarchisé de l'armature urbaine constitue une orientation majeure du schéma de cohérence territoriale.



L'articulation entre unité urbaine/pôles locaux/pôles secondaires/stations/pôles de proximité s'opère au bénéfice de la structuration urbaine, sociale et économique du territoire en permettant de répondre aux besoins et attentes de la population, tout en réalisant une mutualisation. Par ailleurs, cette armature permet de préserver les identités actuelles des différentes communes, de la plus urbaine à la plus rurale, en évitant une uniformisation et une périurbanisation de l'ensemble des communes.

Dans ce système, l'unité urbaine de Thonon-Publier-Évian, est identifiée comme le pôle urbain principal du Chablais en termes de population et d'activité, et à ce titre constitue la centralité chablaisienne de référence.

Ce document supracommunal et réglementaire précise que les possibilités d'accueil de population, d'équipements et d'activités devront par conséquent être plus importantes dans l'unité urbaine.

Le SCoT préconise que les communes prévoient dans leur document d'urbanisme local les conditions nécessaires pour l'accueil des populations présentes et futures.

Le SCoT fixe pour Thonon-les-Bains un taux de croissance démographique prévisionnel de 1,50 % par an ainsi que le nombre de logements supplémentaires à construire en conséquence à l'horizon 2030.

Ainsi la Commune doit, dans le cadre du plan local d'urbanisme, permettre l'accueil des populations correspondant au nombre de logements prévisionnels inscrit dans le SCoT, ce qui correspond à environ 9 600 logements (résidences principales, résidences secondaires et logements vacants). À raison d'une moyenne de 1,95 personne par ménage en 2020 (environ 1,85 en 2030), la Commune devrait s'organiser pour tendre vers l'accueil d'environ 12 000 habitants, selon les objectifs du SCoT.

## La tendance à l'horizon 2030

Une partie de la croissance enregistrée durant la dernière décennie a été alimentée par le développement massif d'une offre de logements à Thonon-les-Bains. Depuis 2008, cette production s'est ralentie. Les conséquences de ce ralentissement devraient se faire sentir avec retard sur le rythme de croissance démographique. Puis ce tassement devrait progressivement s'atténuer par le maintien de besoins en logements élevés et plus diversifiés.

La croissance démographique de la ville devrait être soutenue sur cette période par différents facteurs d'attractivité résidentielle :

- Une situation privilégiée avec un cadre de vie attractif, et à proximité de la Suisse, d'une part du fait d'une liaison améliorée vers Genève avec l'arrivée du CEVA, d'autre part du fait d'une liaison facilitée vers Lausanne avec le développement de liaisons lacustres.
- Son rôle de pôle régional dans le maillage du territoire franco-valdo-genevois comme unité urbaine du "Grand Genève" et de sa fonction de ville centre défini par le schéma de cohérence territoriale.
- Les problématiques de coût du transport, de recherche d'une plus grande proximité des équipements et des services induisent un retour vers les centres-urbains d'une partie des populations périurbaines, dans la mesure où elles peuvent y trouver des logements attractifs et bien desservis.

Parallèlement, les besoins en logements induits par le maintien de l'attractivité résidentielle de la ville seront accentués et diversifiés par la croissance et l'évolution du profil des ménages :

- Le mouvement de décohabitation va se poursuivre avec la baisse de la taille des ménages et la progression des petits ménages (personnes seules, ménages âgés, familles monoparentales, etc.),
- L'évolution du profil des ménages (vieillesse, mobilité, etc.) va conforter le rôle joué par Thonon-les-Bains dans le parcours résidentiel en général et notamment dans celui des seniors.

dates	Maintien de la tendance de la période 1990-2009	Maintien de la tendance de la période 1999-2009	SCoT	Projet d'agglomération "Grand Genève"
1990	28 401	28 401	28 401	28 401
1999	28 980	28 980	28 980	28 980
2009	33 516	33 516	33 516	33 516
<b>2020</b>	<b>36 907</b>	<b>39 309</b>	<b>39 480</b>	<b>39781</b>
<b>2030</b>	<b>39 228</b>	<b>45 441</b>	<b>45 818</b>	<b>46486</b>
<b>Taux de croissance</b>	<b>0,79 %</b>	<b>1.46 %</b>	<b>1.50 %</b>	<b>1,57 %</b>

Pour atteindre l'objectif de croissance démographique fixé au schéma de cohérence territoriale comme au projet d'agglomération, il est nécessaire pour la commune de Thonon-les-Bains de conserver un rythme de croissance semblable à celui de la décennie 1999-2009.

Par conséquent, le plan local d'urbanisme doit prévoir les dispositions permettant à la commune d'être en capacité d'atteindre l'objectif de près de 12 500 habitants supplémentaires à l'échéance 2030.

⇒ Les prévisions démographiques retenues au titre de l'article L.123-1-2 du code l'urbanisme sont celles fixées par le SCoT, soit un taux de croissance annuel de 1,5 %.

⇒ + 13 000 habitants à l'horizon 2030.



# Habitat

## Caractéristiques du parc de logements

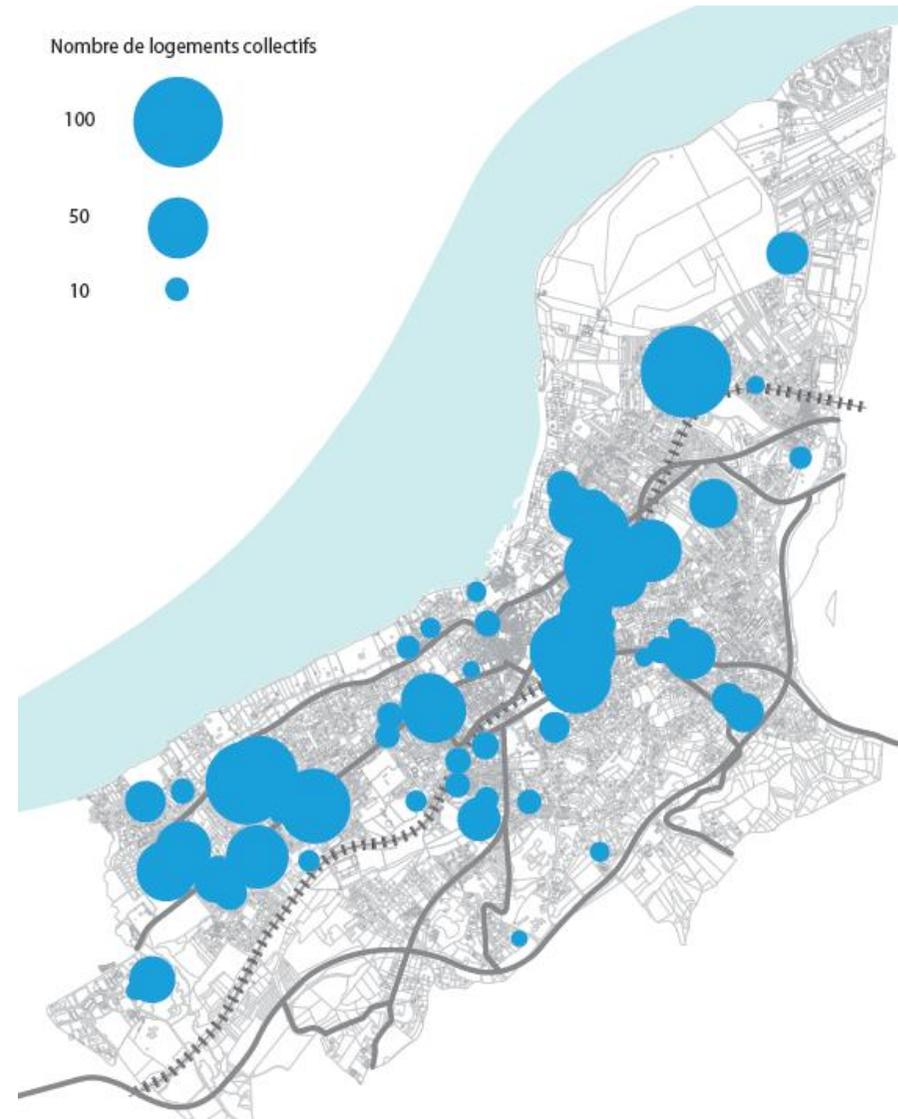
### Situation existante

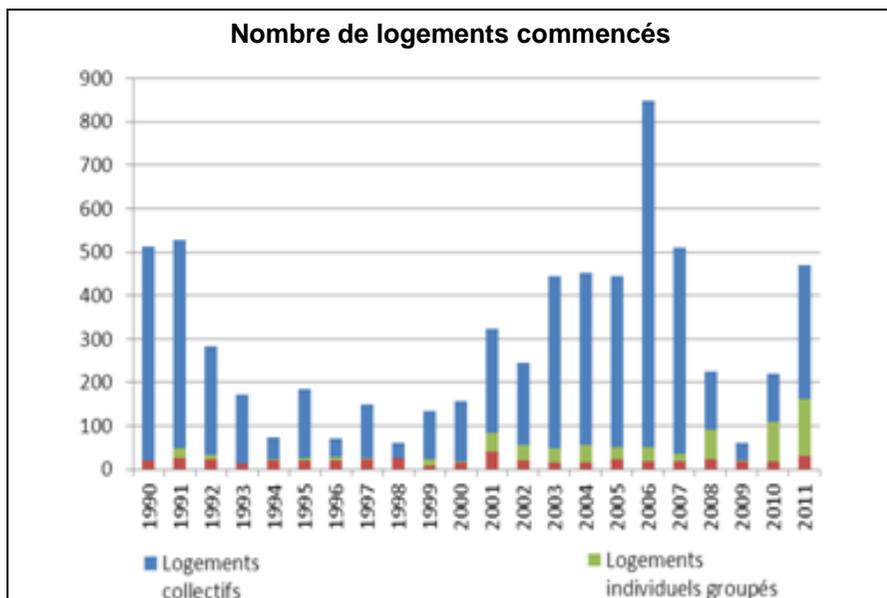
#### Un rythme soutenu de la construction neuve

La période de 2001 à 2007 a été très favorable à la construction neuve avec 440 logements construits par an en moyenne. L'année 2006 marque un pic dans cette croissance linéaire (813 logements). Cette évolution suit la tendance départementale. Plus largement, de 2000 à 2011, 356 logements en moyenne ont été commencés annuellement (*Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2*).

En 2008, la baisse moyenne des mises en chantier atteint 30 % dans l'arrondissement, qui est le plus touché du département. En effet, la mise en chantier de logements individuels diminue peu mais le collectif connaît une chute de près de 40 % (*Chiffres Observatoire Départemental 2008*). Cette décroissance rapide, qui peut s'expliquer partiellement par une saturation du marché liée à la surproduction des années précédentes, s'est poursuivie jusqu'en 2009 avant un redressement au cours de la période récente avec 504 logements commencés en 2011.

Les constructions récentes sont concentrées sur le plateau et plus particulièrement le long des grands axes pour les opérations de collectif dense.





Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2

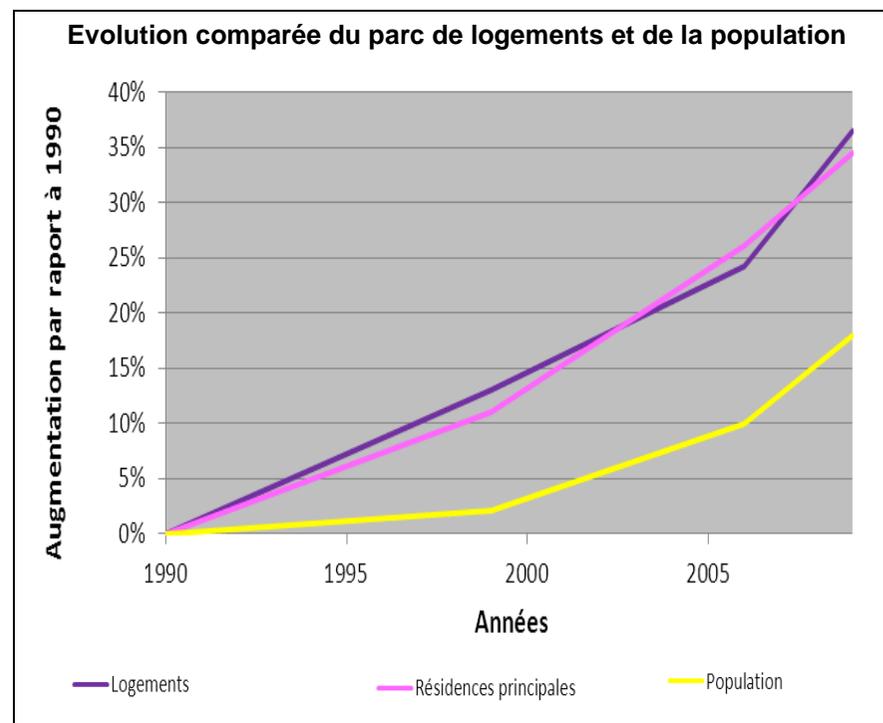
En 2009, Thonon-les-Bains compte 18 406 logements dont 15 535 résidences principales, 1 252 résidences secondaires et 1 619 logements vacants.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
<b>Ensemble</b>	7 898	10 118	11 816	13 489	15 238	18 406
Résidences principales	6 680	8 512	9 476	11 554	12 822	15 535
Résidences secondaires et logements occasionnels	614	832	1 445	1 285	1 194	1 252
Logements vacants	604	774	895	650	1 222	1 619

Source : RGP INSEE 2009

## Une construction neuve destinée au renouvellement du parc

Entre 1990 et 2007, la commune n'a pas gagné autant de logements qu'il en a été construit ; près de la moitié des logements produits étaient destinés à remplacer des logements existants. De plus, l'augmentation du nombre de logements a été plus de trois fois supérieure à l'augmentation de la population. On peut supposer que les nouvelles constructions visaient principalement le renouvellement des logements vétustes, la compensation du desserrement des ménages et une certaine augmentation de la fluidité du parc par la vacance.



Source : INSEE RGP

## Un parc de logement récent

(Données RGP 2008)

Les constructions anciennes (avant 1949), ne représentent que 17 % du parc. Elles sont réparties essentiellement sur le centre-ville et ses abords sud et ouest.

Près de la moitié du parc de logement est issue de la période 1949-1974, soit 41 % du parc bâti en 25 ans. On peut notamment attribuer cette importance à la reconstruction d'après-guerre puis aux premières opérations d'envergure.

La majorité du parc actuel (59%) a donc été construite avant 1975, date qui correspond à la première réglementation thermique des logements, et n'a pas été bâtie selon des normes de performance énergétique. Ainsi, la réhabilitation énergétique des logements anciens constitue un des enjeux du programme local de l'habitat.

La commune possède 3 % de logements identifiés comme potentiellement indignes au sens de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, dite loi MLLÉ ; c'est le taux le plus bas du Chablais.

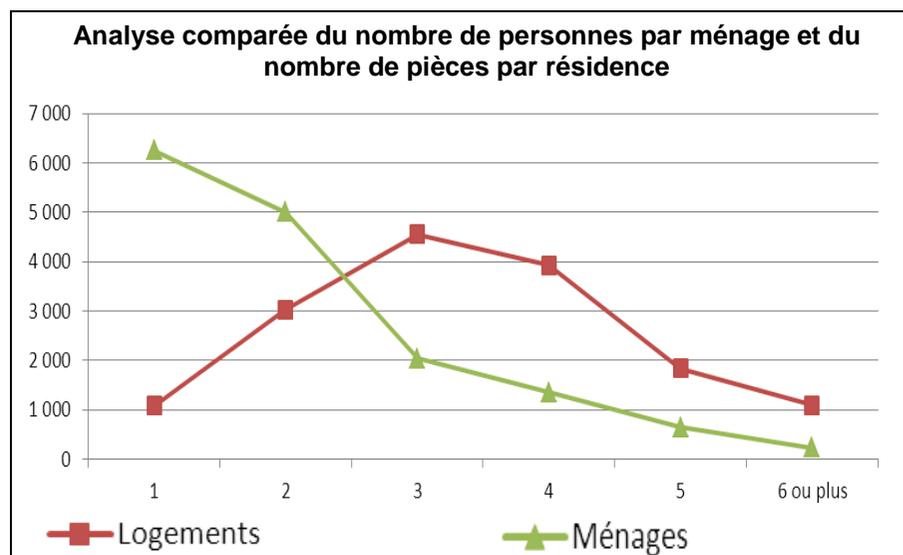
Le parc de logement thononais est donc relativement jeune, notamment du fait de l'intensification du rythme de la construction depuis 1999 et du fort taux de renouvellement du parc. Cette jeunesse du parc est plus nette que dans l'ensemble du Chablais qui possède 24 % de son parc antérieur à 1948 (Chiffres SCoT). Ainsi, c'est dans la ville centre du Chablais qu'ont eu lieu les plus importantes évolutions du parc de logement.

Pour répondre à l'enjeu social et sanitaire de la précarité énergétique, l'État et l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat) ont mis en œuvre un programme national d'aide à la réhabilitation énergétique des logements, dénommé « Habiter Mieux ». Il s'agit d'un fonds d'aide en faveur de la rénovation thermique des logements pour les propriétaires occupants ou bailleurs. Ce fonds est essentiellement ciblé sur les logements individuels mais a récemment été ouvert aux copropriétés. Son attribution est subordonnée à une amélioration de 25 % de la performance énergétique et à un plafond de ressources du ménage relativement bas. Les plafonds de ressources ont été relevés en 2013 afin d'accompagner un nombre accru de ménages. L'aide de l'ANAH a également été augmentée en 2013 et représente 35 à 50 % du montant hors taxe des travaux, celui-ci étant plafonné. Elle est complétée par une prime versée par l'État, elle-même abondée financièrement par le Conseil général.

## De grands logements au regard de la taille des ménages

Les logements de 3 pièces et plus sont majoritaires (73,5 % des logements en 2009 contre 73,1 % en 1999). La taille moyenne est de 3,4 pièces (Définition INSEE du nombre de pièces : Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m<sup>2</sup>) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain...), comme en 1999, ce qui traduit une grande stabilité de l'offre par types.

Si l'on compare la courbe de la taille des ménages avec celle de la taille des logements, on observe une forte disparité entre petits ménages et petits logements. Les ménages de deux personnes et moins sont très nombreux par rapport aux logements de une à deux pièces. L'offre en logements d'une pièce constitue la part la plus faible du parc de résidences principales.



Source : RGP INSEE 2009

Le profil du parc collectif (qui représente les trois quarts des logements) se rapproche nécessairement des tendances de l'ensemble du parc de résidences principales. Toutefois, les deux pièces sont plus nombreux que les quatre pièces, alors que c'est l'inverse dans la globalité du parc. Les familles les plus nombreuses vivent le plus souvent dans des quatre pièces, du fait de la rareté des grands logements.

La structure du parc individuel est très différente. On note une majorité de petits ménages (principalement de deux personnes) et une prédominance des logements de quatre pièces et plus. Le parc individuel est fait essentiellement de grands logements. Contrairement au parc collectif, les six pièces et plus sont très présents et constituent l'essentiel des logements des grands ménages. Même les petits ménages occupent presque exclusivement des logements de plus de trois pièces.

## Un marché orienté vers le collectif et plus accessible que sur le reste du département

### L'accession

Entre 2000 et 2006 en Haute-Savoie, le prix moyen à la revente des appartements a presque doublé, et même plus que doublé pour les maisons individuelles (371 000 € en moyenne en 2006) (*Document DDE « La situation du logement en Haute-Savoie » 2008*). De plus, le prix du foncier destiné à la maison individuelle a triplé, induisant un renchérissement de ce type d'habitat. L'augmentation est à peine moins prononcée à Thonon-les-Bains.

Sur l'ensemble de la Haute-Savoie, les ventes ont reculé depuis 2006, majoritairement pour les logements collectifs. L'arrondissement de Thonon-les-Bains connaît une tendance inverse qui est commune aux centres d'agglomération du département, avec une baisse des ventes d'individuel de 19 % contre seulement 8 % pour le collectif. Ainsi, la baisse des ventes d'individuel sur l'arrondissement est principalement due à une forte baisse sur la commune de Thonon-les-Bains.

Sur le Chablais, les prix de l'individuel ont diminué dès 2004, traduisant une diminution de la demande, principalement en raison des prix très élevés (*Chiffres Études GEODES pour le SIAC « Programmes locaux de l'habitat dans le Chablais » 2005*). Entre 1996 et 2007, sur l'arrondissement de Thonon-les-Bains, l'augmentation du prix des terrains à bâtir a été deux fois plus importante que celle des prix du collectif ou de l'individuel. En 2007, les prix des appartements et des maisons individuelles sur la Haute-Savoie baissent pour la première fois depuis 1996 (respectivement - 3,1 % et - 2,2 % entre 2007 et 2008) alors que le prix des terrains continue d'augmenter (+ 9 % entre 2007 et 2008).

Cette envolée du prix tend à réduire les surfaces des terrains achetés (*Chiffres Observatoire Départemental de Haute-Savoie, avril 2009*). Ce phénomène peut jouer en faveur de la maison en bande ou du logement intermédiaire s'ils offrent de plus faibles coûts en raison d'une plus grande densité, sans présenter les concentrations de logements du collectif. En 2010, quelles que soient les catégories de biens, les niveaux de prix à Thonon-les-Bains sont inférieurs aux moyennes départementales.

	Prix moyen en 2010	
	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains
<b>Appartements anciens</b>	3 020 € / m <sup>2</sup>	2 380 € / m <sup>2</sup>
<b>Appartements neufs</b>	3 900 € / m <sup>2</sup>	3 245 € / m <sup>2</sup>
<b>Maisons anciennes</b>	356 400 €	332 500 €

(*Immoprix Perval Notaires de France (prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/09/2009 au 31/08/2010)*)

À partir de 2008 (et plus particulièrement à partir de 2010), le marché s'est recentré progressivement sur l'accession à titre de résidence principale de l'acquéreur, le marché de l'investissement locatif étant en net recul à la fois en termes de demande et en termes d'offres proposées sur le marché.

Le marché foncier des terrains à bâtir est marginal (moins de 2 % entre 2005 et 2008), avec des prix se situant entre 150 et 200 €/m<sup>2</sup> pour l'essentiel des offres à l'automne 2010 (*PLH – GEODES, février 2012*).

### ***Le marché locatif***

Le niveau moyen des loyers en 2010 est de 10,9 €/m<sup>2</sup>. Ce niveau est inférieur à la moyenne départementale (11,7 €/m<sup>2</sup>) ou à ceux relevés dans l'agglomération annécienne (12 €/m<sup>2</sup>) ou annemassienne (12,1 €/m<sup>2</sup>).

### **Hypothèses d'évolution : Besoins en nombre de logements**

#### **À partir de la croissance de la population**

La population est de 33 516 personnes en 2009, soit 39 309 en 2020 si l'on suppose que le rythme de croissance annuel de population (+ 1,46 %) va rester constant. Avec 1,95 personnes par résidence principale (baisse constante du nombre de personnes par ménage), le parc thononais en 2020 peut être estimé à **20 020 résidences principales**.

#### **À partir du rythme d'augmentation du nombre de logements**

En 2009, la commune compte 18 406 logements dont 15 535 résidences principales (84,4 % du parc de logements). Si l'on suppose que l'augmentation moyenne annuelle du nombre de logements entre 1999 et 2009 (+ 1,91 %) et du nombre de résidences principales (+ 1,94 %) vont rester identiques, on peut estimer le parc thononais à 22 664 logements en 2020 dont 19 191 résidences principales.

#### **Les orientations du SCoT :**

Le SCoT donne un objectif chiffré de 5 100 logements à construire entre 2007 et 2020, le parc devant alors compter 22 127 logements. Si la part des résidences principales reste constante, on peut estimer leur nombre à 18 675 en 2020.

Cela suppose une croissance du nombre de logements plus faible que l'estimation par la croissance de la population.

## Structure du parc

### Un statut d'occupation des logements caractéristique de la situation de centre d'agglomération

#### Un quasi monopole des résidences principales :

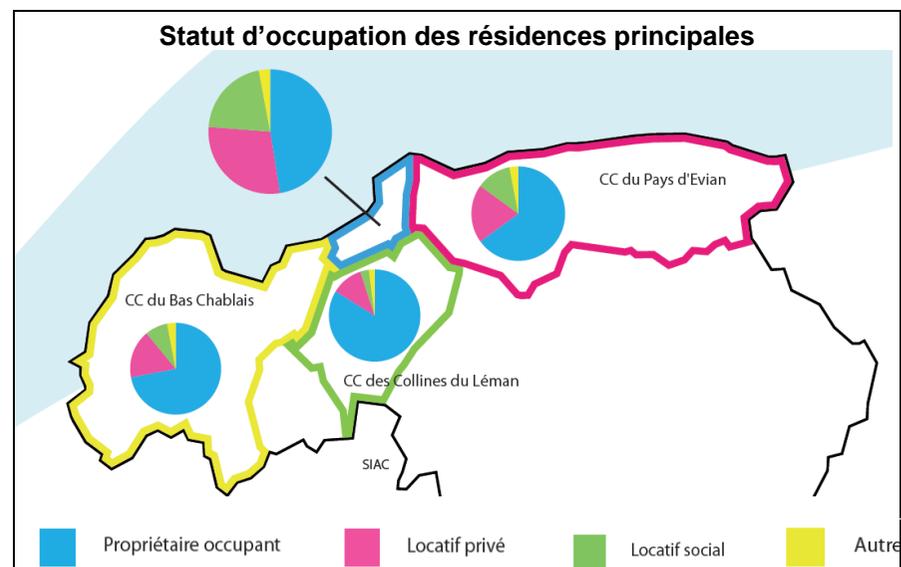
Malgré l'augmentation du nombre de logements, le nombre de résidences secondaires a baissé continuellement depuis 1982 (12,2 %) pour arriver en 2009 à 6,8 % du nombre de logements. Ainsi, le parc de logement est dominé par une forte proportion de résidences principales (84,4 %). C'est une proportion très importante au regard des chiffres rencontrés dans l'ensemble du Chablais (55,7 % sur le Chablais en 2009) (INSEE RGP). Malgré l'attrait touristique de la commune, la pression de la demande de logements occupés à l'année (en résidence principale) fait baisser lentement la part de résidences secondaires dans le parc de logements. La croissance du parc de logements est assurée en priorité par le développement du parc de résidences principales.

Avec une vacance en augmentation à 8,8 %, Thonon-les-Bains dépasse actuellement le seuil de 7 % nécessaire à la mobilité des ménages. Cette proportion de vacance devrait cependant fléchir dans les prochaines années avec l'absorption des excédents des années 2003 à 2007.

#### Rééquilibrage entre propriétaires et locataires :

Depuis 1999, la part de locataires de résidences principales a baissé au profit des propriétaires, amorçant un rééquilibrage de ces deux types d'occupation. Les locataires restent cependant majoritaires, occupant 51,6 % des résidences principales (PLH de la commune de Thonon-les-Bains, GEODES, février 2012), à l'inverse du Chablais où les propriétaires occupants sont majoritaires. Ceci met en avant un plus fort marché locatif privé à Thonon-les-Bains, caractéristique des communes urbaines.

Sur ces deux territoires, les locataires occupent plutôt des logements collectifs, alors que les propriétaires sont majoritairement dans l'individuel (Données 2003, Etudes GEODES « Programmes locaux de l'habitat dans le Chablais » 2005).



Réalisation : Commune de Thonon-les-Bains

## Une part majeure de collectif

Le parc de logements thononais est largement dominé par l'habitat collectif que l'INSEE chiffre à 75,1 % du parc en 2009 (83 % du parc selon le fichier Filocom 2009).

Cette tendance à la primauté des logements collectifs, caractéristique d'une ville centre, se produit à l'échelle départementale et peut s'expliquer par :

- Une explosion des prix du foncier qui oblige à construire plusieurs logements sur la même unité foncière pour rentabiliser le coût du terrain
- Le développement d'opération avec dispositifs de défiscalisation (type « de Robien »), principalement dans le nord du département
- L'essor des opérations de logements locatifs sociaux essentiellement en collectif (*Document DDE, « La situation du logement en Haute-Savoie », 2008*).

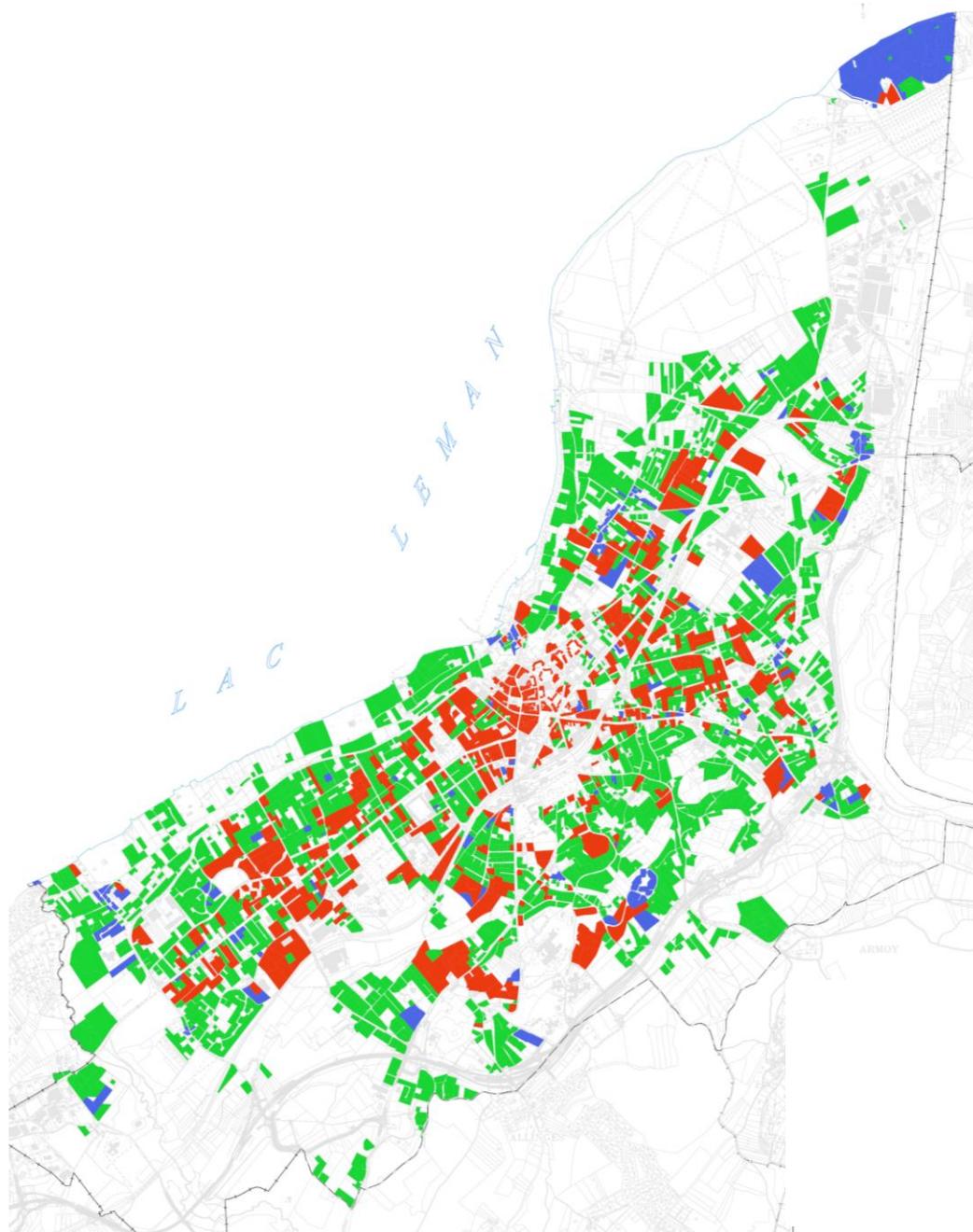
En 1999, l'INSEE évaluait la proportion de logements collectifs à 75,9 %, ce qui montre un certain tassement dans la dernière décennie. Ce phénomène peut s'expliquer par la rareté des terrains disponibles d'une superficie suffisante pour la construction d'immeubles. Le règlement applicable aux zones à urbaniser impose la réalisation d'opérations d'ensemble qui soulèvent des problèmes de maîtrise du foncier et pour lesquelles les opérateurs locaux hésitent à s'engager. Ces zones sont donc bloquées de fait et les candidats à la construction trouvent, dans un morcellement du foncier encore disponible en zone urbaine, de meilleures opportunités pour l'édification de maisons individuelles.

## Occupation de l'espace par le logement

Actuellement, le logement individuel occupe 64,3 % de l'espace consacré au secteur résidentiel ; le logement intermédiaire en utilise 10,4 % et le collectif 25,3 %. L'individuel et l'intermédiaire ne constituent que 21,55 % des logements du parc pour 74,7 % de l'espace dédié (*Etude Nicolas TCHENG, « La commune gère-t-elle son sol de manière économe ? » 2008*). C'est une tendance nationale qui va à l'encontre des préoccupations actuelles d'économie d'espace.

Ces deux formes d'habitat réunies (individuel et intermédiaire) ont une densité moyenne sur Thonon-les-Bains de 8,66 logements par hectare. L'habitat collectif présente, sur Thonon-les-Bains, une densité moyenne de 23,57 logements par hectare. Ces deux moyennes de densité apparaissent insuffisantes au regard des chiffres préconisés par le SCoT :

- Plus de 66 logements à l'hectare pour le collectif
- Plus de 25 logements à l'hectare pour l'intermédiaire
- Plus de 12 logements à l'hectare pour l'individuel.



- Habitat individuel
- Habitat intermédiaire
- Habitat collectif

Etude Nicolas TCHENG, « La commune gère-t-elle son sol de manière économe ? » 2008

# Équilibre social de l'habitat

## Des niveaux de revenus moins élevés que la moyenne départementale

En 2009, 55 % des foyers thononais étaient éligibles à un logement locatif aidé.

Les données de la Direction générale des impôts (DGI), sur l'impôt sur le revenu en 2010 à Thonon-les-Bains, permettent d'analyser le profil de la commune en fonction des ressources de ses ménages résidents.

Les ménages habitant la commune disposent de revenus imposables nettement inférieurs à la moyenne départementale (22 959 € annuels en moyenne contre 27 770 € en Haute-Savoie), soit une différence d'un peu moins de 5 000 € entre ces deux territoires.

Le niveau moyen de ressources moins élevé des ménages est ainsi fortement lié au profil très urbain de la commune, avec notamment une plus forte représentation des ménages locataires et en particulier des locataires du parc locatif social (disposant donc en moyenne de ressources moins élevées que dans les territoires périurbains où les propriétaires sont plus représentés).

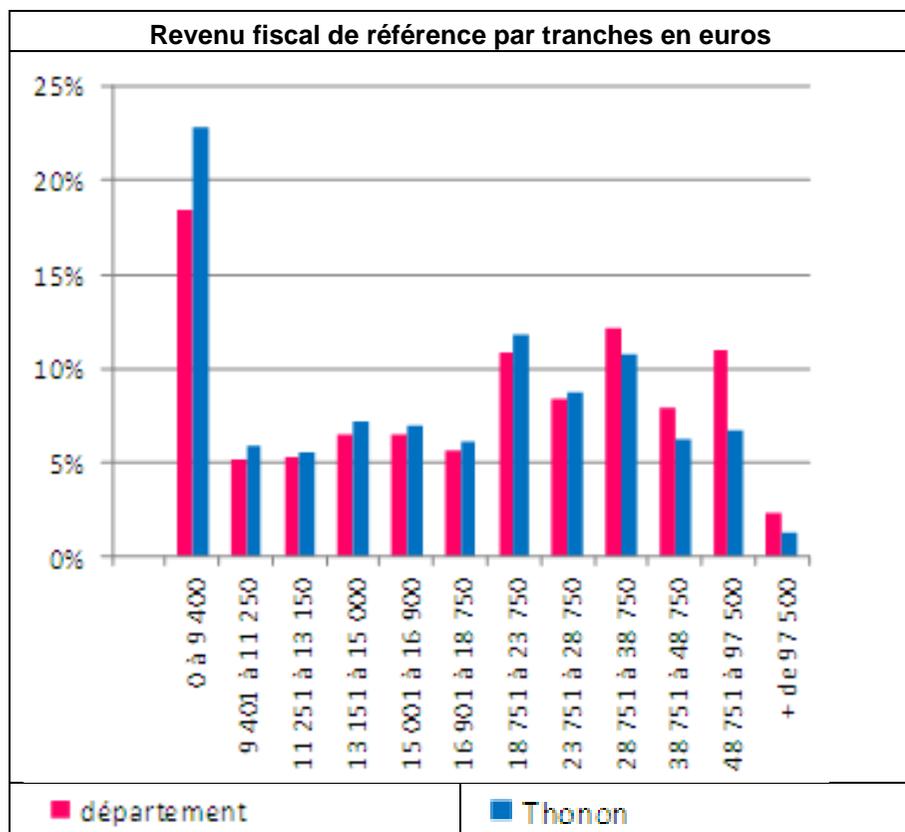
Impôts sur le revenu 2010 (revenus de 2009)	Nombre de foyers fiscaux (1)	Moyenne des revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux (2)	Nombre de foyers fiscaux imposables (3)	% de foyers fiscaux imposables (3)	Nombre de foyers fiscaux non imposables (4)	% des foyers fiscaux non imposables (4)	Moyenne des traitements par foyers fiscaux (5)
Thonon	20 033	22959	10 856	54%	9 177	46%	25402
Haute-Savoie	407 825	27770	246 802	61%	161 023	39%	30391

Définitions	1	Il indique le nombre de déclarations d'impôt sur le revenu déposées par l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables.
	2	Les revenus imposables comprennent : - les revenus nets imposables taxés au barème, c'est à dire la somme des revenus nets catégoriels (traitements, salaires, pensions après abattements et déductions de 10 et 20%, revenus des professions non salariées...) à laquelle sont retranchés les déficits, les charges (pensions alimentaires...) et les abattements spéciaux (accordés aux personnes âgées ou invalides ou pour enfants à charge ayant fondé un foyer distinct) ; - le montant total des plus-values y compris celles taxées à taux proportionnel ; - la base de tous les revenus exceptionnels taxés selon le régime du quotient ; - la base des gains de levée d'option.
	3	Foyers fiscaux ayant un impôt à acquitter ou qui ne bénéficient pas d'un remboursement total des crédits d'impôts dont ils disposent (dans la plupart des cas, ceci correspond aux foyers fiscaux dont l'impôt après application du barème puis réductions d'impôt, est supérieur à 61 euros).
	4	Foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.
	5	Salaires déclarés par l'ensemble des foyers concernés avant application des abattements de 10 et 20%/ Nombre de foyers fiscaux pour lesquels une des cases au moins de la rubrique "traitements, salaires" de la déclaration d'impôt sur le revenu est servie

Source : www.impots.gouv.fr - PLH Impôts

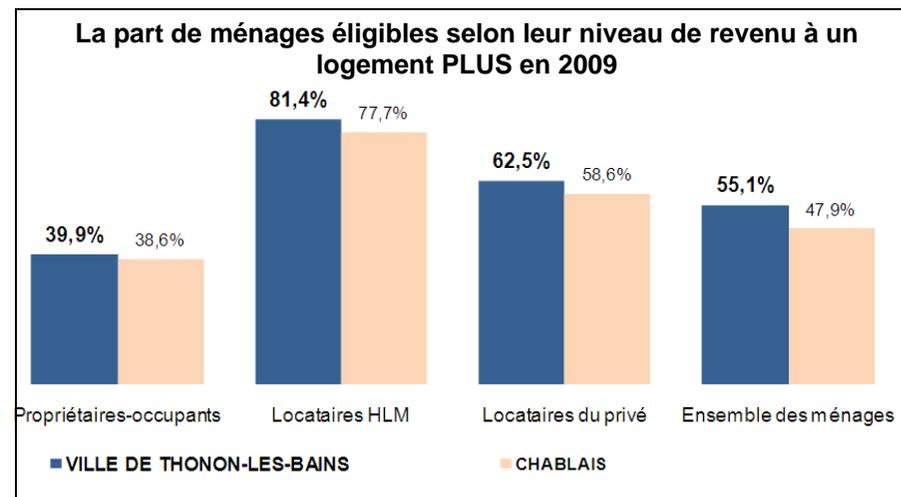
En euros de 2009	Thonon		Aire urbaine		Département		Région	
	2006	2009	2006	2009	2006	2009	2006	2009
revenu annuel moyen par foyer fiscal	22 777	22 959	25 754	26 567	26 748	27 770	23 741	24 120
foyers fiscaux imposés (en %)	53,8	54,2	58,1	59,7	59,1	60,5	56,2	56,5
revenu annuel par foyer fiscal imposé	11 654	11 109	12 432	11 664	12 666	13 870	10 474	10 571
Part des pensions et retraites dans le revenu fiscal (en %)		24,1		20,3		18,2		23,3

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques



Dans les tranches intermédiaires, les ménages thononais sont proportionnellement plus nombreux, mais la tendance s'inverse dans les tranches les plus hautes de revenu fiscal.

La surreprésentation de la première tranche illustre notamment le fait que Thonon-les-Bains joue un rôle d'accueil très social au sein du bassin de vie du Chablais : les locataires à ressources très modestes (moins de 60 % des plafonds HLM) représentent 50 % des occupants du parc social contre 45 % dans l'ensemble du Chablais.



63 % des locataires du parc privé sont éligibles à un logement locatif aidé PLUS.

En 2009 à Thonon-les-Bains, 55 % des ménages et 63 % des locataires du parc privé (soit 2 540 ménages en 2009) disposent de ressources inférieures aux plafonds d'attribution HLM PLUS (contre 59 % dans l'ensemble du Chablais), et peuvent donc prétendre à un logement locatif aidé PLUS.

La part de locataires disposant de faibles ressources (moins de 60 % des plafonds PLUS) atteint 30 % (27 % dans le Chablais) soit 1 200 ménages éligibles à un logement aidé PLAI.

Au regard des niveaux de loyers pratiqués dans le parc privé à Thonon-les-Bains, le profil de revenus des ménages locataires met en lumière les difficultés d'une part croissante de foyers confrontés à des taux d'effort « logement » importants, avec notamment un développement des impayés ou des difficultés de paiement constatés par les acteurs locaux (CCAS, agences immobilières).

De ce point de vue, le parc locatif privé développé durant la décennie 2000 dans le cadre d'investissements locatifs défiscalisés a été pour l'essentiel inadapté aux ressources de la majorité des locataires du parc privé de Thonon-les-Bains.

## **Une offre polarisant la majeure partie des besoins de l'agglomération**

La commune de Thonon-les-Bains a une tradition historique de logements aidés, supposant un parc ancien. Alors que dans le Chablais, ces logements n'ont pas plus de 40 ans, le premier office public d'habitations à bon marché (HBM) de Haute-Savoie est créé à Thonon-les-Bains dès 1925 et les logements sociaux les plus anciens encore existants datent de 1954. Ainsi, la part de logements sociaux datant d'avant 1970 est de 35,86 %.

Avec seulement 26 % de la population du Chablais, Thonon-les-Bains concentre 51 % des logements sociaux existants sur ce territoire.

Pendant la décennie 2000, la production moyenne a été de 33 logements sociaux par an. La baisse tendancielle du taux de logements sociaux est due en grande partie à la forte constructibilité de cette décennie, sous forme de dispositifs de défiscalisation, qui a conduit à une augmentation rapide du parc de résidences principales que les bailleurs sociaux n'ont pu suivre.

De 2000 à 2011, on note donc une érosion globale de l'avance de la Commune, puisque l'excédent de logements sociaux par rapport à l'obligation légale (*Article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation*) est passé de 590 à 138 logements. En 2011, Thonon-les-Bains disposait de 3 339 logements locatifs sociaux constituant 20,87 % du parc de résidences principales contre 24,5 % en 2000 (*Selon les chiffres fournis par la Préfecture*).

La commune respecte donc le taux minimum de 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à son parc de résidences principales, imposé par l'article 55 de la loi SRU. La loi « mobilisation du foncier public en faveur du logement et renforcement des obligations de production de logement social » promulguée le 18 décembre 2012, induit pour la commune d'atteindre progressivement le taux de 25 % à l'horizon 2025.

Pour l'avenir, les objectifs du SCoT du Chablais repris dans le programme local de l'habitat doivent être déclinés dans le plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un nombre suffisant de logements sociaux.

## **Une répartition plutôt périphérique des logements sociaux sur le territoire**

La répartition des logements sociaux sur le territoire est assez inégale. Les constructions anciennes sont essentiellement le fait de grosses opérations, réalisées plutôt en périphérie immédiate du centre, le tissu urbain actuel les ayant englobées depuis. Néanmoins, leur situation est toujours éloignée des pôles de centralité.

La commune concentre cependant assez peu de grosses opérations de logements sociaux. Le parc social résulte plutôt d'un nombre important d'opérations de tailles diversifiées. Les quelques opérations de taille importante n'apparaissent pas comme démesurées par rapport au site. Hormis l'opération de Collonges dont la trop faible intégration urbaine et architecturale justifie aujourd'hui des mesures ambitieuses de requalification, certaines opérations s'insèrent bien dans le paysage bâti voire naturel.



Les Harpes



La Roseraie



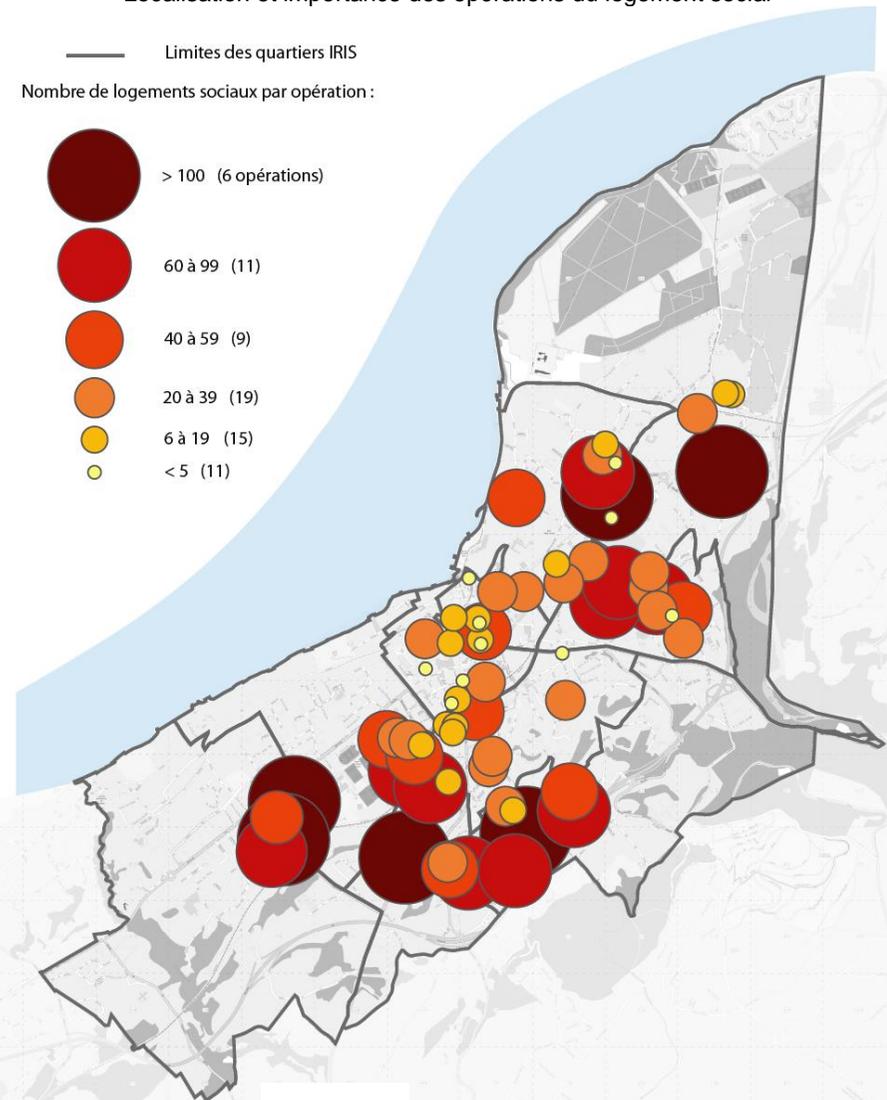
Rue Saint Sébastien



Le Domaine des Moulins

## Polarisation des logements sociaux dans les quartiers périphériques du fait d'opérations d'envergure

Localisation et importance des opérations du logement social



## Hypothèses d'évolution : Besoins en logements sociaux

Afin d'enrayer la baisse tendancielle du taux de logements sociaux et de permettre d'atteindre progressivement le taux de 25 % en 2025, la production annuelle de logements sociaux va devoir doubler sur la période de mise en œuvre du PLH (2013-2018). L'objectif minimal est de 70 logements sociaux produits annuellement soit environ 20 % de la construction neuve prévisionnelle sur cette période. Ces logements devront être répartis selon la typologie suivante :

- 27 % de logements PLAI (Prêt locatifs aidé d'intégration : logements à loyers très modérés, destinés à des ménages aux revenus ne dépassant pas 60 % du plafond de ressource HLM)
- 63 % de logements PLUS (Prêt locatif aidé à usage social : logements HLM de base, destinés à des ménages aux revenus ne dépassant pas 100 % du plafond de ressource HLM)
- 10 % de logements PLS (Prêt locatif social : destiné à des ménages aux revenus ne dépassant pas 130 % des plafonds de ressources HLM).

⇒ Les grandes tendances du diagnostic

**Un dynamisme dans la construction de logements depuis 2000**

**Un quasi monopole des résidences principales**

**Des locataires toujours majoritaires, à l'inverse du Chablais**

**Une majorité de logements collectifs**

**Les transactions se font principalement sur le collectif neuf**

**Une densité insuffisante (en logements par hectare), principalement en habitat individuel, par rapport aux chiffres préconisés par le SCoT**

**⇒ Sur Thonon-les-Bains on observe à la fois une majorité de résidences principales, de locataires et de logements collectifs, caractéristiques d'une commune urbaine, centre d'agglomération.**

**Une part de logements sociaux en baisse du fait de la forte production de résidences principales sous dispositifs de défiscalisation et de la demande en logements sociaux du Chablais**

**Un parc locatif social ancien**

# Équipements publics

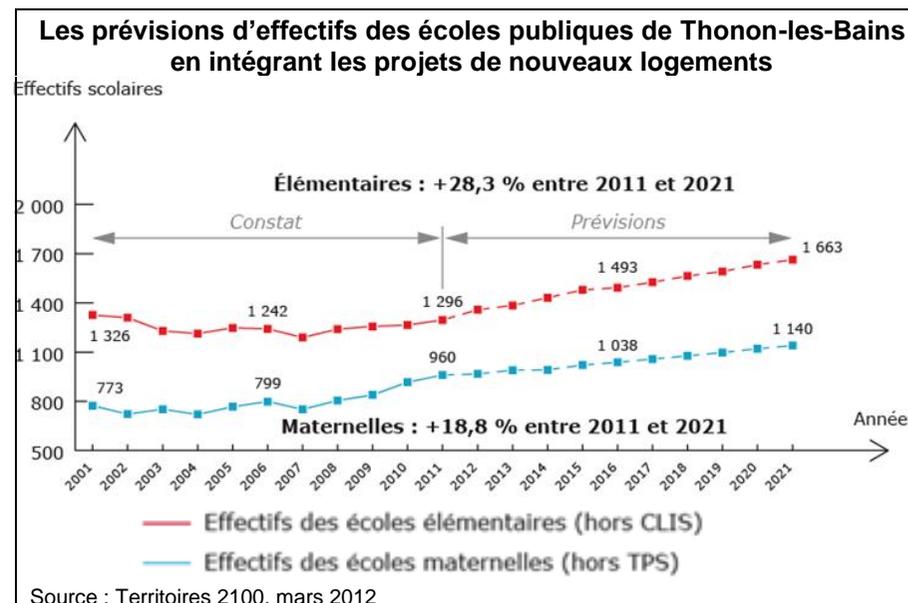
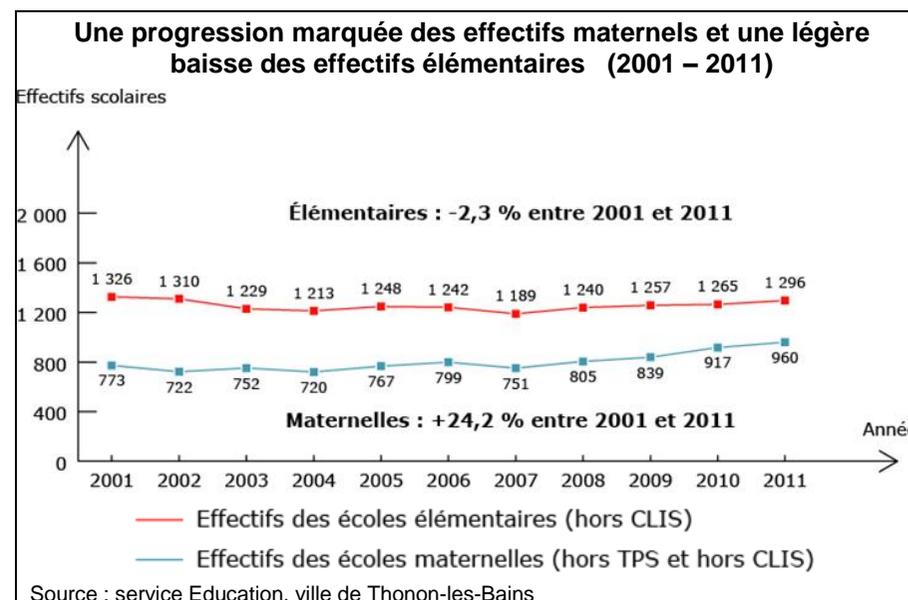
## Équipements publics et collectifs

### Les établissements scolaires

(Source « Etude de programmation des constructions scolaires », 2012, Territoires 2100)

- À la rentrée 2011, la ville de Thonon-les-Bains compte 13 écoles publiques :
  - 5 écoles maternelles (Les Arts, Le Châtelard, La Grangette, Le Morillon et La Source),
  - 4 écoles élémentaires (Les Arts, Le Châtelard, La Grangette et Le Morillon),
  - 4 écoles primaires où les niveaux maternels et élémentaires sont regroupés sous une même direction (Les Charmilles, Jules Ferry, Létroz et Vongy).
- Pour l'ensemble des établissements thononais, 2 256 écoliers sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2011, soit une progression de 7,5 % par rapport à la rentrée 2001.
- Dans les écoles publiques, 960 écoliers sont scolarisés en maternelle, 1 296 écoliers en élémentaire et 48 écoliers en enseignement spécialisé.
- Par ailleurs, 3 écoles privées sont implantées à Thonon-les-Bains :
  - Jeanne d'Arc : 419 élèves répartis dans 14 classes à la rentrée 2010, dont 302 élèves résidant à Thonon-les-Bains,
  - Sacré-Cœur : 370 élèves répartis dans 15 classes à la rentrée 2010, dont 286 résidant à Thonon-les-Bains,
  - Saint-François : 409 élèves répartis dans 15 classes à la rentrée 2010, dont 313 résidant à Thonon-les-Bains.

Après une baisse marquée des effectifs scolaires sur la période 2001–2004 (-166 écoliers entre ces deux rentrées), les écoles de la ville voient leurs effectifs progresser depuis (+323 écoliers entre 2004 et 2011).



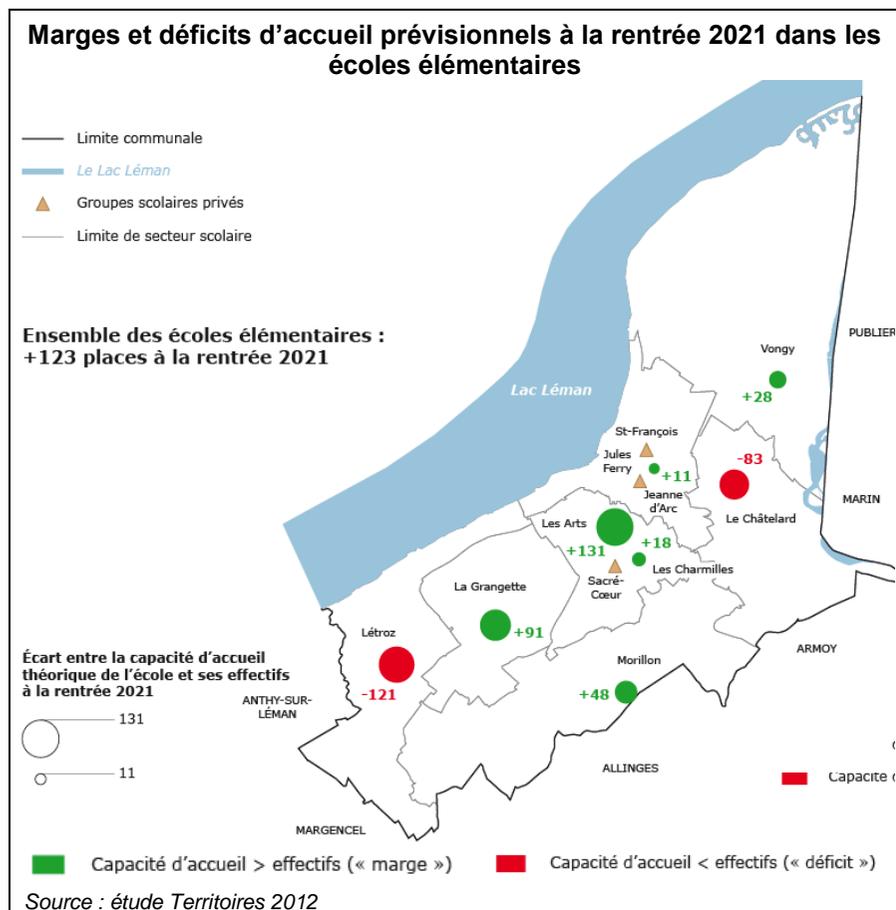
Écoles maternelles : on constate une forte croissance des effectifs entre 2001 et 2011 (+ 187 élèves, soit + 24,2 %). Cette hausse des effectifs maternels constatée sur la période récente devrait se répercuter sur les effectifs élémentaires dans les cinq années à venir. Les effectifs maternels continueront ensuite à progresser mais de manière moins soutenue (près de 1 040 écoliers prévus en 2016 et 1 140 écoliers en 2021).

Écoles élémentaires : on observe une légère baisse du nombre d'élèves depuis 2001 (- 30 élèves entre les rentrées 2001 et 2011, soit - 2,3 %). Mais les prévisions indiquent pour l'avenir une hausse soutenue des effectifs élémentaires pour atteindre environ 1 660 écoliers à la rentrée 2021.

Les prévisions indiquent deux groupes scolaires présentant un important déficit d'accueil en 2021 : Létroz et Le Châtelard. Ce dernier présente des potentialités de restructuration. La maternelle présente en effet trop de difficultés d'adaptation aux nouvelles normes et son architecture ne lui permet pas d'évoluer. Ce bâtiment sera détruit au profit d'un nouveau bâtiment adapté aux nouvelles contraintes.

À l'ouest, le groupe scolaire de Létroz ne présente pas de potentiel d'agrandissement. La création d'un groupe solaire supplémentaire apparaît donc nécessaire dans ce secteur dès 2016.

En complément, plusieurs groupes scolaires existants seront restructurés afin d'optimiser leurs locaux (La Grangette, Les Arts, Jules Ferry).



## Enseignement secondaire desservant l'agglomération

Globalement, 37 % des élèves scolarisés à Thonon n'y habitent pas. C'est essentiellement le cas pour l'enseignement secondaire qui n'est que peu présent sur le territoire du SIAC.

Pour les collèges (2 collèges publics à l'est et à l'ouest de la commune et 3 collèges privés au centre), l'aire d'attraction est intercommunale. Si le primaire est disponible sur la quasi-totalité des communes de l'agglomération, les collèges sont plus rares. Sur le SIAC, seules 7 communes dont Thonon-les-Bains disposent de collèges. Les plus proches sont ceux d'Évian-les-Bains et de Margencel. Les élèves des communes situées au sud de la ville sont rattachés à la circonscription scolaire de Thonon-les-Bains (Allinges, Bellevaux, La Forclaz, Lullin, Le Lyaud, Marin, Orcier, Publier en partie, Reyvroz, Vailly (*source Académie de Grenoble*)). Pour l'année scolaire 2005-2006, les collèges de Thonon-les-Bains accueillent près de 50 % d'élèves non thononais (*source INSEE RGP 2006 et diagnostic SCoT*).

Un lycée public et deux lycées privés offrent une formation de la seconde à la terminale. Les lycées rayonnent à l'échelle de l'agglomération voire de façon plus vaste en raison de l'offre en formations spécialisées. Les lycées environnants se situent sur les communes d'Évian-les-Bains, d'Abondance (uniquement privé), et de façon plus éloignée à Annemasse et Cluses.

L'aire d'attraction potentielle est difficile à évaluer car l'aire de rattachement aux lycées est libre et non définie par l'Académie. Toutefois, elle s'étend au minimum sur les communes plus proches de Thonon-les-Bains que d'Évian-les-Bains, d'Annemasse ou de Cluses. Les lycées de Thonon-les-Bains peuvent accueillir *a minima* des élèves provenant de l'agglomération : à l'est jusqu'à Douvaine et au sud jusqu'à Saint-Jean d'Aulps. Pendant l'année scolaire 2005-2006, ils ont accueilli 60 % d'élèves provenant de communes riveraines (*source INSEE RGP 2006 et diagnostic SCoT*).

## Enseignement supérieur spécialisé

L'enseignement supérieur offre classiquement des formations post-bac dans les domaines assez répandus de la comptabilité/gestion ou de la vente. Toutefois, l'atout provient de quelques établissements de formation postbac très spécifiques :

- Le Lycée hôtelier Savoie-Léman,
- L'Institut de formation en soins infirmiers,
- Le lycée Saint-Joseph dispensant des formations en biochimie.

La commune présente une proximité plus importante avec les sites universitaires suisses que français. En France, l'Université de Savoie, répartie entre Annecy et Chambéry, est la plus proche mais n'offre que des formations universitaires « classiques ». Les sites de Grenoble et Lyon offrent un choix plus large de formations.

## Les équipements sportifs

Les possibilités de pratique sportive pour les Thononais sont très étendues, depuis la voile, l'aviron, le canoë et les activités subaquatiques au bord du Léman, jusqu'au ski de fond au foyer des Moises, en passant par les nombreux sports en salle à la Maison des sports ou dans les différents gymnases, ainsi que les différents sports de plein air, y compris le boulodrome et les tennis. Avec 11 970 m<sup>2</sup> d'installations couvertes et 102 000 m<sup>2</sup> d'installations de plein air, les équipements municipaux couvrent largement les besoins de la commune et attirent également une partie des sportifs des communes voisines. Les récents succès de l'équipe première de football l'ont conduite à envisager la réalisation d'un stade adapté hors de la commune de Thonon-les-Bains.

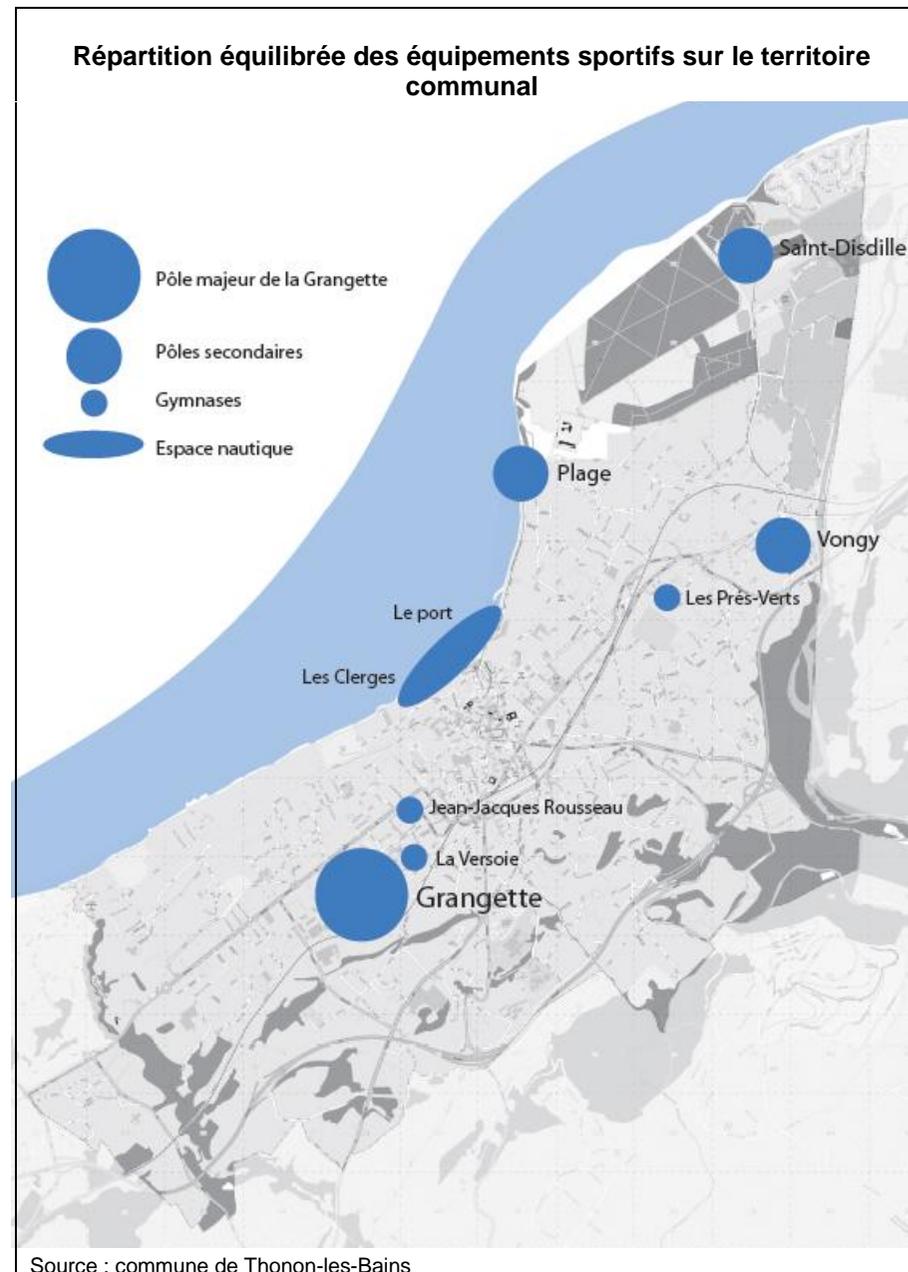
Les installations sportives de la Grangette constituent le principal pôle sportif communal et occupent une surface de 13 ha comprenant :

- Un stade d'athlétisme
- 17 courts de tennis
- Des terrains de football et de rugby
- Le complexe de la Grangette (3 000 m<sup>2</sup> couverts) comprenant une salle omnisport, des gymnases, des salles spécialisées pour la danse, l'haltérophilie, la boxe, l'escrime, le squash, les arts martiaux, le tennis de table...

Pour contrebalancer ce pôle situé à l'ouest, trois autres pôles sportifs irriguent l'est de la commune :

- Le centre sportif de Saint-Disdille dédié au football et au tennis
- Le centre sportif de Vongy et le boulodrome
- La plage municipale en bord de lac comprend trois bassins ainsi que des équipements annexes (base nautique, terrains de sport, plongeoirs et toboggans...).

Les activités nautiques lacustres non pratiquées à la plage utilisent essentiellement la base des Clerges (aviron, kayak, canoë...) ainsi que le port de plaisance (école de voile). Thonon-les-Bains bénéficie du label « France station nautique » attribué à seulement 39 villes côtières en France. Il s'agit d'un label reconnaissant et assurant la qualité des équipements et des loisirs nautiques proposés par la commune.



Trois gymnases sont également implantés dans les établissements scolaires (collèges et lycée) :

- Jean-Jacques Rousseau ;
- Les Prés-Verts ;
- La Versoie.

Comme les installations sportives de la Grangette, ces gymnases sont très fréquentés par les élèves des établissements scolaires (collèges et lycées) qui ne disposent pas de terrains de pratiques de sports de plein air.

L'importance et la qualité des équipements sportifs de la commune attirent la population de l'ensemble de l'agglomération. En effet, de telles structures ne peuvent être portées que par une ville centre.

Étant donné la croissance importante de population et d'emplois attendue sur la commune et plus largement sur l'agglomération, les besoins en équipements sportifs structurants à l'échelle de l'agglomération vont augmenter. Ce besoin est renforcé par l'utilisation des scolaires, le nombre d'élèves des établissements concernés étant en croissance constante.

La polarisation des équipements sur le secteur de la Grangette en fait le secteur le plus adapté pour le développement d'installations sportives complémentaires induit par cette prévision de croissance.

## **Les équipements culturels**

Le musée du Chablais, labélisé « musée de France », accueille des expositions permanentes et temporaires relatives au patrimoine local. Il reçoit en moyenne 3 000 visiteurs par an dont 70 % entre juin et septembre.

L'écomusée de la pêche et du lac, situé dans des guérites de pêcheurs sur le port des pêcheurs à Rives, complète la visite du musée du Chablais en abordant un autre thème du patrimoine lémanique, la pêche professionnelle. La fréquentation annuelle au cours des dix dernières années oscille entre 4 000 et 5 000 entrées, essentiellement durant la période estivale où les trois quarts des visiteurs sont extérieurs à la région Rhône-Alpes.

La chapelle de la Visitation est dédiée depuis 2008 à la diffusion de l'art contemporain sous forme d'expositions temporaires. Elle a atteint un niveau de fréquentation tout à fait exceptionnel en comparaison avec les espaces et centres d'art contemporain en France, avec une moyenne de 15 000 visiteurs en année pleine.

Construit en 1961 par l'architecte thononais Maurice NOVARINA, le théâtre qui porte aujourd'hui son nom constitue le fleuron des équipements culturels de la commune. Il propose une programmation dédiée aux arts vivants : théâtre, opéra, danse, musique, cinéma... ainsi que des festivals. Au rez-de-chaussée, la galerie de l'Étrave propose une programmation complémentaire à celle de la chapelle de la Visitation.

Parmi les nombreuses missions dévolues à la médiathèque, l'une des principales est de mettre en place tout au long de l'année un programme d'animations et de manifestations diversifiées visant à faire de l'équipement un lieu culturel vivant, d'échange et de découverte, dans un but d'attractivité et de conquête de publics. Les collections comportent 119 043 documents, tous supports confondus.

La commune accueille par ailleurs :

- Deux cinémas dont un multiplexe de 8 salles et un cinéma d'art et d'essai de 3 salles ;
- Un Point net permettant l'accès du public à internet, des ateliers d'initiation et des cafés du web ;
- Une ludothèque associant prêt de jeux et activités sur place pour les enfants.

La commune présente également une offre d'apprentissage et de pratique de la musique : Harmonie municipale, Harmonie chablaisienne et école de musique.

De nombreuses activités sportives, culturelles ou de loisirs sont proposées pour tous les publics et notamment le périscolaire, dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour les retraités de plus de 55 ans, la Halte du Manège organise ce type d'activités.

La Commune met à la disposition des associations locales des équipements adaptés pour l'organisation de leurs activités et de leurs manifestations : espace Les Ursules, espace Tully, château de Sonnaz...

## **Les équipements administratifs**

Pôle majeur de l'agglomération, la commune de Thonon-les-Bains accueille des équipements dont le rayonnement dépasse le simple cadre communal (sous-préfecture, palais de justice, gendarmerie, unité territoriale de la Direction départementale des territoires, services du Département, trésorerie, hôtel des impôts, Pôle emploi, caisse primaire d'assurance maladie, hôpital...).

Différentes administrations sont ainsi présentes à Thonon-les-Bains avec l'État (386 emplois, hors éducation nationale, dont 80 emplois au palais de justice), le Conseil général (130 emplois) et la Commune (750 agents).

## **Les équipements pour la petite enfance**

### **Statistiques des naissances :**

Années	Naissances	0 à 3 ans	0 à 6 ans
2005	422	1 212	2 354
2006	465	1 254	2 428
2007	422	1 309	2 470
2008	483	1 370	2 582
2009	457	1 362	2 616
2010	469	1 409	2 718

### **Structures existantes en 2011 :**

Les crèches municipales sont des structures « multi-accueil » offrant à la fois des places de crèche et de halte-jeu. En complément, un système de « crèche familiale » est proposé : les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles employées par la Commune. De façon alternative, un relais d'assistantes maternelles permet aux familles d'accéder à un réseau d'assistantes indépendantes.

Avec 144 places en 2011, elles peuvent accueillir environ 20 % des enfants en âge d'entrer en crèche.

Ces structures offrent 50 places au multi-accueil "Lémantine" (134 enfants accueillis), 64 places au multi-accueil "Petits pas Pillon" (155 enfants accueillis) et 5 assistantes maternelles à la crèche familiale (23 enfants accueillis). Les 217 assistantes maternelles indépendantes ont accueilli 376 enfants.

Par ailleurs, le multi-accueil privé Perlipopette de 15 places a accueilli 92 enfants.

## **Les enjeux :**

Un certain nombre de demandes ne peuvent pas être satisfaites. Une réflexion est menée sur l'opportunité de créer une structure municipale supplémentaire dans l'est de la commune. La décision finale dépendra du dynamisme économique de la commune et des orientations gouvernementales. En effet, l'abaissement de l'âge minimal d'entrée en classe maternelle pourrait diminuer fortement la demande dans les structures de petite enfance.

De plus, deux micro-crèches privées ont ouvert en 2012 et proposent 20 places supplémentaires.

## **L'accueil des personnes âgées**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 3 569 personnes vivant à Thonon-les-Bains avaient plus de 75 ans (10,6 % de la population thononaise contre 13,6 % en Haute-Savoie) dont 406 avaient plus de 90 ans (2,3 % à Thonon-les-Bains contre 1,1 % en Haute-Savoie). Ces écarts des chiffres de la commune par rapport à son environnement rural s'expliquent en partie par l'attractivité de la ville (niveau d'équipements et de services) pour les ménages vieillissants, mais surtout par la présence dans la ville-centre du Chablais d'établissements d'accueil pour les personnes âgées. Quand elles deviennent dépendantes, ces personnes se trouvent contraintes de quitter leur logement dans les diverses communes du Chablais pour intégrer les établissements thononais.

D'ici 2020, l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom va accroître considérablement le nombre de personnes âgées. Face à ce vieillissement de la population, le schéma gérontologique départemental de 2008 estime les besoins à 400 nouveaux lits pour le Chablais d'ici 2015. La demande la plus forte de la part des personnes âgées nécessitant des soins se tourne vers le maintien à domicile. Il s'agit donc de développer les services de maintien à domicile comme alternative à l'accueil en établissement, médicalisé ou non. Sur le principe de la résidence-service, le foyer-logement constitue un intermédiaire entre ces deux solutions pour les personnes autonomes ne se sentant pas capables de vivre seules.

Selon le schéma gérontologique départemental, 797 lits sont installés dans l'ensemble du Chablais en EHPAD. Avec 431 lits en EHPAD, Thonon-les-Bains concentre plus de la moitié des places d'accueil pour personnes âgées dépendantes de tout le Chablais.

Début 2011, Thonon-les-Bains regroupait 501 places dans le cadre de structures d'hébergement spécifiques, 21 places en hébergement temporaire et 10 places en accueil de jour. En juin 2012, les travaux de restructuration de la résidence Le Val fleuri ont été achevés, offrant 95 lits supplémentaires et un accueil de jour.

## Les équipements sanitaires

### **Un secteur hospitalier en cours de restructuration**

Les Hôpitaux du Léman regroupent depuis 1998 les établissements d'Évian-les-Bains et de Thonon-les-Bains. En 2011, ils ont été réunis sur le site de Thonon-les-Bains. Ils assurent la prise en charge sanitaire de la population du Chablais (130 000 habitants, population qui double pendant les saisons touristiques d'été et d'hiver). Plus de 22 000 patients sont hospitalisés chaque année dans les différentes unités de soins ou dans l'une des structures d'hospitalisation de jour (356 lits). Chaque année, 102 000 personnes sont examinées en consultations médicales. Le service des urgences donne, 24 h sur 24, les premiers soins à plus de 34 000 personnes (*source Hôpitaux du Léman*). Avec 1 550 équivalents temps plein, les Hôpitaux du Léman sont le plus gros employeur de la commune.

Du fait de leur situation dans une région en fort accroissement démographique, les Hôpitaux du Léman connaissent des besoins importants en développement. Les bâtiments ont déjà fait l'objet d'agrandissements successifs. L'amélioration de la desserte et l'augmentation de la capacité de stationnement constituent une priorité qu'il convient de concilier avec les objectifs de protection des boisements et des continuités écologiques.

La clinique Lamartine constituait depuis 1990 le second établissement majeur de santé du territoire communal. Elle a accueilli près de 10 000 patients en 2009 avec une capacité de 77 lits. Rachetée pour être fusionnée avec la Polyclinique de Savoie et constituer l'Hôpital privé Savoie nord dans l'agglomération d'Annemasse, elle a fermé ses portes à l'automne 2012. Afin de compenser ce départ, un pôle de santé va être mis en œuvre dans le secteur de Morcy, à l'ouest de la commune. Sa localisation présentera l'avantage d'une desserte facile par le contournement routier de l'agglomération.

### **Cimetière**

Le taux d'occupation du cimetière de Champagne est proche de la saturation malgré les efforts de restructuration des carrés d'inhumation. Une extension de l'enceinte s'avère nécessaire. Elle est envisagée au sud du cimetière sur les terrains non bâtis qui le bordent. Les terrains communaux libérés le long de l'avenue des Prés Verts seront utilisés pour modifier les accès : il s'agit de sécuriser l'accès des convois et de développer l'offre de stationnement.

## **Les équipements culturels**

Thonon-les-Bains comporte un certain nombre d'édifices culturels anciens à valeur patrimoniale et divers lieux de culte permettant des pratiques variées :

### **Bâtiments communaux :**

- Basilique et église St-Hippolyte, Grande Rue ;
- Presbytère, rue Chante-Coq ;
- Chapelle de Rives, av du Général Leclerc ;
- Chapelle St-Bon, sq Paul Jacquier ;
- Chapelle de Vongy, route d'Évian ;
- Chapelle de Concise, pl de la Fontaine ;
- Chapelle de Tully, route de Tully ;
- Chapelle de Corzent, rue du Lac.

### **Autres bâtiments :**

- Église des Capucins, av des Allinges ;
- Croyant du 7<sup>ème</sup> jour, rue Jean Blanchard ;

- Église de la Grangette, av de Genève ;
- Église des Vallées, route de Tully ;
- Église de Vongy et presbytère, route d'Évian ;
- Lieu de culte protestant, bd Dessaix ;
- Temple protestant, av d'Évian.

## **Autres équipements**

Une canalisation de transport de gaz est présente à proximité du marais de Séchy. Cet ouvrage est susceptible, par perte de confinement accidentelle suivie d'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.

Ce secteur, majoritairement agricole et naturel, n'a pas vocation à accueillir des immeubles de grande hauteur, des installations nucléaires ni des établissements recevant du public susceptibles d'accueillir plus de cent personnes.

Lorsque des travaux sont susceptibles d'être effectués dans ce secteur, il est nécessaire de consulter GRT gaz, région Rhône-Méditerranée.

# Les activités économiques et l'emploi

Sauf mention contraire, les données proviennent des différents recensements de la population par l'INSEE, notamment celui de 2009.

## Une population active en croissance et en mutation

### Un fort taux d'activité

En 2009, la population active (actifs ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi, apprentis et chômeurs compris) s'élève à 15 724 personnes.

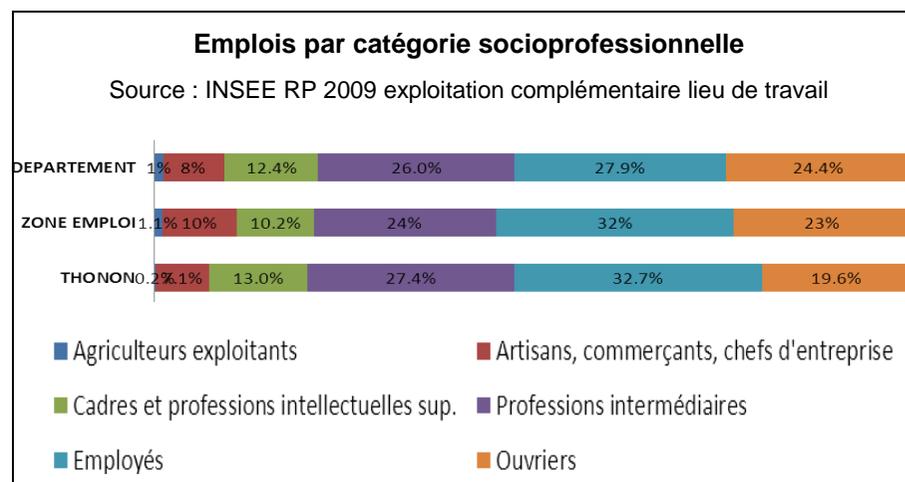
Entre 1999 et 2009, le nombre d'actifs occupés a progressé d'un peu plus de 24 %, passant de 11 370 à 14 143. Ainsi, le taux d'activité (population active d'une tranche d'âge/population totale de la même tranche d'âge) a augmenté de 3,5 % par rapport au recensement de 1999 pour atteindre 74,3 % en 2009.

### Une forte progression de la population des cadres

En 2009, près 42 % des habitants avaient un niveau bac ou plus, soit une progression de treize points par rapport à 1999. La population de Thonon-les-Bains a vu progresser sur la période la population des cadres (+ 71 %) et des professions intermédiaires (+ 39 %). À l'inverse, la population des agriculteurs et des artisans a connu une diminution, néanmoins plus modérée que celle observée sur la période 1990-1999.

Au sein de la population active occupée, les tendances fortes sont les suivantes :

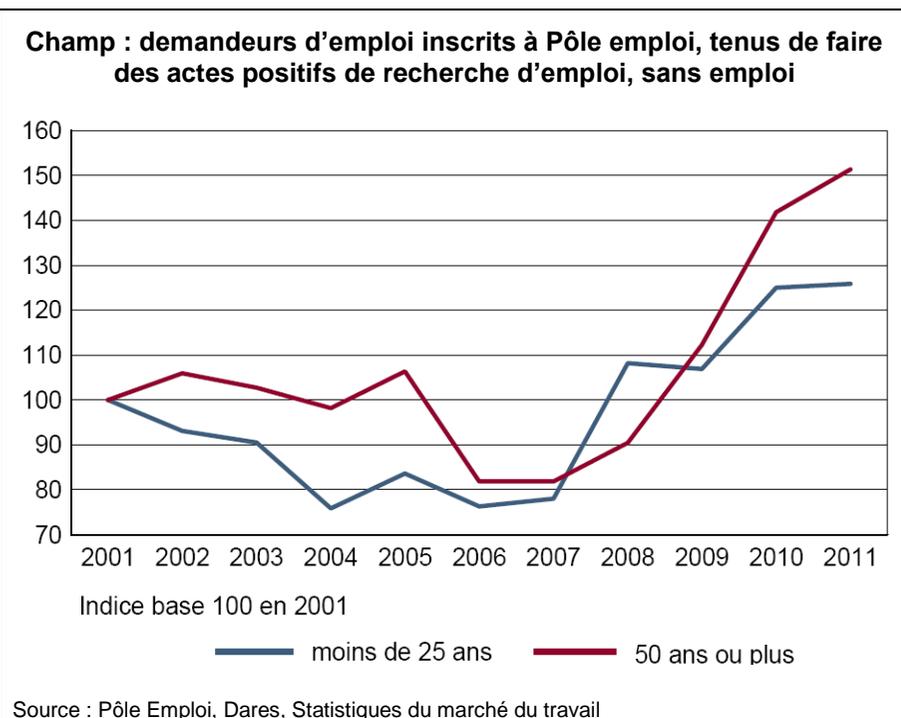
- Forte baisse de la part des ouvriers qui restent néanmoins plus nombreux que les autres actifs, derrière les employés.
- Les employés représentent toujours la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée mais sont en perte de vitesse, tandis que les professions intermédiaires progressent notablement.
- La part des cadres est celle qui augmente le plus, même si en nombre ils restent moins bien représentés.
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise connaissent un net recul.



## Un taux de chômage proche de la moyenne nationale

Avec 1 581 chômeurs (personnes sans emploi qui se déclarent en recherche d'emploi) en 2009, le taux de chômage a diminué depuis 1999 passant de 13,3 % à 10,1 %, ce qui représente une diminution plus importante que celle observée sur la zone d'emploi (Chablais) et le département.

Au 31 décembre 2011, 1 790 (source Pôle emploi, Dares, statistiques du marché du travail) demandeurs d'emplois de catégorie A (tenus de faire des recherches d'emplois) étaient inscrits à Pôle emploi, contre 1 760 au 31 décembre 2010. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi est constante depuis 2007 et, sur la dernière période, concerne essentiellement les plus de 50 ans. À partir de 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans tend à stagner.



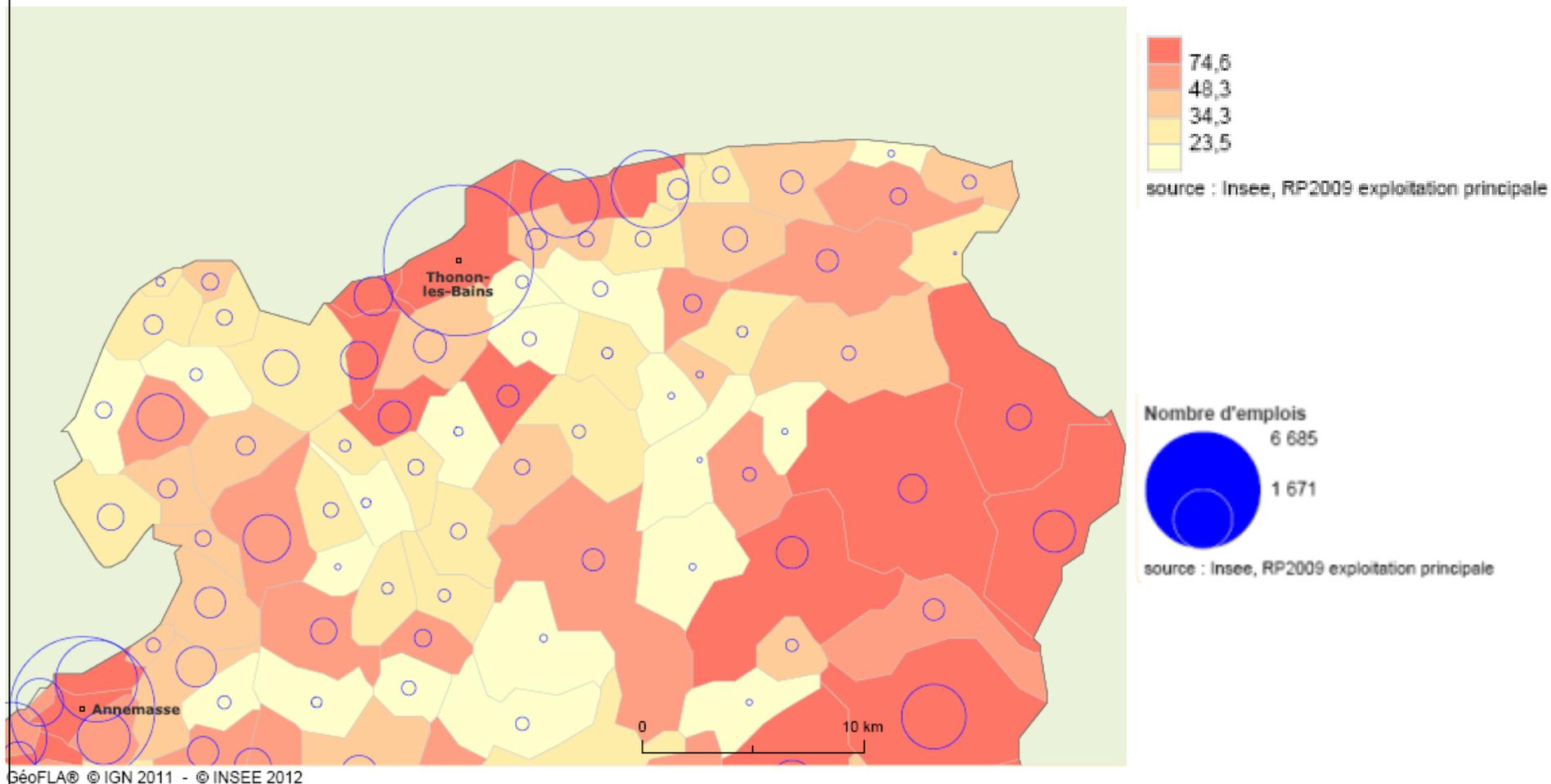
## Un emploi qui correspond aux besoins de la population active

### Thonon-les-Bains, un pôle d'emploi avant d'être un pôle d'habitat

En effet, le nombre d'emplois (14 840) sur Thonon-les-Bains est sensiblement plus élevé que le nombre d'actifs résidant dans la commune (14 276). La commune a donc une vocation mixte de pôle d'emploi et de pôle résidentiel. À l'inverse, sur l'ensemble du Chablais, les emplois sont moins nombreux que les actifs.

Thonon-les-Bains accueille 34 % de la population active de la zone d'emploi du Chablais et 42 % des emplois. Il existe ainsi une certaine répartition fonctionnelle des territoires, semblable à celle d'autres territoires organisés autour d'une ville centre : le secteur de Thonon-les-Bains est dédié à l'emploi alors que les secteurs plus ruraux ont une vocation plus résidentielle. La ville centre est donc le lieu de concentration des emplois du Chablais.

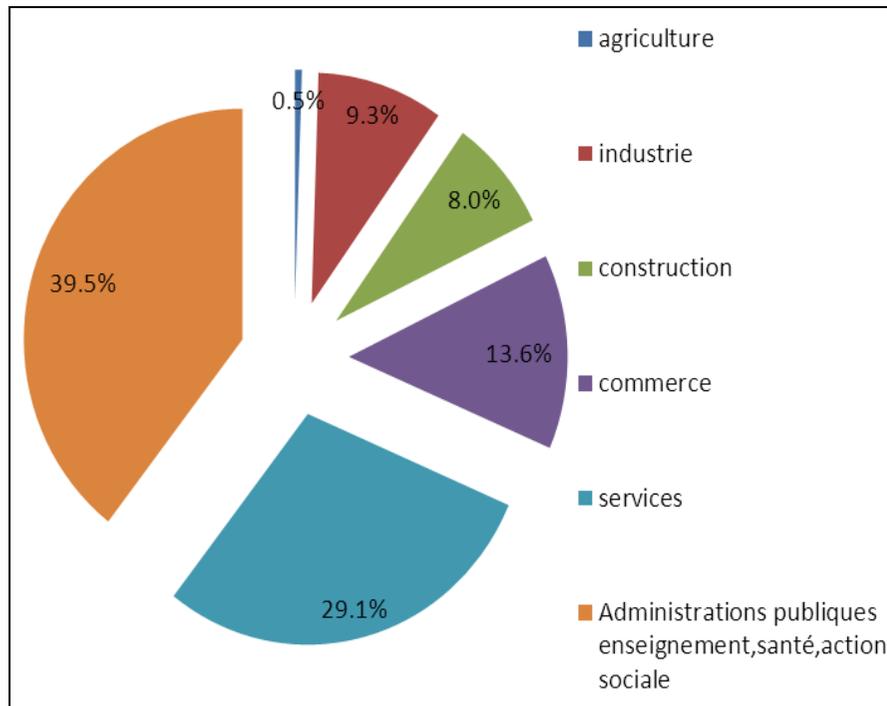
### Indicateur de concentration d'emploi (% emp/act), 2009



## Une forte représentation de l'emploi public

D'une manière générale en France, au recensement de la population de 2009, l'emploi se répartit de la façon suivante : 31 % pour l'emploi public et 69 % pour l'emploi privé.

Sur Thonon-les-Bains, la répartition est plus en faveur de l'emploi public (39,5 % contre 60,5 % pour l'emploi privé). En effet, son statut de sous-préfecture et de ville centre du Chablais font que de nombreuses administrations publiques, établissements d'enseignement et autres établissements tournés vers la santé ou l'action sociale sont implantés à Thonon-les-Bains. Ceux-ci génèrent 5 859 emplois. Le taux d'emploi public est supérieur à celui d'Annecy qui est de 32 % et celui du département qui s'élève à 27 %.



L'emploi salarié privé, quant à lui, est essentiellement tourné vers les commerces et les services qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois de la ville. En effet, Thonon-les-Bains, et plus particulièrement son centre ville, regroupent de nombreux commerces et services dont l'aire de chalandise dépasse les limites communales.

## Une croissance bénéficiant au secteur tertiaire

Nombre d'emplois salariés dans la commune		
	1999	2009
Agriculture	60	74
Industrie	2 044	1 386
Construction	804	1 184
Commerces, services	5 724	6 337
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4 453	5 859
<b>Total des emplois salariés</b>	<b>13 085</b>	<b>14 840</b>

1 755 emplois salariés ont été créés en 10 ans, ce qui représente une croissance de 1,27 % par an. Ce taux de croissance doit être nuancé par la stabilisation du nombre d'emplois créés entre 2008 et 2009, soit 69, contre 439 entre 2007 et 2008.

Globalement le secteur tertiaire représente plus de 80 % de l'emploi local. Cette part est celle qui a le plus augmentée après celle de la construction. L'industrie a beaucoup reculé dans les années 2000. L'arrêt des activités de production de la société BIRAGHI en 2004 et la fermeture de la Savoyarde du meuble en 2005 expliquent en partie le net recul de l'emploi entre 1999 et 2009 (- 6,9 %), suivant ainsi la tendance nationale et départementale.

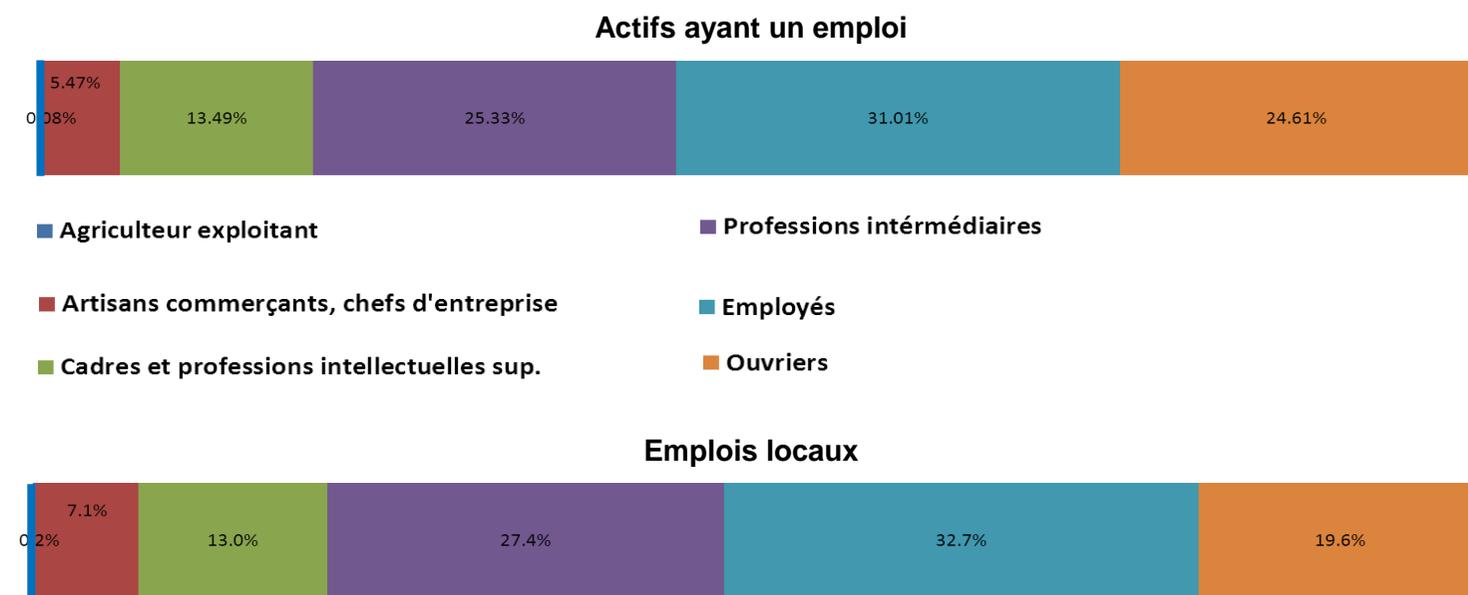
## Une croissance de l'emploi dédié aux professions intermédiaires

L'emploi sur Thonon-les-Bains compte une majorité d'employés (33 %), soit plus que dans le département (28 %). Les emplois dédiés aux professions intermédiaires a connu une croissance d'un peu plus de 4 % entre 1999 et 2009, supérieure à celle du département, et représentent plus de 27 % des emplois de la commune. La part de l'emploi des cadres est sensiblement supérieure à celle qu'on observe dans l'ensemble du département, même si elle a moins progressé sur la dernière période.

On retrouve ici les caractéristiques d'une ville centre.

En 2009, la structure de la population active ayant un emploi selon la catégorie socioprofessionnelle est relativement équilibrée par rapport à celle des emplois exercés sur la commune. Ce qui permet, sauf pour la catégorie des ouvriers, d'offrir localement un emploi à la population active. En effet, on dénombre un peu plus de 4 000 ouvriers en activité pour environ 2 900 "emplois ouvriers" sur la commune. Les niveaux de rémunération offerts par les entreprises suisses favorisent la migration de la main d'œuvre qualifiée.

### Comparaison de la répartition de l'emploi et des actifs ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE RP 2009

# Agriculture

Des données socio-économiques sur les exploitations agricoles ont été recueillies par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre d'un diagnostic confié par la Commune complété par des entretiens individuels avec les agriculteurs.

## État des lieux de l'agriculture de Thonon-les-Bains :

### Évolution générale de l'activité agricole :

Le recensement général agricole (RGA), effectué sur toutes les communes de France, recense toutes les personnes ayant une activité agricole, même minime. Il permet d'avoir une vision très générale de l'agriculture et une bonne vision des évolutions en cours.

Il est à noter que le périmètre de la commune a été modifié en 1995 par la défusion de Marin et de Thonon-les-Bains. Les chiffres du RGA ont donc été corrigés pour tenir compte de cette évolution et ramenés au périmètre de notre commune, les chiffres de 1988 n'étant qu'une estimation.

Ces chiffres montrent toutefois une baisse très nette de l'activité agricole, de la présence de l'agriculture et de l'occupation du territoire par l'agriculture.

En 2010, la superficie agricole utilisée (SAU) est ainsi tombée à 131 ha.

Données synthétiques de l'agriculture à Thonon-les-Bains :

	1988	2000	2010	Evolution 1988/2000	Evolution 2000/2010	Evolution 1988/2010
Nb total d'exploitations	20	14	7	-30%	-50%	-65%
Dont exploitations professionnelles		7	3		-57%	
SAU en ha	221	192	131	-13%	-32%	-41%
Surface en herbe	130	91	24	-30%	-74%	-82%
Nombre total de bovins	111	84	3	-24%	-96%	-97%

## Caractéristiques de l'activité agricole :

On recense 3 exploitations professionnelles pérennes qui ont leur siège social sur la commune : une exploitation en polyculture-élevage (ferme VUATTOUX : foin, grandes cultures et hivernage de génisses), une exploitation en viticulture (Domaine de Ripaille) et une exploitation en horticulture adossée à un commerce de jardinerie (GAGNAIRE Fleurs).

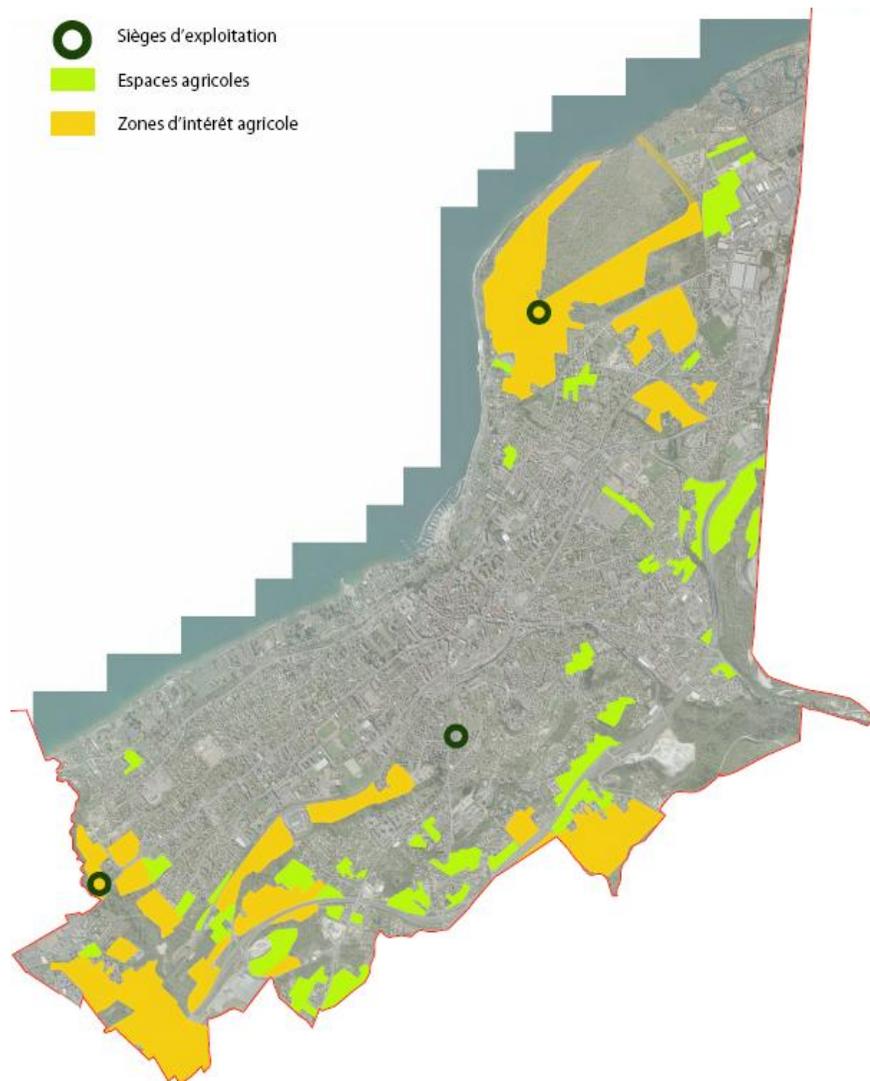
Le foin est destiné à l'élevage hivernal des génisses et à la vente locale. Les céréales sont vendues soit en direct, soit surtout par le réseau coopératif. La production horticole est vendue à 100 % sur place. La production viticole (environ 140 000 bouteilles) est vendue à 70 % par le négoce et 30 % sur place et dans les restaurants du secteur.

Sur les 3 exploitations thononaises, 29 personnes travaillent pour un équivalent de 20 temps pleins. Cinq personnes sont des chefs d'exploitation, conjoints ou aides familiaux, 24 personnes sont des salariés.

L'âge moyen des exploitants en 2009 est de 65 ans, alors qu'il n'est que de 45 ans dans l'ensemble du Bas Chablais.

La SAU de la commune est la surface agricole utile exploitée par les agriculteurs de Thonon-les-Bains, y compris sur d'autres communes. Elle est de 131 ha en 2010. À l'inverse, la Chambre d'Agriculture n'a pas de données précises sur le nombre d'hectares exploités sur Thonon-les-Bains par les agriculteurs extérieurs, mais il a été estimé en 2009 à environ 140 à 150 ha.

En 2008, la superficie des terres agricoles estimée par l'analyse des bases d'occupation du sol RGD 73-74 (en matière d'occupation de niveau 1, était de près de 284 ha (17,4 % de la commune, contre 20 % en 2004), notamment du fait de la réalisation du contournement. On compte parmi ces terrains les jardins familiaux communaux (3,6 ha au total) ainsi que des secteurs de jardins privés comme ceux de l'allée de la Dame. Pour plus de détail, se reporter à l'analyse environnementale (document 1.3) p 10 et p 98.



Source : Chambre d'agriculture

La pêche lacustre est une activité très présente à Thonon-les-Bains. Sur la cinquantaine de pêcheurs professionnels français et la dizaine de licences de petite pêche sur le lac Léman, 9 mènent leur activité à partir du port de Rives. Neuf guérites de pêcheurs sont édifiées à Rives, accompagnées des surfaces de terre-plein pour le séchage et l'entretien des filets et bouées. Les espèces prélevées sont la Féra (65 %), la Perche (15 à 30 %), l'Ombre chevalier, le Brochet, l'Écrevisse, la Lotte et la Truite.

Les débouchés sont les restaurants du secteur, les mareyeurs qui assurent la diffusion des produits dans la région, ainsi qu'un peu de vente directe sur place. La ressource dépend grandement de la pisciculture de Rives, structure sous gestion associative, qui alimente également les autres grands lacs alpins.

### **Les enjeux agricoles :**

Les terres agricoles de Haute-Savoie sont menacées par la pression foncière liée notamment à la forte attractivité touristique et résidentielle du département. Les espaces agricoles sont souvent appréhendés de fait comme des réserves foncières en vue de projets d'aménagement jugés plus rentables que la production agricole, comme la création de logements ou d'activités. Les difficultés économiques du secteur agricole provoquent la disparition de nombreuses exploitations, particulièrement en zone de montagne où la viabilité économique est difficile.

En termes économiques, l'agriculture reste un acteur très présent sur le terrain touristique, et en particulier à Thonon-les-Bains avec la production de produits de qualité comme le vin de Ripaille et la pêche lacustre. L'agriculture permet ainsi de véhiculer et de promouvoir l'image du terroir thononais, de façonner l'identité collective et territoriale. D'autre part, par l'entretien des paysages, elle contribue à maintenir un cadre de vie agréable qui augmente l'attrait touristique et résidentiel. L'absence d'entretien des espaces ouverts entraînerait l'avancée de la friche et la fermeture progressive des paysages ouverts par évolution vers le climax et la couverture végétale correspondante.

L'un des principaux enjeux dans ce domaine consiste à réaliser les projets de développement dans les meilleures conditions d'efficacité et de coût pour la collectivité, tout en préservant à long terme le potentiel agricole du territoire. Pour cela, il faudra limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace en favorisant la densification et en limitant autant que possible l'urbanisation aux espaces déjà actuellement urbanisés.

Les sièges d'exploitation viables doivent être protégés en évitant d'approcher les zones constructibles à moins de cent mètres et les circulations nécessaires à l'utilisation des terres doivent être maintenues.

Parallèlement, des espaces agricoles de taille suffisante doivent être préservés pour le long terme, notamment dans les coupures d'urbanisation.

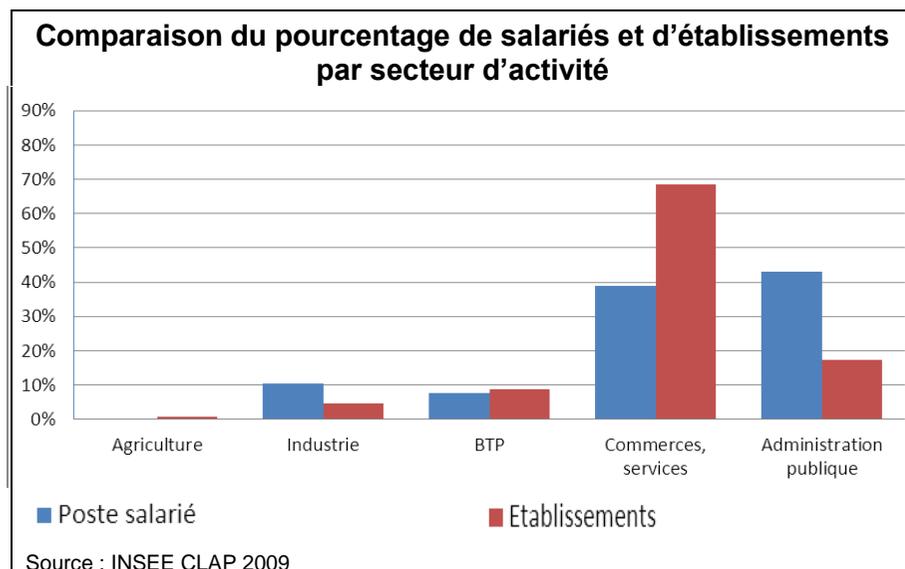
# Profil des autres activités économiques

## Des entreprises de petite taille

Les établissements actifs présents sur le territoire communal sont pour plus de la moitié des établissements tournés vers les services.

Catégorie	Nombre d'établissements actifs	Répartition des établissements (en %)
Industrie	123	5 %
BTP	279	12 %
Commerce	531	23 %
Services	1 342	59 %
Total	2 275	100 %

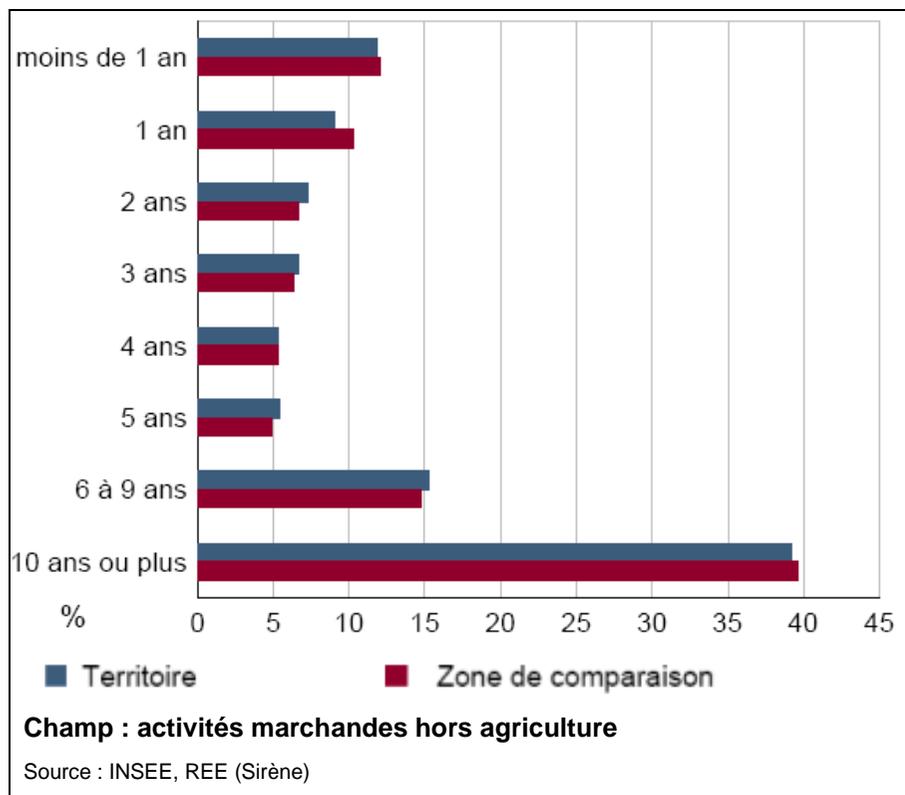
Source fichier INSEE / SIRENE



En effet, du fait de sa situation géographique et de son histoire, Thonon-les-Bains conserve une vocation commerciale et administrative qui façonne son économie. Ainsi, le secteur de l'administration publique (comprenant l'enseignement, la santé et l'action sociale) est celui qui compte le plus de salariés, alors que la part des établissements de ce secteur ne que représente 17 % des établissements de la commune. Le secteur des commerces et des services compte le plus d'établissements (1 972) pour une part de salariés sensiblement plus faible que celle du secteur de l'administration publique.

Globalement, les entreprises sont de taille restreinte et une majorité d'entre elles emploie moins de dix salariés. Ces petites entreprises sont concentrées dans les secteurs des services et commerces. L'industrie compte peu d'établissements (5 % des établissements) mais est pourvoyeuse de 10 % des postes salariés. Si toutes ces entreprises contribuent activement à l'activité économique locale, quelques grands établissements ont un rayonnement départemental, voire international : FROSSARD, SAT, GINISTY, NOVASANIT, NOVAMAT, Eurocast, VEKA, Thalès Electron Devices, les Eaux minérales de Thonon.

## Ancienneté et dynamisme de création



Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 près de 40 % des entreprises ont plus de dix ans et 15 % entre six et neuf ans. Les entreprises de moins d'un an sont également bien représentées. Ces chiffres permettent de percevoir la stabilité des entreprises anciennement implantées ainsi que la part importante des créations récentes.

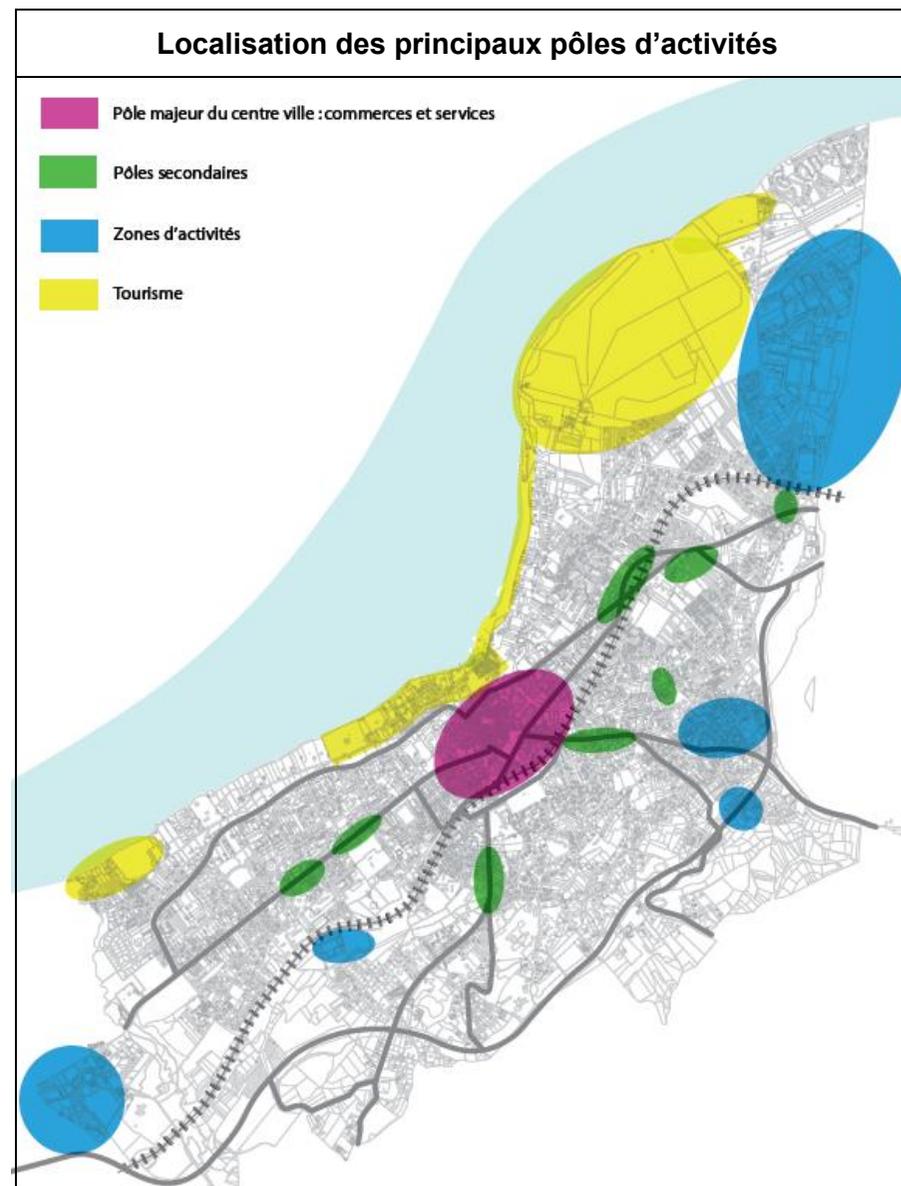
En 2011, 295 entreprises ont vu le jour soit près de 15 % des établissements économiques existants. Ce nombre élevé atteste du dynamisme de Thonon-les-Bains. Le taux de création d'entreprises est plus important que dans le département et que dans le Chablais

La création d'activités économiques en 2011 s'est faite pour moitié dans le domaine du service. Toutefois, la part de création de commerces reste importante (environ 20 %). Le secteur de la construction compte 10 entreprises nouvelles.

## Un tissu économique diversifié et polarisé

Dans la commune, les activités économiques sont généralement implantées selon une logique de regroupement spatial :

- Les entreprises industrielles ou artisanales conséquentes sont pour la plupart localisées dans la zone industrielle de Vongy située à l'est. Celle-ci n'offre plus de disponibilités foncières, hormis en renouvellement urbain ;
- Les surfaces commerciales, grandes et moyennes, sont essentiellement implantées sur le pôle commercial de Marclaz qui occupe une partie de l'ouest du territoire de Thonon-les-Bains. Les projets en cours vont permettre d'optimiser les réserves encore disponibles sur ce site et d'achever la zone dans ses limites existantes ;
- Le commerce traditionnel tend, quant à lui, à se concentrer sur l'hypercentre et les pôles secondaires ;
- L'activité touristique, essentiellement tournée vers le lac, a des répercussions sur l'ensemble du tissu économique de la commune.



## Le cœur commercial du Chablais

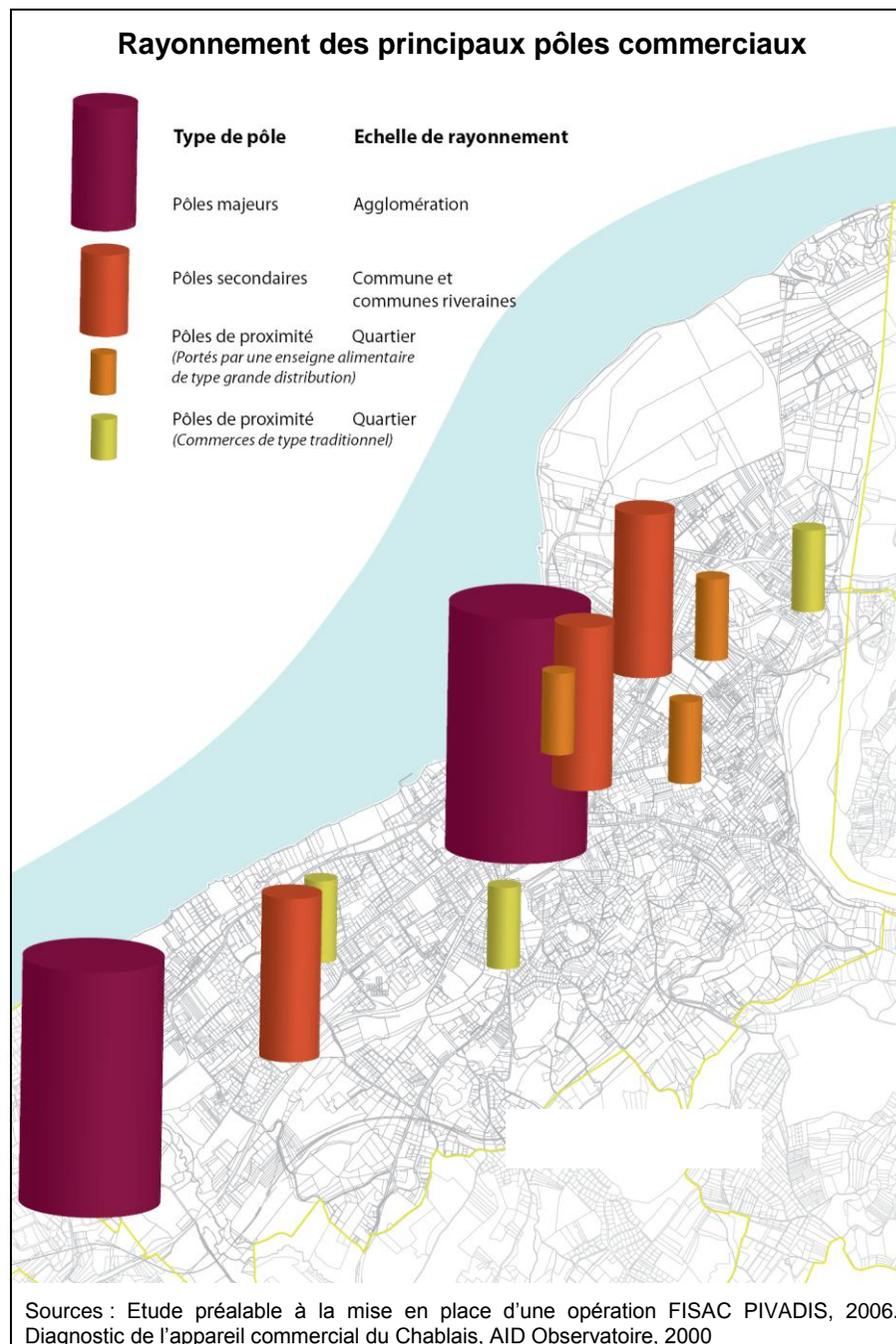
*Données INSEE RGP 2006, diagnostic du SCoT*

Thonon-les-Bains fait partie des quatre pôles commerciaux majeurs du Chablais (avec Publier, Douvaine et Margencel). Ceux-ci sont caractérisés par une offre diversifiée et un chiffre d'affaire annuel qui est supérieur à 50 millions d'euros. Ainsi, la commune de Thonon-les-Bains concentre un tiers des 50 000 m<sup>2</sup> de surface de vente du Chablais et presque la moitié si on lui adjoint les surfaces de vente d'Anthy-sur-Léman et de Margencel. Elle représente avec 304 millions d'euros annuels, soit plus de la moitié du chiffre d'affaire de ce territoire en 2003.

La commune constitue le premier pôle du Chablais – et le plus structuré – en matière de commerce dit traditionnel, à l'inverse du reste du Chablais dominé à 75 % par la grande distribution (voire 88 % pour le secteur alimentaire).

La commune de Thonon-les-Bains, est dotée de 9 des 25 pôles commerciaux dominants du Chablais, ils sont majoritairement entraînés par une locomotive du secteur alimentaire :

- Le centre et la zone d'activités économiques "Espace Léman" constituent les deux pôles commerciaux majeurs du territoire.
- Viennent ensuite les pôles secondaires qui correspondent à des surfaces alimentaires de taille moyenne. Ainsi, les deux supermarchés situés avenue d'Évian (Intermarché et Grand frais), ceux de l'avenue Jules Ferry et de l'avenue de la Grangette (Carrefour market) ont un rayonnement à l'échelle de la commune et des communes riveraines.
- Les autres polarités commerciales ont plutôt une vocation de pôle de proximité, notamment le supermarché de la galerie de "l'Étoile" (Casino), rayonnant à l'échelle du quartier en complément des commerces alimentaires de proximité.



*Selon l'étude préalable à la mise en place d'un FISAC, l'offre commerciale et de service peut être regroupée en 15 pôles commerciaux majeurs. Afin de ne traiter que les commerces, ces pôles ont parfois été regroupés, certains, uniquement à vocation de service n'ont pas été pris en compte.*

Les établissements commerciaux sont majoritairement concentrés dans l'hypercentre qui se détache nettement du reste de la commune (près de 300 établissements). En périphérie, l'Espace Léman, partagé avec les communes d'Anthy-sur-Léman et de Margencel, présente les plus fortes concentrations commerciales du Chablais. Néanmoins, l'emprise de cette zone sur le territoire communal de Thonon-les-Bains est réduite.

En 2006, le centre de Thonon-les-Bains regroupe 522 activités commerciales et de services en fonctionnement, soit 70 % des commerces et services de la commune pour seulement 48 % des surfaces de vente. La zone d'influence couvre pour une partie de l'activité un bassin de chalandise de 150 000 habitants, sans compter l'impact significatif des touristes et des chalands de nationalité suisse. Le taux de vacance y est globalement faible, signe de la bonne marche des commerces. Ces derniers sont principalement regroupés dans la Grande Rue et la rue des Arts. Cette polarisation, bien que facilitant la fréquentation piétonne, a tendance à "favoriser les pertes de commercialité sur les autres axes" du centre. La vocation commerciale de l'hypercentre est renforcée par un marché bihebdomadaire jouxtant les rues les plus commerçantes dans le quartier de la Rénovation.

La grande capacité de stationnement se situe en souterrain, ce qui laisse la surface libre pour les piétons. La piétonisation et les aménagements du cœur de ville, engagés dans le cadre de l'opération du FISAC, visent à renforcer le dynamisme et l'attractivité de ce secteur.

L'offre commerciale de la ville se caractérise par une forte présence de l'équipement de la personne, l'hygiène, la santé et la beauté, mais également des services en agence. Le taux de présence des enseignes est important. L'alimentaire spécialisé, bien qu'en développement, s'avère un peu plus limité pour une offre de centre ville.

Il importe pour l'avenir de maintenir, voire de développer, une offre commerciale qualitative et diversifiée dans le centre. Dans le même temps il convient désormais de limiter le développement commercial de périphérie en favorisant prioritairement l'implantation d'activités peu présentes sur le territoire communal.

L'encouragement de l'implantation de commerces de proximité dans les secteurs fortement urbanisés semble aujourd'hui indispensable en termes de service à la population et permettra de limiter l'utilisation des transports individuels motorisés.

## **Une forte représentation des services**

Le domaine des services représente la part majeure des activités économiques thononaises.

Les principales activités sont orientées vers la satisfaction de la demande de biens et services émanant de la population résidente, des touristes et des entreprises.

Les services aux entreprises sont mieux représentées que les services à la personne. Néanmoins les "activités" de services les plus présentes touchent les domaines de "la santé et de l'action sociale" plutôt dédiées à la personne. Suivent les prestations de "conseil et assistance" puis les activités d'hôtellerie et de restauration favorisées par le tourisme. Le centre est le secteur qui dispose du plus grand nombre d'établissements de services.

Les besoins répertoriés portent sur la réservation de locaux adaptés à l'implantation d'établissements de services dans les programmes de logements. Il conviendrait également de favoriser le développement des services aux entreprises en zone d'activités comme une crèche ou un restaurant collectif interentreprises.

La mise en place d'un schéma directeur temps et territoires (SDiTT) permettrait d'ajuster les services des transports en commun afin d'offrir des prestations plus adaptées au fonctionnement des entreprises, des commerces et services notamment publics.

Le développement du réseau très-haut-débit doit être poursuivi dans l'objectif de desservir l'ensemble des entreprises.

## Le tourisme : un secteur porteur de l'économie locale

L'histoire de Thonon-les-Bains, en tant que station touristique, est intimement liée à l'eau minérale. Très vite exploitée à la fois pour ses qualités thermales puis pour ses qualités d'eau de table, elle constitue encore aujourd'hui un vecteur essentiel de l'activité économique de la commune à travers l'activité touristique de santé et à travers l'activité économique de mise en bouteille.

Aujourd'hui classée en station de tourisme (décret du 23/10/2012), Thonon-les-Bains est également une station lacustre, classée "station nautique" et a été la première ville lacustre à obtenir le label pavillon bleu, où l'eau et les activités aquatiques jouent un autre rôle, celui du sport et du loisir, qui constitue un atout pour l'accueil touristique. C'est donc aussi une histoire d'infrastructures d'accueil, marquée par le passé de la Belle époque mais tournée vers l'avenir.

L'établissement thermal, après des travaux de rénovation considérables réalisés en 2011-2012, permet désormais d'offrir de meilleurs services à ses clients et d'accueillir 3 000 curistes au lieu de 1 500 auparavant. Les retombées économiques attendues sont très importantes. En effet, selon une étude du Centre national des établissements thermaux, 65 curistes génèrent 1 emploi indirect. Par ailleurs, selon une étude de 2005, un curiste dépense en moyenne 1 868 € sur la commune par séjour.

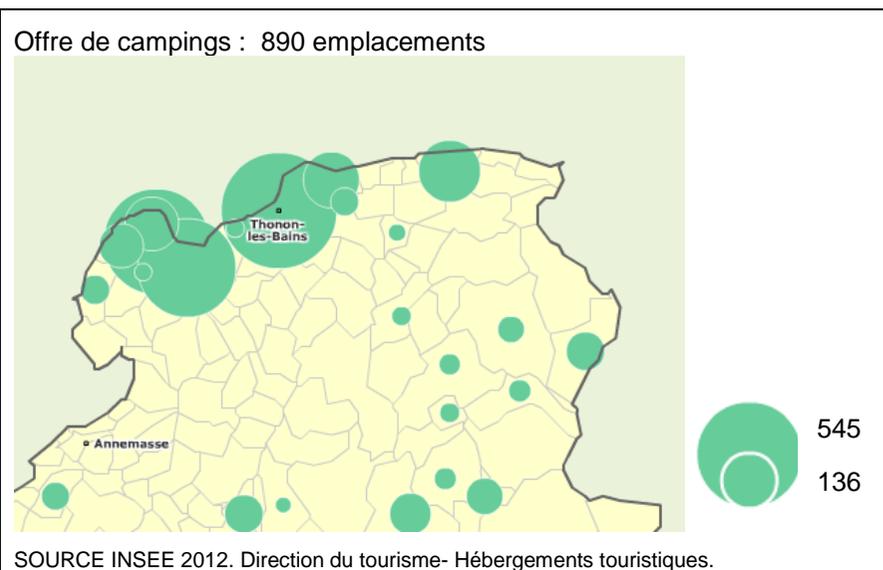
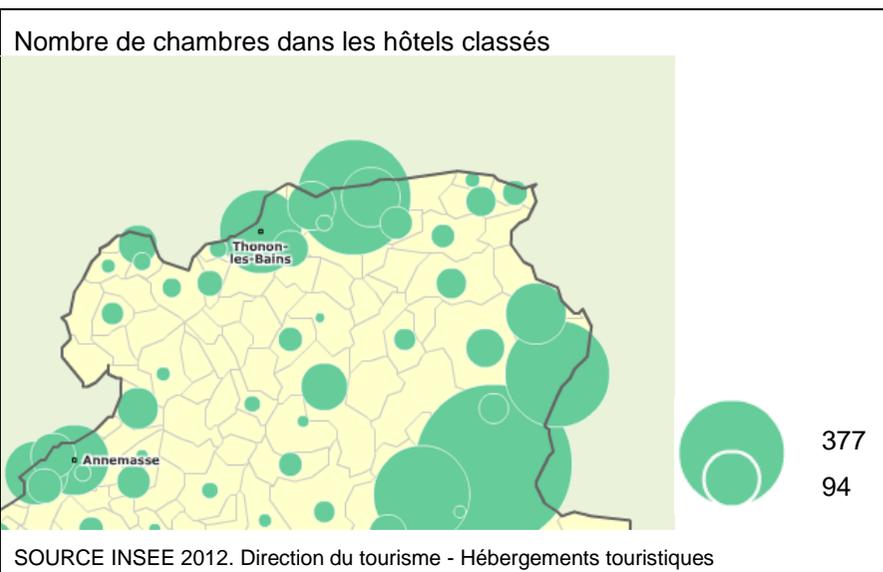
En 2012, l'hébergement touristique sur Thonon-les-Bains est composé de 339 chambres d'hôtel (13 hôtels dont un non labélisé, 2 sans étoile, 1 une étoile, 8 deux étoiles et 1 trois étoiles), 890 emplacements de camping offerts à la clientèle de passage (5 campings dont 1 une étoile, 2 deux étoiles et 2 trois étoiles).

La commune dispose également de 4 résidences de tourisme et de 164 meublés appartenant à des particuliers. La capacité totale est donc de 4 406 hébergements touristiques marchands. Il est à noter que l'hôtel trois étoiles "Savoie-Léman" (32 chambres), est l'hôtel de l'école hôtelière. Il est donc fermé les week-ends et pendant les vacances scolaires.

En 2012, le parc de logements thononais comprend 1 150 résidences secondaires qui équivalent à 5 750 hébergements touristiques. Les résidences secondaires représentent donc la majorité du parc touristique de la commune.

L'évolution de la réglementation conduit souvent à la fermeture des établissements hôteliers, la mise aux normes se révélant soit impossible, du fait de la configuration des locaux, soit trop onéreuse.

Le label Géopark Européen décerné au Chablais le 20 septembre 2012 par l'Unesco est un atout supplémentaire et une reconnaissance mondiale, dont les retombées touristiques devraient pouvoir être mesurées dans les prochaines années.



## Les zones d'activités économiques

L'ensemble des zones d'activités économiques thononaises (ZAE) occupe près de 80 ha, soit 18 % de la surface des ZAE du Chablais.

La zone industrielle de Vongy, développée dès 1962, est la plus importante du Chablais par sa surface et les emplois qu'elle accueille. Elle se prolonge sur l'autre rive de la Dranse, sur la commune de Publier ; elle constitue ainsi une zone intercommunale d'un point de vue géographique (zone industrielle Vongy-Amphion) qui concentre 72 % des emplois industriels de ce territoire.

Pour sa partie thononaise, la zone présente une superficie brute totale de 66 ha, soit l'essentiel de la surface communale consacrée aux zones d'activités.

Elle concentre des activités industrielles de renommée internationale : THALES (fabrication de tubes électroniques), EUROCAST (fonderie d'aluminium sous pression), VEKAPLAST (extrusion de profilés en PVC), BROWN FINTUBE (échangeurs de chaleur), GEDIMAT-LOMBARD (vente matériaux de construction) et de nombreuses entreprises de Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

Les activités du BTP sont les plus consommateurs d'espace et occupent 60 % des surfaces de la zone dédiées aux implantations d'entreprises. Cette importante utilisation du sol est compensée par un fort taux d'emploi avec 79 % des effectifs salariés de la zone.

Des pôles d'activités secondaires complètent le tissu économique de Thonon-les-Bains.

- À l'ouest, au Genevray, est établie l'usine d'embouteillage des eaux de THONON.
- À l'entrée de la ville depuis Bons-en-Chablais, avenue de Sénévulaz, une pépinière d'entreprises a été implantée, à proximité d'autres activités, constituant ainsi un pôle dynamique.
- Dans le secteur de la Fontaine Couverte, en entrée de ville depuis les stations de ski, une trentaine de PME sont regroupées constituant un pôle artisanal concourant au dynamisme local.



Vongy



Fontaine Couverte



Avenue de Sénévulaz

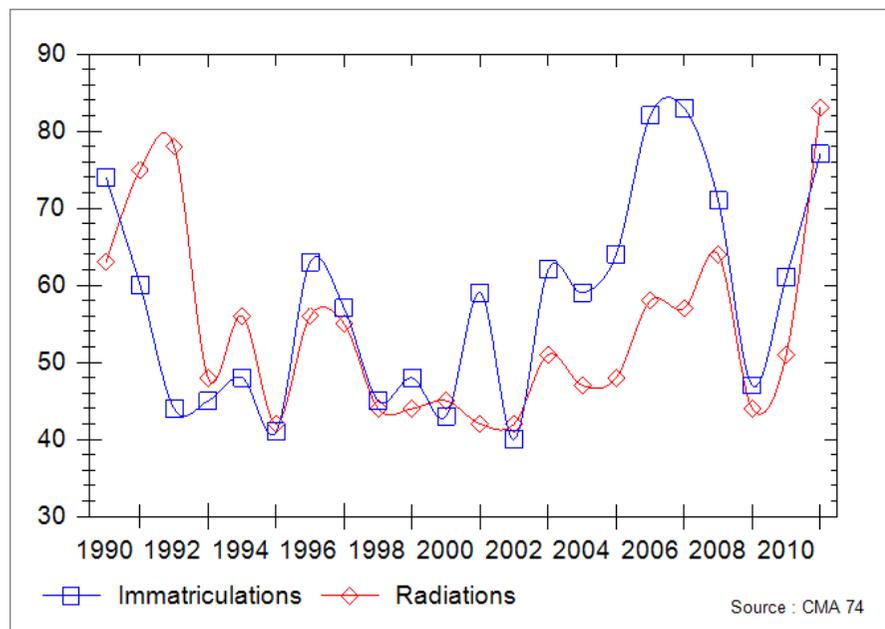


Avenue du Genevray

## Artisanat

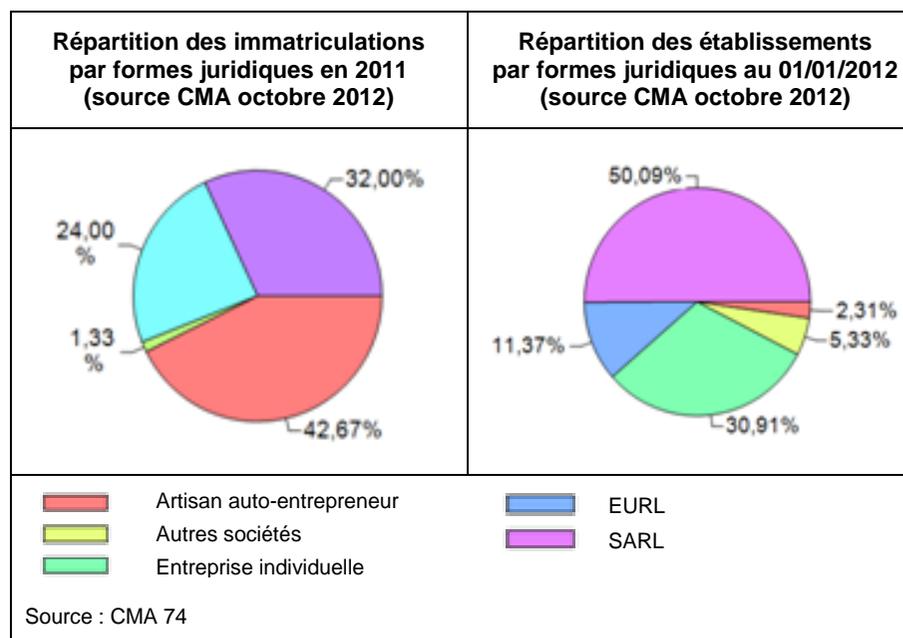
Le nombre d'établissements artisanaux a augmenté entre 2002 et 2012 passant de 437 à 509. Cette croissance, portée presque en totalité par le secteur du bâtiment, est à rapprocher de la très forte production de logements à partir de 2003-2004, avec un pic en 2006. L'évolution des mouvements de créations d'entreprises est sensiblement calée sur celui des rythmes de la construction. En effet, l'année 2008 marque une chute brutale des mises en chantiers (- 56 % par rapport à 2007). Cette récession se prolonge en 2009, ce qui correspond à une chute brutale du nombre d'immatriculations. Celles-ci reprennent à partir de 2010, date qui marque la reprise de la construction de logements. La courbe des radiations suit le même mouvement sans pour autant dépasser le nombre d'immatriculations. L'inversion du nombre de créations par rapport au nombre de radiations apparaît en 2011.

Évolutions des mouvements d'établissement  
(source CMA 74 octobre 2012)



Les établissements artisanaux les plus représentés après les établissements de la filière du bâtiment sont du domaine des services (33 %). Les établissements artisanaux alimentaires viennent en quatrième place avec 52 établissements.

En 2011, 75 nouveaux établissements ont été créés dont près de 43 % sont des artisans auto-entrepreneurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les auto-entrepreneurs représentent un peu plus de 2 % des établissements artisanaux, ce qui, compte tenu de la date récente (2009) de création de ce statut, montre le dynamisme de développement de la commune.



# Les perspectives

## Le Grand Genève

Dans le cadre du rééquilibrage du territoire franco-valdo-genevois, l'objectif a été posé qu'à l'horizon 2030, 200 000 habitants seraient accueillis sur ce territoire et 100 000 emplois supplémentaires créés, sur la base d'une poursuite du rythme de croissance de 1 à 1,3 %. Dans un souci de rééquilibrage habitat/emplois, la charte d'engagement politique signée en 2007 postule qu'à l'échelle du périmètre, la moitié des nouveaux habitants résideront à l'intérieur du canton de Genève et 30 % des nouveaux emplois (notamment des emplois qualifiés) se localiseront dans la partie française du bassin genevois.

Dans cette logique et dans celle de polarisation du développement sur les centralités existantes, les deux unités urbaines de Thonon-les-Bains et de Collonges-Bellerive ont été désignées pour accueillir prioritairement le futur développement du territoire. En effet, ces deux pôles concentrent déjà des équipements, des emplois, des services et des commerces assez dynamiques et bénéficient d'une localisation stratégique au sein du territoire.

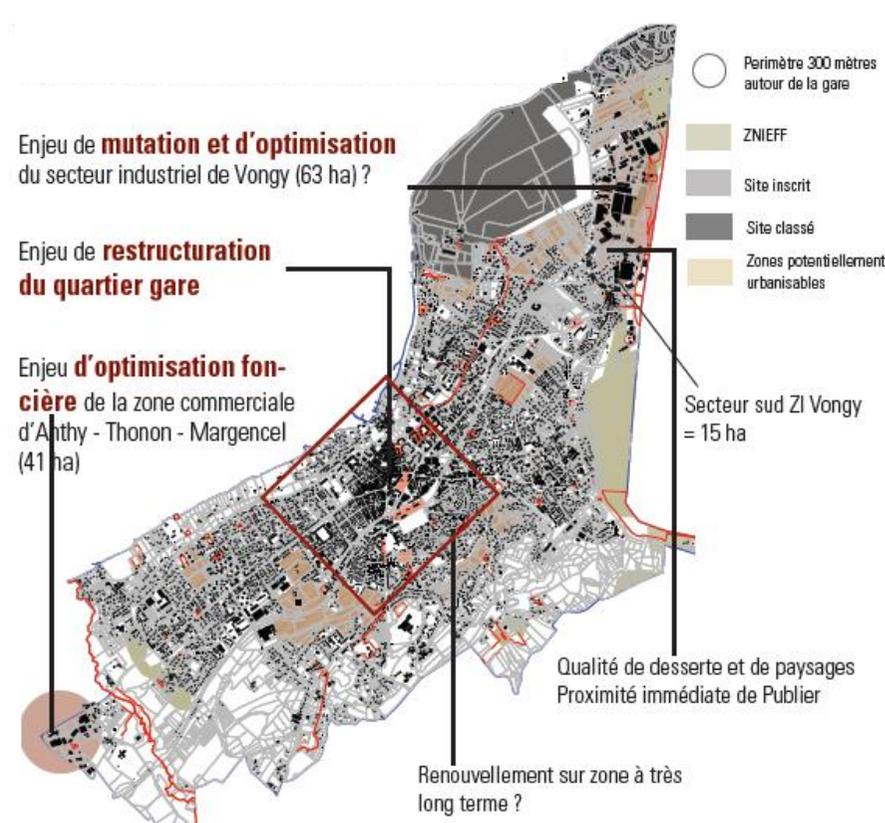
Ainsi, pour contrebalancer l'attractivité genevoise, l'agglomération de Thonon devra absorber l'essentiel de la croissance démographique et de l'offre d'emplois nouveaux du Bas-Chablais ouest.

Dans la logique de constitution d'une polarité structurante dans le réseau des villes du tour du lac, la priorité doit être donnée à la création d'emplois (+ 6 000 emplois nouveaux à Thonon-les-Bains d'ici 2030) permettant d'afficher une attractivité économique forte de la région thononaise. Sur la commune, le développement économique devra se concentrer dans les pôles économiques majeurs desservis par des transports en commun structurants et desservis fréquemment.

Par conséquent, trois zones sont pressenties, dans le projet d'agglomération, pour le développement de l'activité économique.

Le secteur de la gare, du fait de son positionnement stratégique et du foncier disponible, pourrait porter une partie importante de cette croissance d'emplois. Pour que le pôle gare puisse jouer pleinement son rôle dans le cadre du rééquilibrage du territoire à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevois et pourvoir aux besoins de la population locale, il serait nécessaire de réorganiser l'intermodalité en lien avec l'arrivée du RER franco-valdo-genevois (projet CEVA). L'objectif est également de concentrer la croissance autour des pôles existants et à

proximité des transports en commun. Le pôle gare pourrait être ainsi le lieu privilégié de développement de l'activité tertiaire et des équipements d'accompagnement, comme l'hôtellerie.



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevois- Etude des Lignes Directrices du Chablais. Passagers des Villes EAGD / Transitec / CSD Azur

La mutation et l'optimisation de la zone industrielle de Vongy ont également été identifiées comme un des enjeux de développement de l'activité économique. En cohérence avec cette mutation, le secteur de Champ Dunand (4 ha) prévu pour accueillir des activités artisanales offrant une vitrine qualitative à la zone de Vongy, est également identifié comme devant participer au dynamisme économique de cette grande agglomération.

L'optimisation foncière de la zone d'activités commerciales « Espace Léman » (qui s'étend sur les communes de Thonon-les-Bains, d'Anthy-sur-Léman et de Margencel) constitue un enjeu pour le développement de l'activité économique artisanale et tertiaire. En effet, l'architecture sous forme de blocs d'un seul niveau et l'organisation du stationnement en nappes consomment beaucoup d'espace pour peu d'emplois créés. La densification de la zone pourrait s'effectuer en faveur d'une diversification de l'activité économique. La commune de Thonon-les-Bains accueille déjà un des rares espaces mixtes de cette zone : le secteur de Marclaz I est dédié à l'activité commerciale et le secteur de Marclaz II est dédié aux activités artisanales. Sur ces deux secteurs, les derniers tènements libres sont en cours d'urbanisation afin de combler les dents creuses.

## Le schéma de cohérence territoriale

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais, approuvé le 23 février 2012, affirme l'importance pour le Chablais de conserver son taux d'emploi sur son propre territoire, afin de contenir voire atténuer sa dépendance à l'emploi suisse. L'objectif fixé est la création de nouveaux emplois en parallèle de la croissance démographique.

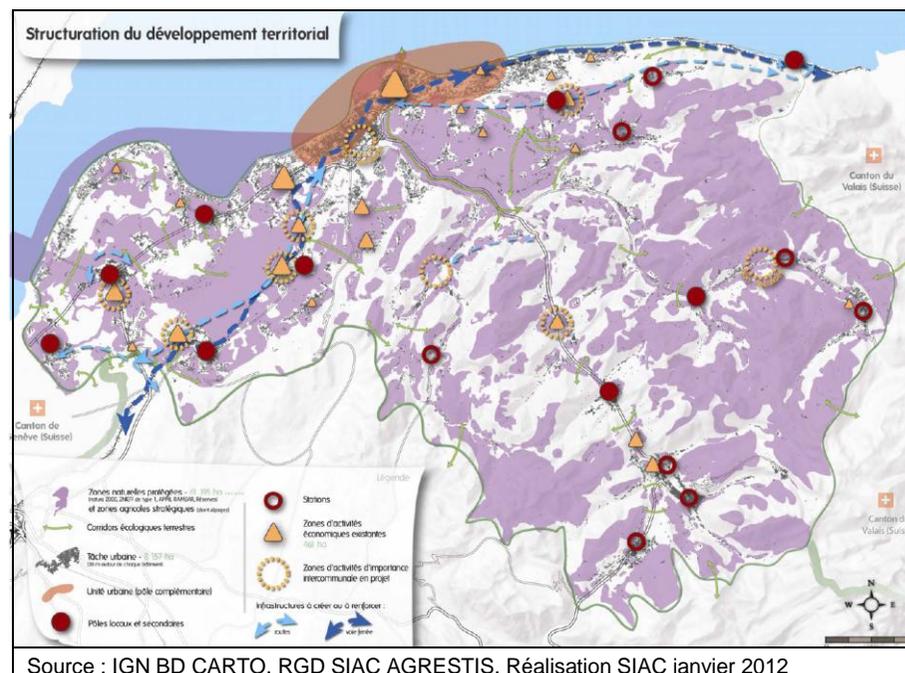
Pour atteindre cet objectif, le schéma de cohérence territoriale préconise d'une manière générale de structurer le développement économique en fonction de l'armature urbaine, des densités urbaines et de la desserte en transports en communs.

Ainsi la localisation des activités et services doit correspondre à la zone d'influence propre de ceux-ci. En tant que commune de l'unité urbaine, Thonon-les-Bains doit prévoir d'accueillir les activités et services ayant pour aire d'influence le bassin du Chablais.

Concernant plus particulièrement les zones d'activités, dans un souci d'économie de l'espace, la priorité doit être donnée à la requalification et à la restructuration des zones existantes plutôt qu'à leur extension.

Néanmoins, le document d'orientations générales du SCoT reconnaît différentes zones d'importance intercommunale en extension ou en création qui doivent être identifiées comme telles dans les documents d'urbanisme locaux. Thonon-les-Bains est concerné à double titre : l'extension de la zone industrielle de Vongy sur le secteur de Champ Dunand et la possibilité de création d'une zone d'activités économiques de tertiaire supérieur (non commerciales).

Dans un souci d'économie de l'espace et dans l'objectif de rapprocher les commerces des habitants, le SCoT prescrit que ceux-là soient situés de préférence dans les espaces d'habitat existants en fonction de leur aire de chalandise.

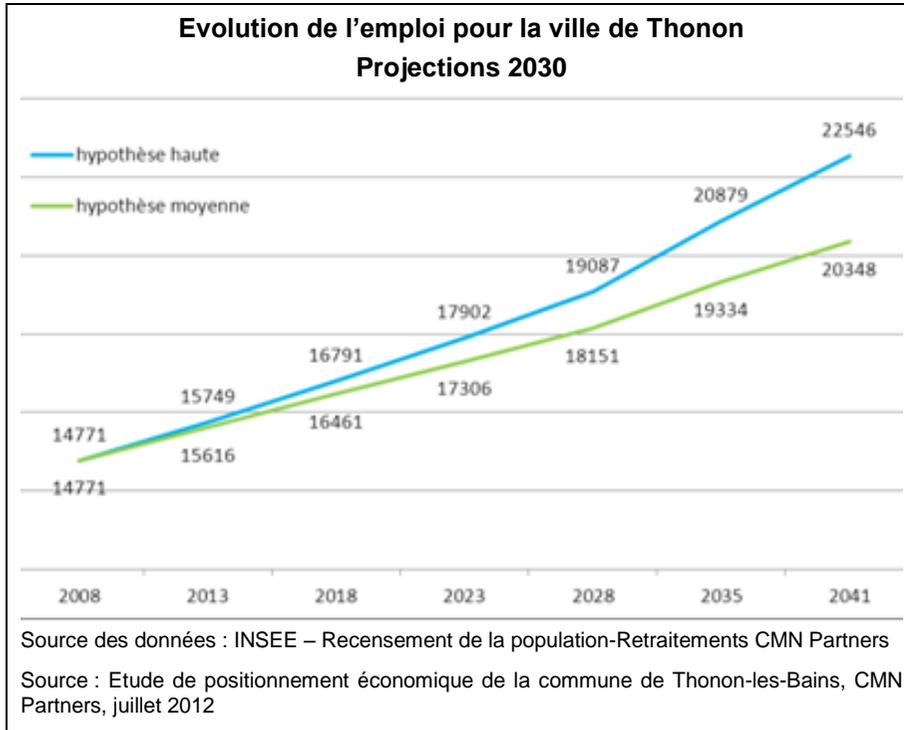


Thonon-les-Bains ayant un rôle de centralité à l'échelle du Chablais, il importe que le PLU concoure à renforcer la vitalité commerciale. À cette échelle, il importera donc de définir les pôles secondaires permettant d'offrir les services de proximité nécessaires aux habitants.

Concernant le tourisme et les loisirs, le SCoT affirme l'importance de la diversification de l'offre en jouant la carte de la complémentarité des territoires et en mettant en exergue les différents atouts du Chablais. Pour les communes littorales, il préconise le développement d'un tourisme recherchant la qualité patrimoniale et paysagère des rives ainsi que des éléments remarquables. Les collectivités sont invitées à poursuivre la réalisation de parcours pédestres et cyclables proches du lac.

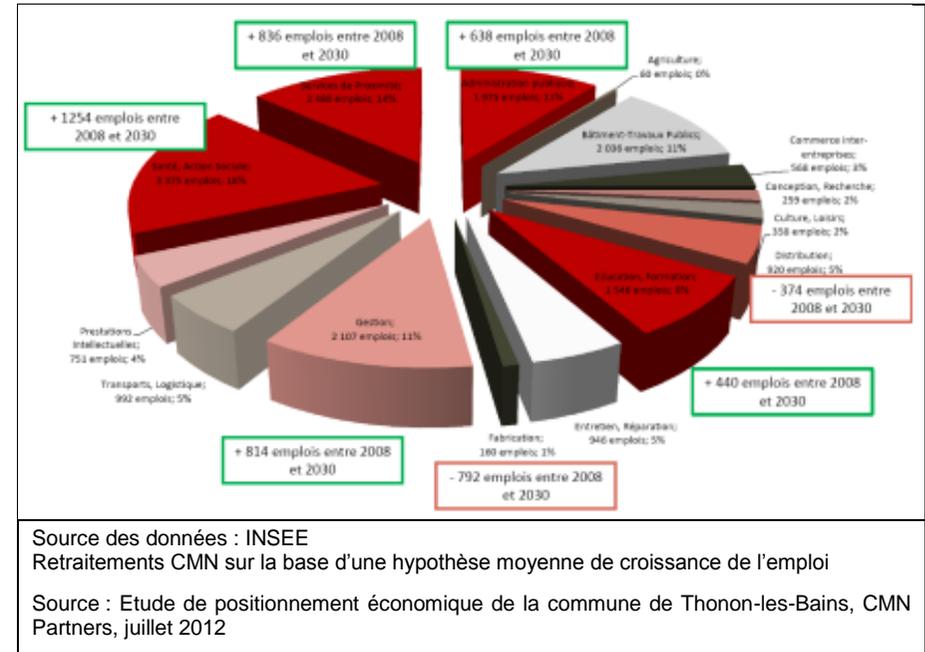
## La tendance à l'horizon 2030

L'objectif affiché par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois visant à créer 6 000 emplois nouveaux en 2030, notamment afin de contrebalancer l'attractivité du bassin d'emploi genevois comme préconisé par le SCoT, semble difficilement atteignable de manière tendancielle alors même que la croissance démographique permettra d'atteindre les 13 000 habitants supplémentaires.



À l'horizon 2030 l'économie sera de plus en plus résidentielle du fait de la croissance de la population.

Selon la tendance observée ces dernières années et en lien avec l'effet frontière, la population des cadres devrait continuer de croître fortement alors que dans le même temps, selon toute hypothèse, la croissance de l'emploi serait surtout celle des emplois peu qualifiés (professions intermédiaires et employés).



Ainsi, selon les seules projections des courbes tendanciennes, on peut supposer que dès 2015 le nombre d'actifs résidents à Thonon-les-Bains sera supérieur au nombre d'emplois sur le territoire. (Etude CMN Partners, source INSEE – retraitements CMN, hypothèse concernant l'évolution de l'emploi à + 1% par an)

À l'horizon 2030, la part des actifs travaillant à l'étranger atteindra vraisemblablement près de 39 % de la population active contre un peu plus de 15 % au recensement de 2009.

Ces projections démontrent la nécessité que la commune se positionne dans le bassin lémanique comme pôle d'emploi afin de ne pas tendre, comme actuellement les communes périurbaines, à accueillir les populations actives travaillant sur d'autres territoires.

# Transports et circulation

## La mobilité dans le Chablais

La problématique de mobilité dans le Chablais est intrinsèquement liée aux particularités géographiques telles que le positionnement périphérique par rapport aux grands axes de circulation et l'organisation du relief en plaines et vallées.

Plus particulièrement, la mobilité pendulaire (domicile-travail) du Chablais dépend également de la structuration des polarités économiques. Ainsi, l'attractivité des pôles majeurs de Genève et Lausanne génère une mobilité transfrontalière quotidienne et le réseau de stations touristiques internes au Chablais suppose des déplacements saisonniers.

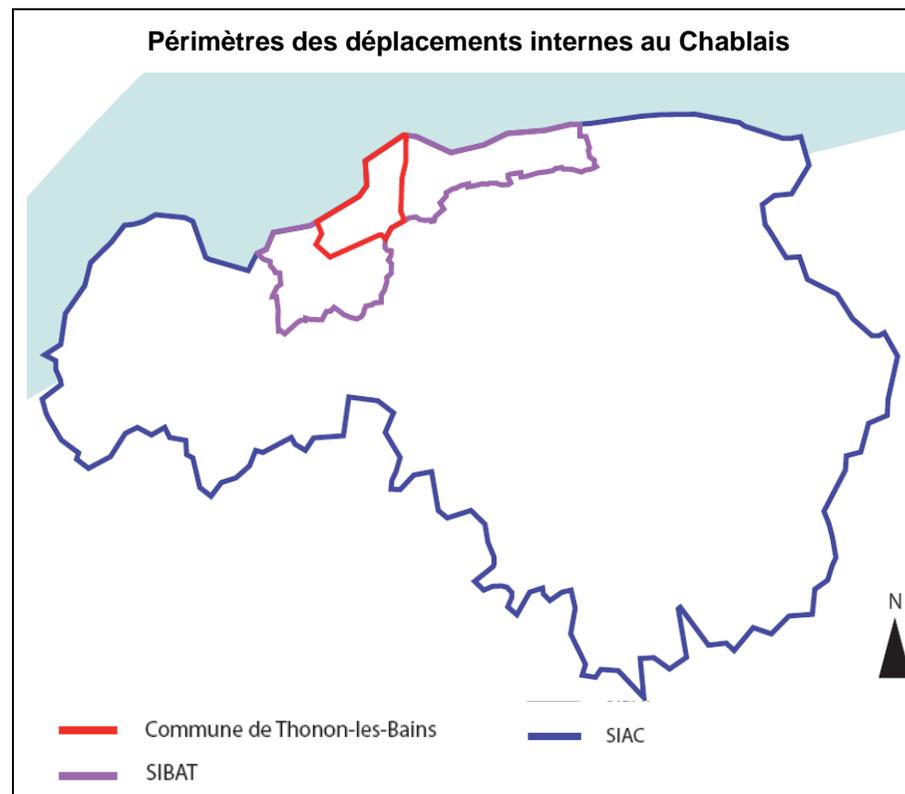
Dans le Chablais, le trafic de transit est presque inexistant. Les deux tiers des déplacements se font à l'intérieur du territoire, l'autre tiers en échange avec l'extérieur.

## Destination des déplacements domicile-travail

(Source : Diagnostic du SCoT)

À l'échelle du SIAC (périmètre du SCoT), la forte part des déplacements domicile-travail sortants (27 %) par rapport aux entrants (3 %) montre l'attractivité limitée du Chablais pour l'emploi pour des habitants extérieurs au Chablais, face à des polarités comme Genève ou Lausanne (71 % des déplacements sortants) (source INSEE, base communes/mobilité). Toutefois, l'essentiel des déplacements se fait à l'intérieur du Chablais (70 % des déplacements) où les pôles de Thonon-les-Bains et d'Évian-les-Bains sont les plus attractifs.

À l'échelle du Syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon (SIBAT), les déplacements entrants sont supérieurs aux sortants et concentrés vers le pôle urbain Thonon-Publier-Évian (77 % des déplacements entrants), signe de son attractivité. La commune de Thonon-les-Bains est le point d'arrivée de 58 % des déplacements entrants dans le périmètre du SIBAT. Les déplacements sortants à l'échelle du SIBAT sont essentiellement des déplacements longue distance vers des polarités extérieures au SIAC.



À Thonon-les-Bains, 53,9 % des actifs ayant un emploi travaillent et résident dans la commune. Les déplacements domicile-travail hors de la commune sont donc plus faibles qu'au niveau national où plus de trois actifs sur cinq quittent leur commune de résidence pour aller travailler.

En 2009, 16,9 % des actifs thononais ayant un emploi travaillent hors du département dont 15,5 % à l'étranger. Ceci s'explique en partie par l'importante population travaillant en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Genève. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 1999 (respectivement 12,6 % hors département et 11,3 % à l'étranger), ce qui montre une forte attractivité de l'emploi suisse pour les Thononais.

## Répartition des modes

Le recours à la voiture particulière se détache très nettement des autres modes de transport pour les déplacements domicile / travail des Thononais. Pour les déplacements internes à la commune, la marche à pied domine pour les courtes distances. Les transports en commun sont majoritairement empruntés par les personnes travaillant loin, soit à l'extérieur de la région Rhône-Alpes soit à l'étranger (essentiellement en Suisse).

Les hommes utilisent plus la voiture (ou camion et fourgonnette) et les deux-roues alors que les femmes privilégient la marche et les transports en commun (en dehors de la voiture qu'elles utilisent moins que les hommes).

Mode de transport	SIAC 2006	SIBAT 2006	Thonon-les-Bains			
			2006	2009		
				Ensemble	Hommes	Femmes
Marche à pied	10 %	10,1 %	14,97 %	14,19 %	9,99 %	18,72 %
Deux roues	2,1 %	2,4 %	4,45 %	4,20 %	5,79 %	2,49 %
Voiture, camion, fourgonnette	84 %	82,7 %	73,59 %	69,76 %	74,50 %	64,66 %
Transports en commun	3,8 %	4,8 %	6,99 %	8,41 %	7,32 %	9,58 %

Données Diagnostic SCoT et RGP INSEE

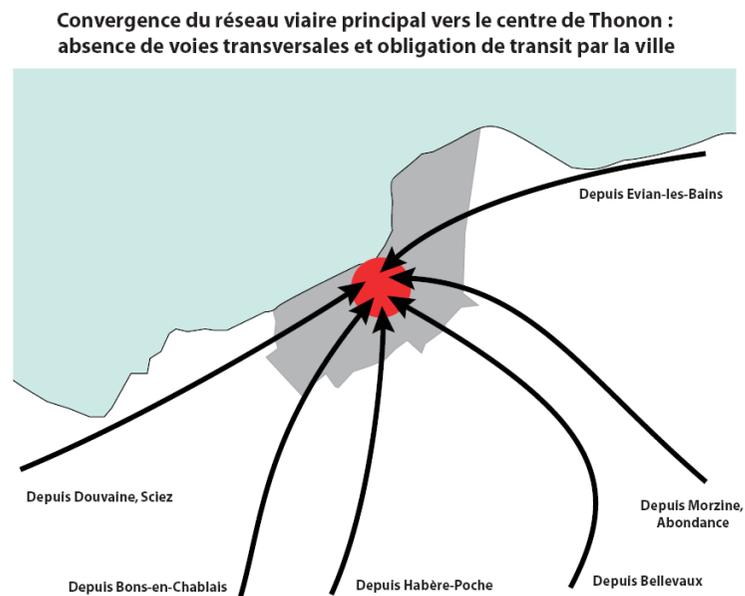
Face à ces nombreux modes alternatifs, la part du recours à l'automobile pour les déplacements domicile / travail est plus faible à Thonon-les-Bains que sur les autres territoires. De plus, depuis 2006 on note une baisse de l'utilisation de l'automobile particulière au bénéfice des transports en commun.

## Le réseau viaire

### L'armature générale

À l'échelle du Chablais, l'ensemble du réseau viaire est principalement organisé en étoile autour de Thonon-les-Bains, notamment en raison de la géographie. En l'absence de liaison transversale entre les différents pôles du Chablais, la circulation doit transiter par Thonon-les-Bains. Il s'agit à la fois des déplacements pendulaires et touristiques, sous forme de transit local ou plus largement interne au Chablais. Ainsi, avant la mise en service du contournement routier en 2008, la commune connaissait des trafics de transit d'autant plus impactants qu'ils utilisaient des axes centraux plutôt que périphériques.

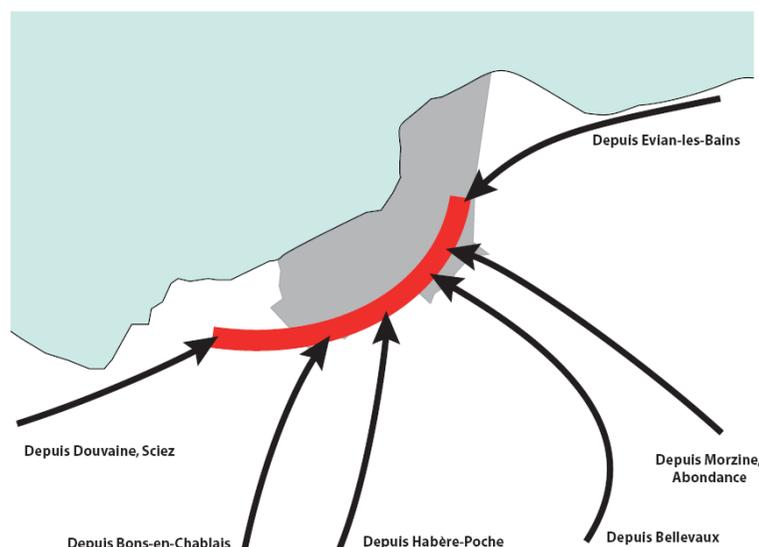
Jusqu'à l'ouverture de la voie de contournement en juillet 2008, la liaison transversale principale s'effectuait par la RD 2005 (ancienne RN 5) qui, en traversant la ville, prend une typologie urbaine inadaptée au trafic alors supporté. Les autres routes départementales supportant un trafic important aboutissaient également au centre de Thonon-les-Bains.



Situation antérieure à la mise en service du contournement routier en 2008

Afin d'organiser la circulation de transit interne au Chablais et d'éviter les difficultés du centre de Thonon-les-Bains, un contournement routier de la commune a été réalisé. Il détourne le trafic de l'ancienne RD 1005 (renommée RD 2005) à partir de Margencel, à l'entrée de la zone d'activité, et débouche à l'est dans la vallée de la Dranse. La RD 1005 reprend ensuite son ancien tracé en direction d'Évian-les-Bains. En passant au sud de la commune, la voie de contournement permet de redistribuer le trafic de transit vers les autres axes départementaux du secteur via des échangeurs. Le trafic de transit anciennement orienté vers le centre ville est redirigé sur le contournement pour des liaisons transversales à l'échelle du Chablais. Ceci favorise le dynamisme économique local et plus spécifiquement les activités touristiques.

**Report du trafic extérieur sur le contournement :  
liaison transversale de transit et évitement du centre**



*Le contournement : liaison transversale et protection du centre de Thonon*

Plus largement, afin de désenclaver le Chablais, la mise à 2x2 voies du tracé routier entre Thonon-les-Bains et l'autoroute A 40 à Annemasse est prévue. Entre l'A 40 et Machilly, la voie existante serait élargie. Puis, entre Machilly et le contournement de Thonon-les-Bains, une voie nouvelle longeant la voie ferrée permettrait de désengorger la RD 1005 et la RD 903, non adaptées au trafic actuel. À la suite du contournement de Thonon-les-Bains, un renforcement du réseau existant est envisagé jusqu'à Saint-Gingolph.

## Le réseau viaire à Thonon-les-Bains

Une étude préalable à la mise en place du plan de circulation (*Étude du plan de circulation, Transitec, cabinet Uguet, mars à juin 2008*) a été réalisée simultanément à l'ouverture du contournement. Elle a permis la mise en place progressive de plusieurs aménagements de réorganisation du réseau viaire, exploitant l'arrivée du contournement afin de dissuader un transit via le centre-ville. Ce diagnostic a mis en évidence, avant l'ouverture du contournement :

- Un réseau routier partout chargé, très chargé même au centre-ville (hors centre historique) avec 5 000 à 18 000 véhicules/jour et insuffisamment hiérarchisé.
- Un réseau viaire radial qui renvoyait le trafic au centre-ville pour les traversées de la commune, entraînant une part importante de trafic de transit dans le centre-ville.

L'ouverture du contournement routier en juillet 2008 a permis une modification du schéma de circulation sur la commune avec notamment une baisse significative des pratiques de transit par le centre-ville. Ainsi, près de 22 500 véhicules par jour circulaient sur le contournement en 2010 grâce à une augmentation du trafic de 11 % par rapport à 2009. Ce trafic important n'est pas le fait de déplacements nouveaux mais bien d'un report du trafic depuis les autres axes antérieurement très chargés. Ceci se traduit à travers un important allègement du trafic de centre-ville : - 44 % place de l'Hôtel de ville, - 49 % avenue des Allinges et - 56 % au giratoire de Thuyset par exemple.

Malgré l'ouverture du contournement et l'important report de trafic généré, les axes les plus chargés restent :

- L'avenue de Genève,
- La liaison boulevard de la Corniche - place de l'Hôtel-de-ville - avenue d'Évian jusqu'à l'avenue des Prés Verts,
- L'avenue de Sénévulaz,
- La liaison avenue de la Libération – avenue des Prés Verts par le chemin de Ronde et l'avenue du Clos Banderet.

Les voies supportant le plus fort trafic convergent vers le centre ou y transitent. Il convient donc de travailler à la réorganisation du trafic sur ces secteurs afin de préserver le centre et les secteurs non adaptés à un tel trafic

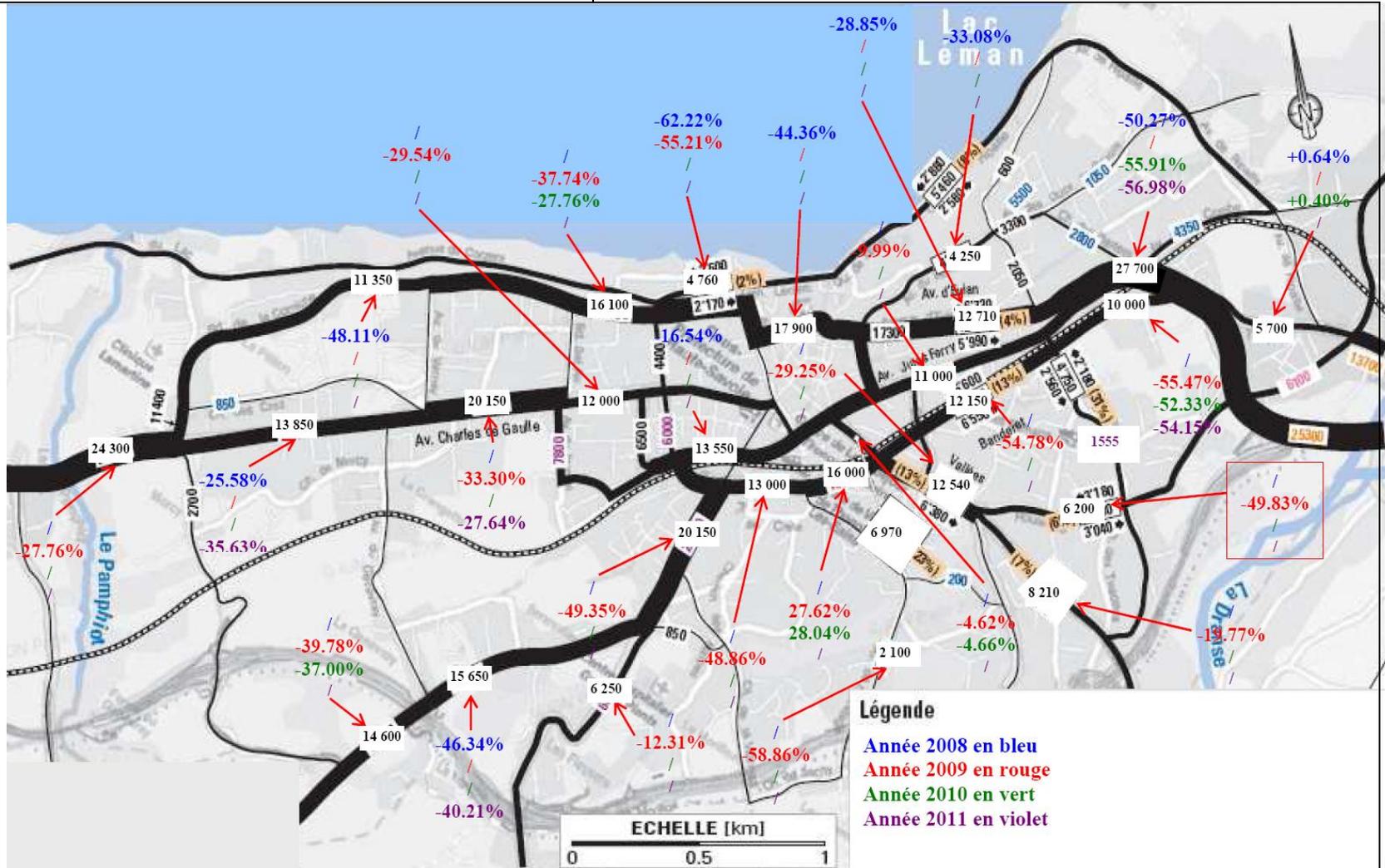
En effet, si le trafic de transit pour les longues distances a presque disparu à l'intérieur du cordon du contournement, le transit local, consistant à relier les quartiers de la commune, perdure.

Il est donc nécessaire de favoriser une modification des comportements pour ces déplacements de faible distance.

Il s'agit d'encourager l'utilisation du contournement également comme une rocade permettant de relier un quartier à l'autre de la ville sans traverser par le centre. Cette évolution sera facilitée par la mise en service du contournement de Morcy, prévue en 2014, pour permettre la desserte des quartiers ouest depuis le contournement routier.

**Évolution du trafic suite à l'ouverture du contournement routier en juillet 2008**

(les chiffres en noir sont antérieurs à l'ouverture du contournement)



Source : Fond de plan « Etude du plan de circulation » Transitec, Uguet et comptages mairie de Thonon-les-Bains



La résolution des problèmes de franchissement de la voie ferrée au passage à niveau boulevard Georges Andrier – avenue des Vallées, est l'un des aménagements majeurs du réseau viaire du centre-ville. Le passage à niveau existant est situé en entrée / sortie de la gare et dans un carrefour entre un axe majeur d'accès au centre-ville (avenue des Vallées) et un axe d'évitement du centre (chemin de Ronde, avenue du Clos Banderet). Cette situation génère d'importants blocages de circulation lors du passage des trains (près de 60 trains par jour) ainsi que lors de la présence de trains longs en gare. Cette problématique va s'intensifier lors du développement prévu du RER franco-valdo-genevois qui va accroître le nombre et la durée des fermetures du passage à niveau. Un aménagement permettant le franchissement routier de la voie ferrée est donc envisagé au nord-est du centre-ville, en complément de l'aménagement existant avenue de la Libération. Cet ouvrage permettra de connecter les voies structurantes contournant le centre-ville et de désengorger les passages à niveau, le carrefour avenue des Vallées / chemin de Ronde et le giratoire de la place des Arts.

Plusieurs tracés ont été envisagés pour ce franchissement opérant le contournement nord-est du centre-ville. Dans l'attente de l'aboutissement du travail avec le propriétaire des voies ferrées, menant au choix définitif de l'emplacement et du tracé, il est nécessaire de préserver les possibilités de réalisation de cette liaison dans le secteur considéré.

## Transports en commun

*Données Diagnostic SCoT, SIBAT, Conseil Général, SNCF, CGN, SCoT*

Thonon-les-Bains accueille sur son territoire quatre échelles de réseau de transports en commun :

- Le transport urbain par bus ;
- Le transport interurbain par car du Conseil général ;
- Le transport régional et national par train (ou plus rarement car) de la SNCF ;
- Le transport international par car du Conseil général ou par bateau de la CGN (Compagnie générale de navigation).

Thonon-les-Bains est ainsi le premier pôle de transports en commun du Chablais, suivi par Publier et Évian-les-Bains.

### Bus urbains

#### Organisation du réseau

Le Syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon (SIBAT) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui gère la politique des transports urbains et le transport scolaire au niveau de l'agglomération. Son périmètre regroupe les communes de Thonon-les-Bains, Anthy-sur-Léman, Margencel, Allinges, Évian-les-Bains, Marin, Publier, Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle.

Le réseau des Bus Urbains Thononais (BUT) est organisé en étoile autour de la ville de Thonon-les-Bains, les lignes y transitent presque toutes. A l'échelle du SIBAT, les lignes sont organisées de façon à effectuer un rabattement des communes périphériques vers le centre de Thonon-les-Bains. Toutefois, il n'existe pas de lignes transversales entre ces communes. Il est donc nécessaire de changer de bus à Thonon-les-Bains. Au niveau communal, les lignes fonctionnent selon une logique interquartiers mais ont toutes pour point de départ le centre-ville de Thonon-les-Bains.

Le réseau BUT est exploité par la Société des Transports de l'Agglomération Thononaise (STAT) via une délégation de service public.

## Qualité de la desserte : utilisation, tracé des lignes, horaires et fréquence

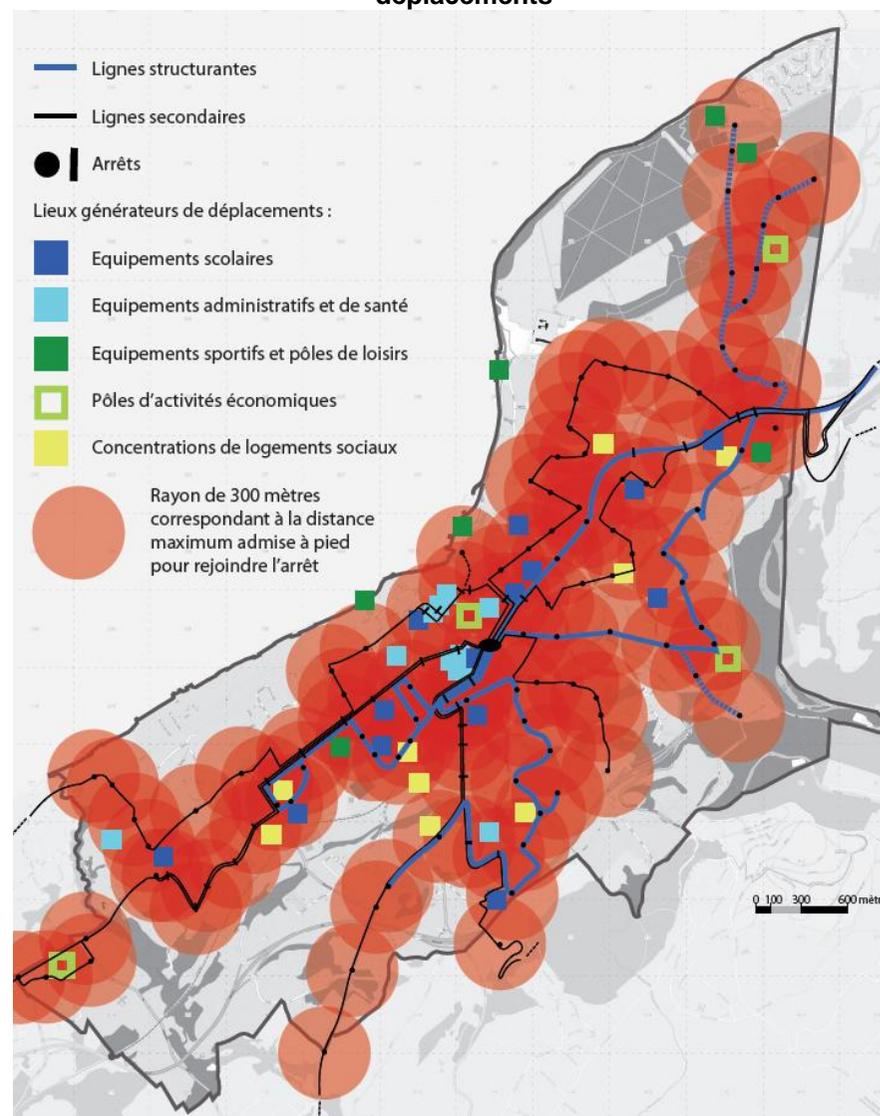
En 2005, 54 216 habitants étaient desservis par le SIBAT représentant en moyenne 29,3 voyages par an et par habitant. Ce chiffre de fréquentation est plus bas que la moyenne nationale de 32 voyages par an et par habitant pour des communes de moins de 100 000 habitants.

Les 15 véhicules du réseau BUT parcourent annuellement 573 000 km et desservent 519 arrêts (*source site internet SIBAT 2009*). Le réseau est composé de 12 lignes dont 10 desservent la commune de Thonon-les-Bains, les 2 autres effectuant un parcours localisé sur Évian-les-Bains. La ville de Thonon-les-Bains est également dotée d'un funiculaire fonctionnant toute l'année et d'un service de transport à la demande.

L'aire d'influence de chaque arrêt de bus correspond à la distance maximale de 300 mètres définie par le CERTU comme "acceptable" à parcourir à pied pour rejoindre l'arrêt depuis le lieu de résidence, de travail... Au-delà de cette distance, l'utilisation des transports en commun est moindre.

L'ensemble des lieux générateurs de déplacements est couvert par le réseau. Ce sont surtout les secteurs les moins denses qui sont les moins desservis ainsi que la zone touristique de Rives à Ripaille.

## Couverture géographique de la majorité des pôles générateurs de déplacements



Source : BUT

Les services du SIBAT ne fonctionnent que sur une amplitude horaire de 15 h qui paraît insuffisante au regard des besoins des travailleurs ayant des horaires décalés, ainsi que pour le tourisme et les activités en soirée proposées par la ville. Ainsi, si la desserte matinale a des horaires répondant globalement aux besoins de personnes travaillant loin (besoin d'une correspondance avec le train ou le car) ou tôt, l'arrêt du réseau à 20 h pénalise certaines activités et oblige à un report sur la voiture particulière.

Les fréquences sont inégales selon les lignes. Trois lignes structurantes (A, B, E) assurent une desserte toutes les 15 mn en heure de pointe et toutes les 30 mn en heures creuses. Les autres lignes sont cadencées au maximum toutes les 30 mn (45 mn en heures creuses). Ces fréquences inégales favorisent les grands axes au détriment des autres lignes dont le tracé est par ailleurs sinueux.

Pour répondre aux orientations du schéma de cohérence territoriale, le plan local d'urbanisme devra favoriser la densification aux abords des arrêts de transport en commun structurants.

## **Funiculaire**

Depuis 1888, la commune de Thonon-les-Bains dispose d'une liaison par un funiculaire entre le centre-ville et les rives du Léman en contrebas. Circulant sur un parcours de 230 m, il est le seul funiculaire du monde dont les cabines se croisent dans une courbe. Longtemps utilisé pour des déplacements fonctionnels, il est aujourd'hui majoritairement orienté vers une vocation touristique. Il circule néanmoins toute l'année.

Avec l'ouverture de la ligne permanente de transport lacustre Thonon-les-Bains-Lausanne, son utilisation peut être destinée à assurer une correspondance vers le centre-ville dans le cadre des trajets pendulaires effectués au départ de Thonon-les-Bains.

## **Prise en compte des personnes à mobilité réduite**

Un système de transport à la demande dénommé « Allobus » a récemment été mis en place par le SIBAT. Il est réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR) et notamment aux plus de 70 ans. Les véhicules sont aménagés en conséquence. « Allobus » ne fonctionne que sur les communes d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Margencel, Marin et Thonon-les-Bains. Le véhicule doit être réservé à l'avance par téléphone (une demi-journée au minimum). Les horaires sont adaptés en fonction de la demande du client et des autres réservations faites sur la même période. Le minibus vient chercher les personnes à l'arrêt de bus le plus proche de lieu de départ. Plus de 80 % des personnes abonnées à « Allobus » résident à Thonon-les-Bains.

Dans cette démarche en faveur des PMR, une réflexion pourrait être menée sur la desserte des personnes à leur domicile ou à leur point de départ. En effet, l'arrêt le plus proche n'est pas toujours facilement accessible pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Huit bus circulant sur l'ensemble de la commune ainsi que le funiculaire sont adaptés à l'accès et au transport des personnes en fauteuil roulant.

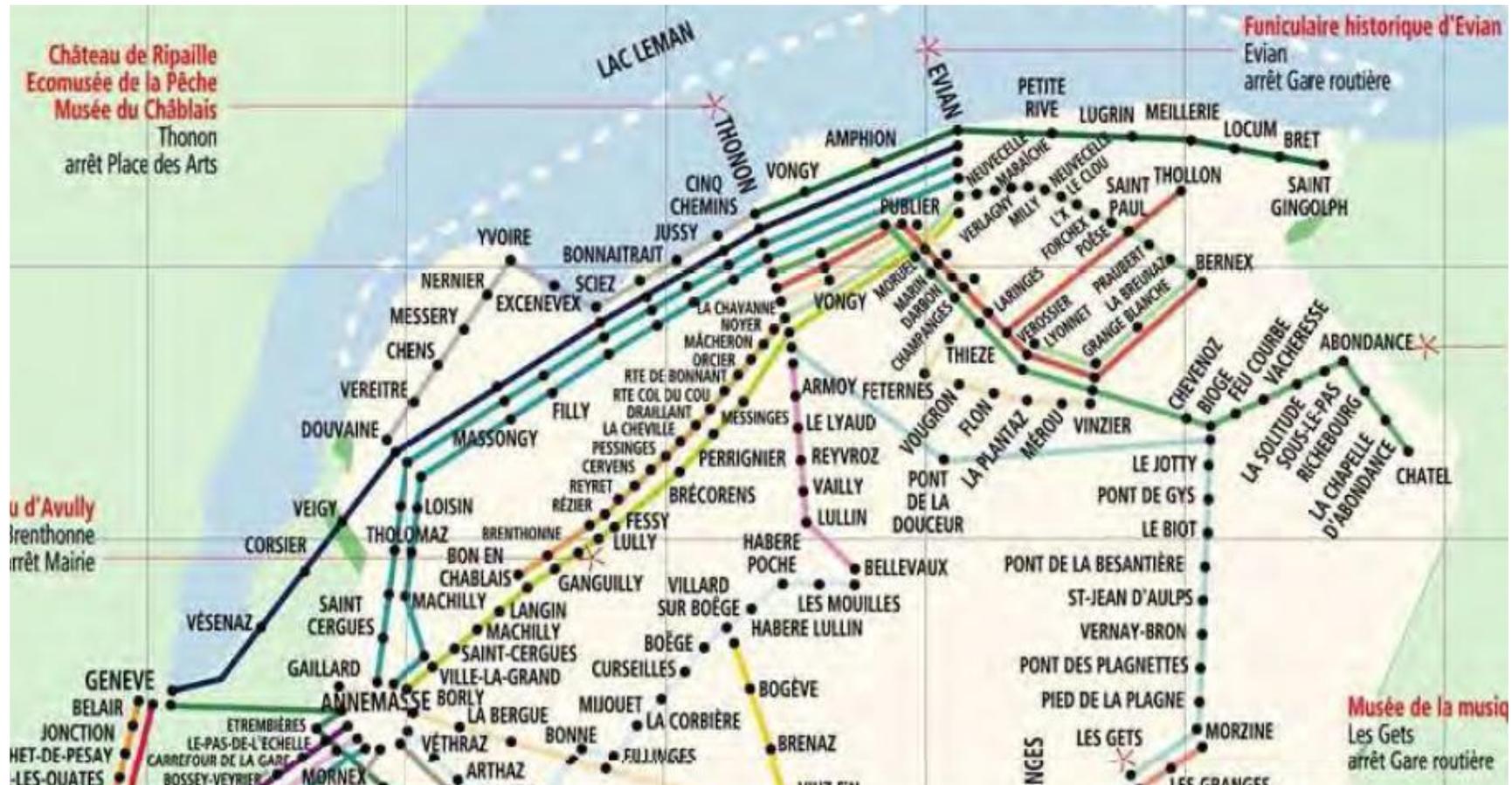
## Cars interurbains

Sur 16 lignes interurbaines circulant dans le Chablais, 14 desservent Thonon-les-Bains et 10 y ont leur terminus.

Ces lignes locales rayonnent en étoile depuis Thonon-les-Bains vers le reste du Chablais. Elles sont très fréquentées en période hivernale pour relier la gare SNCF aux stations de sports d'hiver.

Le Conseil général est également en charge du transport scolaire interurbain sur le département.

### Réseau d'autocars interurbains du Conseil Général de Haute-Savoie



Source : Conseil Général de Haute-Savoie

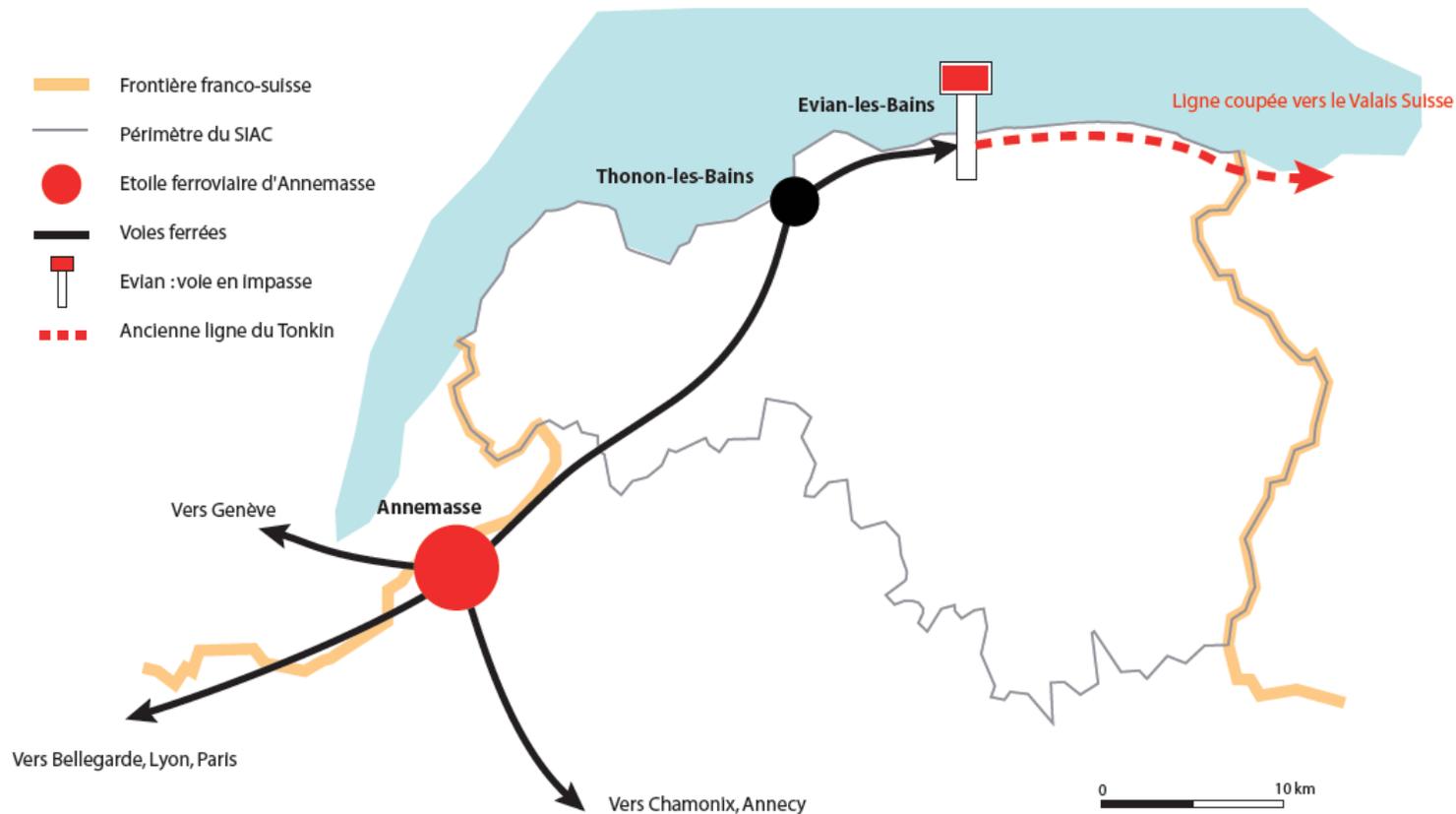
## Le train

### **Situation actuelle**

La voie ferrée desservant Thonon-les-Bains s'étend entre les communes d'Évian-les-Bains et d'Annemasse. Une seule branche du réseau ferré traverse ce secteur. Ainsi, pour toute destination hors du Chablais, il est nécessaire de transiter par Annemasse avec ou sans changement de train. Il n'existe donc pas de liaison directe avec les grandes villes de la région. Annemasse constitue un nœud ferroviaire distribuant le trafic provenant d'Évian-les-Bains, en direction de Genève, de Lyon et Paris via Bellegarde, d'Annecy et Cluses via la Roche-sur-Foron.

La ligne unique Annemasse – Évian-les-Bains souffre d'un effet "terminus à Évian-les-Bains". Cette voie en impasse condamne la ligne à une desserte uniquement locale. La connexion avec le réseau suisse à l'est du territoire n'est donc pas possible. A l'ouest, il est possible de rejoindre le réseau genevois en transitant par Annemasse. Néanmoins, le terminus à la gare Genève-Eaux-Vives ne permet pas une connexion avec le reste du réseau suisse.

La desserte ferrée de Thonon : Annemasse, porte de sortie du Chablais et Evian, impasse vers la Suisse



Ainsi, les trajets au départ de Thonon-les-Bains s'effectuent majoritairement à destination d'Annemasse (41,4 % des départs de Thonon-les-Bains selon le diagnostic du SCoT). Notre commune, en plus de constituer une destination en soi, est également utile pour ses correspondances, comme porte du Chablais.

Au-delà d'Annemasse, Bellegarde est un lieu de correspondance avec les métropoles lyonnaises et parisiennes. Les trajets à destination d'Annecy sont très peu nombreux. Il est en effet beaucoup plus complexe de rejoindre par le train la ville centre du département que la métropole genevoise.

A l'échelle du Chablais, la gare de Thonon-les-Bains est la destination la plus attractive. Pourtant, malgré l'augmentation du trafic sur la ligne, la fréquentation de la gare de Thonon-les-Bains a très peu évolué. Face aux problèmes de circulation et de stationnement aux abords de la gare, les habitants des communes riveraines de l'ouest tendent à se reporter sur Perrignier comme point de départ.

L'amplitude horaire concentrée tôt le matin vers Annemasse et ses correspondances et tard le soir vers Thonon-les-Bains, ainsi que le nombre de trains selon les moments de la journée mettent en évidence une orientation vers les déplacements domicile / travail.

## Les projets de développement du réseau ferré :

### Le CEVA

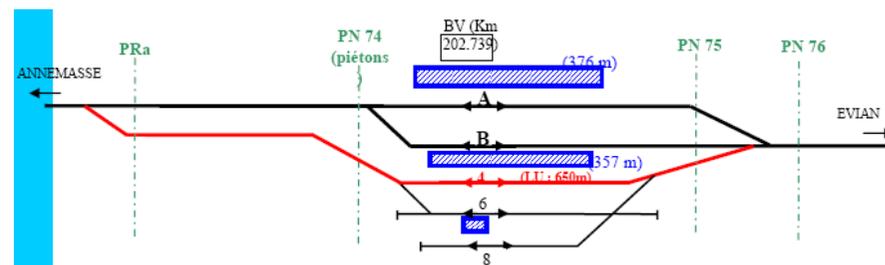
Jusqu'à aujourd'hui, les connexions ferrées avec la Suisse s'arrêtaient à la gare des Eaux-Vives, bloquant toute correspondance avec les autres pôles de transport genevois. D'ici 2013, la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) permettra de relier plus rapidement Annemasse et Genève mais aussi de faciliter les connexions avec les autres pôles de transports genevois (gares, aéroport).

Plus largement, le projet CEVA permettra de redynamiser la ligne Annemasse – Évian-les-Bains en facilitant sa connexion avec Genève. Le CEVA apporte une amélioration de la desserte entre Genève et Évian-les-Bains en temps, en fréquence et en nombre d'arrêts, notamment sur Genève.

En participant au désenclavement, cette liaison ferrée apportera plusieurs atouts au Chablais :

- Pour les frontaliers, cette liaison facilitera l'accès au pôle d'emploi de Genève,
- Une partie des déplacements motorisés pendulaires pourront être reportés sur le fer,
- L'amélioration de la desserte facilitera l'installation d'entreprises et l'accès touristique.

Des aménagements en gares de Thonon-les-Bains et d'Évian-les-Bains seront nécessaires pour accueillir l'augmentation du nombre de trains et des fréquences. À Thonon-les-Bains, l'aménagement d'une voie longue d'évitement permettant le croisement des trains est prévue (la ligne Annemasse – Évian-les-Bains étant à voie unique, les croisements ne peuvent s'effectuer que dans les gares).



**Projet de doublement de la voie ferrée en gare de Thonon-les-Bains**  
Extrait de la présentation du "Prolongement du projet CEVA en France", 24 juin 2008 par le SIAC et RFF

## **La ligne du Tonkin**

Depuis 1988, la connexion entre la ligne Annemasse - Évian-les-Bains et le Valais Suisse à l'est n'est plus assurée. Seul un train touristique a perduré jusqu'en 1998. Depuis, la ligne Évian-les-Bains – Saint-Gingolph dite « ligne du Tonkin » est fermée à la circulation. Afin de permettre une connexion en transports en commun entre le Chablais et la Suisse coté est, la réouverture de cette ligne est envisagée. Le scénario du schéma de cohérence territoriale propose une première phase à vocation uniquement touristique dès 2010 puis une augmentation de la fréquence afin de capter des voyageurs locaux voire des pendulaires.

## **Les bateaux de la CGN Suisse : un développement récent de la desserte thononaise**

La Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN) transporte essentiellement une clientèle touristique en période estivale (plus de 75 % de la clientèle globale) mais aussi des frontaliers. La CGN a récemment ouvert une ligne régulière et permanente entre Thonon-les-Bains et Lausanne. Treize allers et autant de retours sont proposés chaque jour ouvrable. Près d'un bateau par heure effectue la traversée, principalement le matin, à midi et le soir. La traversée lacustre entre Thonon-les-Bains et Lausanne dure de 27 à 55 mn. L'arrivée à Lausanne se fait au port d'Ouchy, relativement éloigné de la ville et en contrebas de celle-ci. Il faut alors emprunter d'autres transports en commun pour rejoindre le centre-ville. Il en est de même à Thonon-les-Bains où les distances sont toutefois beaucoup plus courtes. Malgré ces correspondances terrestres, les temps de parcours sont très compétitifs face à la voiture particulière qui suppose près de deux heures de trajet pour relier ces deux villes.

## **Les modes doux**

Seront ici considérés comme modes doux la marche à pied et l'utilisation de deux-roues non motorisés.

### **Déplacements domicile – travail**

À Thonon-les-Bains, le recours aux modes doux représente 18 % des déplacements domicile – travail au départ de Thonon-les-Bains contre environ 12 % à l'échelle du Chablais. Ils sont utilisés essentiellement par les personnes travaillant dans leur commune de résidence. La densité de population, de constructions ainsi que la forte concentration d'emplois expliquent ce plus fort recours aux modes doux sur la ville-centre.

Au sein des modes doux, c'est la marche à pied qui est largement majoritaire à Thonon-les-Bains (plus de trois quarts des modes doux utilisés). Le plus faible recours aux deux roues non motorisés peut s'expliquer par :

- La topographie accidentée et notamment les transitions entre les plateaux de Rives, du centre-ville et de Crête
- La présence d'infrastructures cyclables discontinues dont le tracé ne facilite pas l'accès aux principaux pôles d'activités ou de transports

## Pistes et bandes cyclables

En dehors des itinéraires de loisirs et randonnée, les itinéraires cyclables ne sont pas jalonnés, mais un projet de balisage est en cours d'étude.

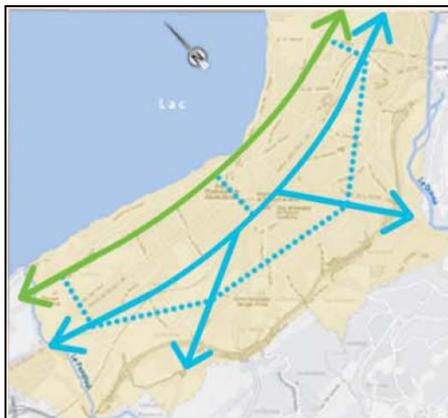
Les itinéraires cyclables existants ne desservent pas tous les lieux d'attractivité de la commune. Ils n'ont pas de fonction de lien entre des pôles générateurs de déplacements. Ils sont principalement répartis sur les grands axes de circulation afin d'y sécuriser les déplacements cyclistes. Toutefois, il s'agit souvent de bandes cyclables, moins sûres que des pistes. Le caractère discontinu de ces itinéraires spécifiques (pistes et bandes cyclables), peut poser des problèmes de sécurité lors du raccordement à la voirie commune (retour sur la chaussée ouverte aux véhicules motorisés). Ces lacunes quantitatives et qualitatives des itinéraires cyclables peuvent renforcer la tendance des cyclistes à circuler sur les trottoirs. Une amélioration du réseau pourrait contribuer à réduire cette pratique dangereuse.

Les emplacements de stationnement sont peu nombreux et ne sont pas protégés des intempéries.

En mars 2013, la commune est dotée de plus de quinze kilomètres d'itinéraires cyclables.

Ils se répartissent comme suit :

- 8 820 m de bandes cyclables à double sens ;
- 1 886 m de bandes cyclables simples ;
- 4 781 m de pistes cyclables.



Principe du réseau cyclable

L'étude du plan de circulation préconise donc :

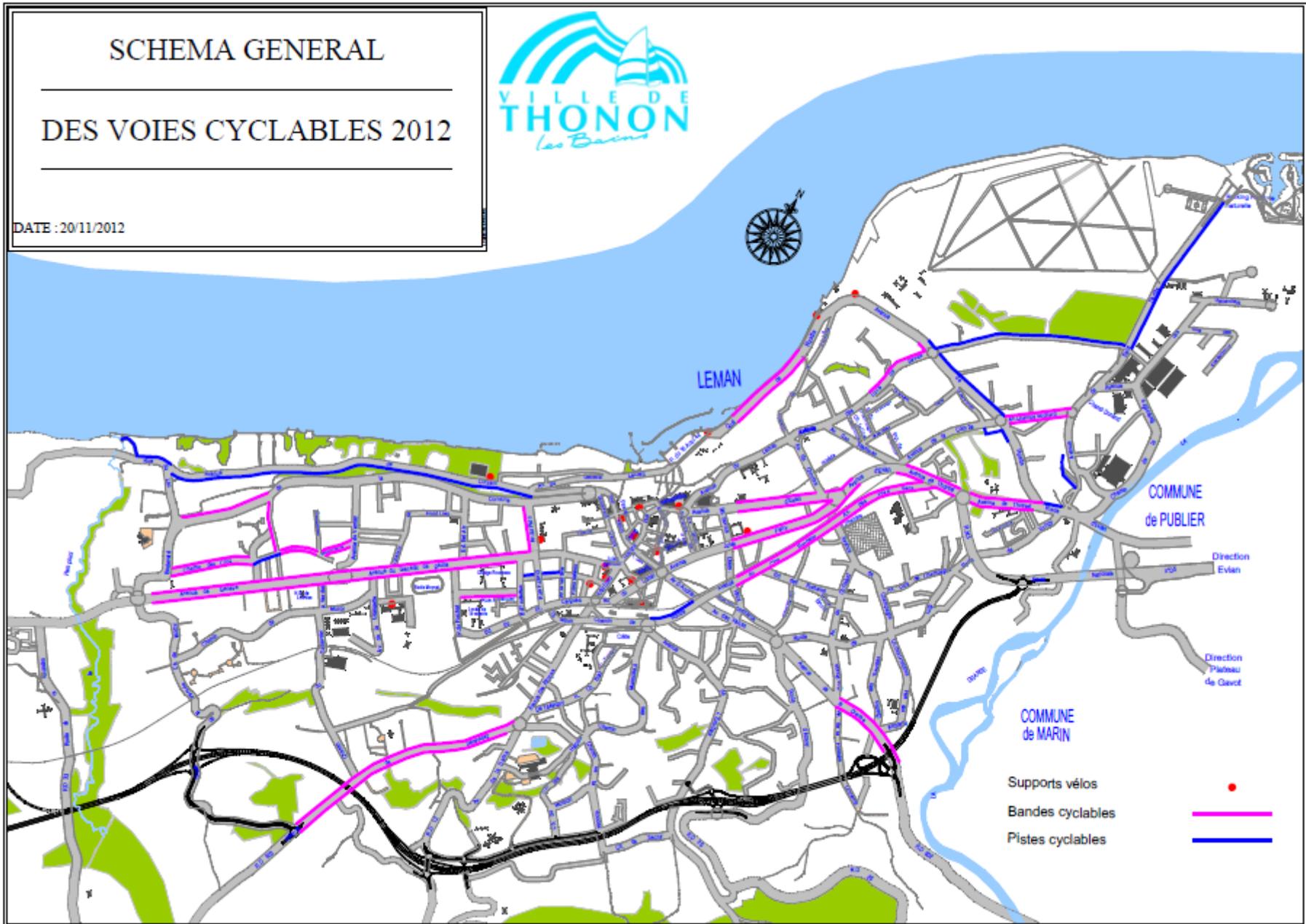
- Un renforcement du réseau cyclable, notamment via un bouclage et une sécurisation des itinéraires ;
- Une desserte des pôles les plus générateurs de déplacements ;

Un tracé pour le bouclage de la "Véloroute sud Léman", de Sciez à Saint-Gingolph. Ce tracé sera inclus dans le projet d'itinéraire cyclable «du Léman à la mer» soutenu par le Conseil Général.

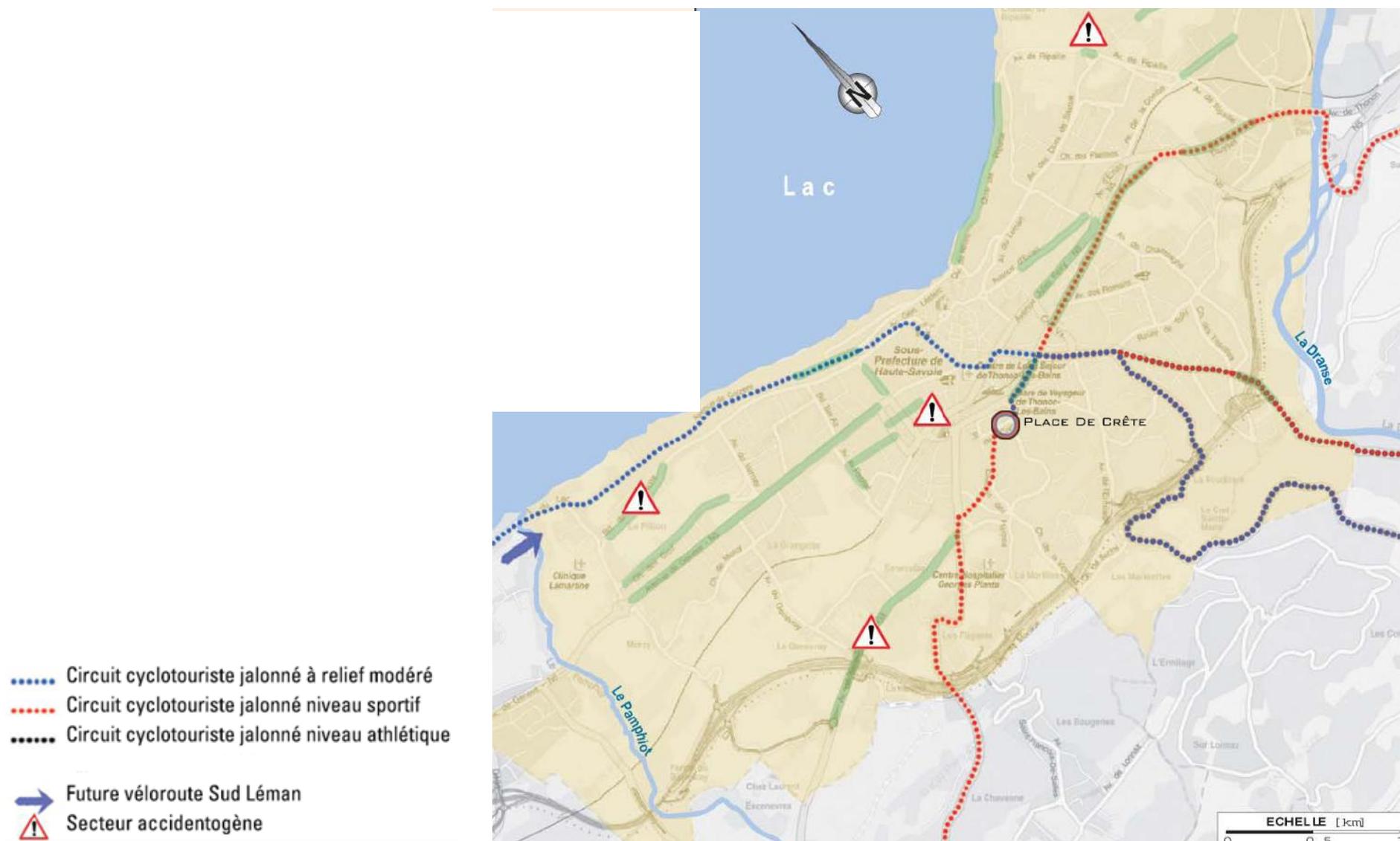
# SCHEMA GENERAL

## DES VOIES CYCLABLES 2012

DATE : 20/11/2012



Plusieurs itinéraires de cyclotourisme prennent leur départ à Thonon-les-Bains, place de Crête, en direction du Bas Chablais, du plateau de Gavot, de la vallée d'Aulps et de la vallée d'Abondance. Par ailleurs, un itinéraire de VTT, les "Chemins du soleil" reprend le tracé du GR 5 et sera prochainement balisé.



Aménagements et itinéraires cyclables  
 Réalisation : « Étude du plan de circulation », Transitec, Cabinet Uguet, mars à juin 2008

## Cheminements piétons et zones piétonnes

Le quartier de la Rénovation et le centre-ville sont les seuls secteurs à proposer des espaces réservés aux piétons. Dans les autres quartiers, ces espaces sont uniquement circonscrits à des places ou parcs publics. Les liaisons piétonnes interquartiers sont à développer.

À Thonon-les-Bains, le centre-ville commerçant est piéton toute la journée, seules les livraisons sont autorisées le matin. La zone piétonne s'étend de l'entrée de la Grande Rue au Belvédère vers le nord, de la place des Arts au Square Aristide Briand vers l'ouest. Le jalonnement permet une bonne orientation des piétons.

La voie ferrée constitue une barrière pour la circulation des piétons. Quelques points de traversée existent sur le territoire communal. Une traversée supplémentaire paraît nécessaire à l'extrémité sud-ouest de la rue des Alpes, selon un aménagement qui reste à définir.

## **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

La commune s'est engagée dans une démarche de « territoire de tourisme adapté ». Il s'agit d'éviter aux personnes à mobilité réduite (PMR) de se retrouver en situation de handicap lors de leur séjour touristique. Cette démarche vise à sensibiliser les acteurs du tourisme et à adapter les espaces publics aux différents types de handicap.

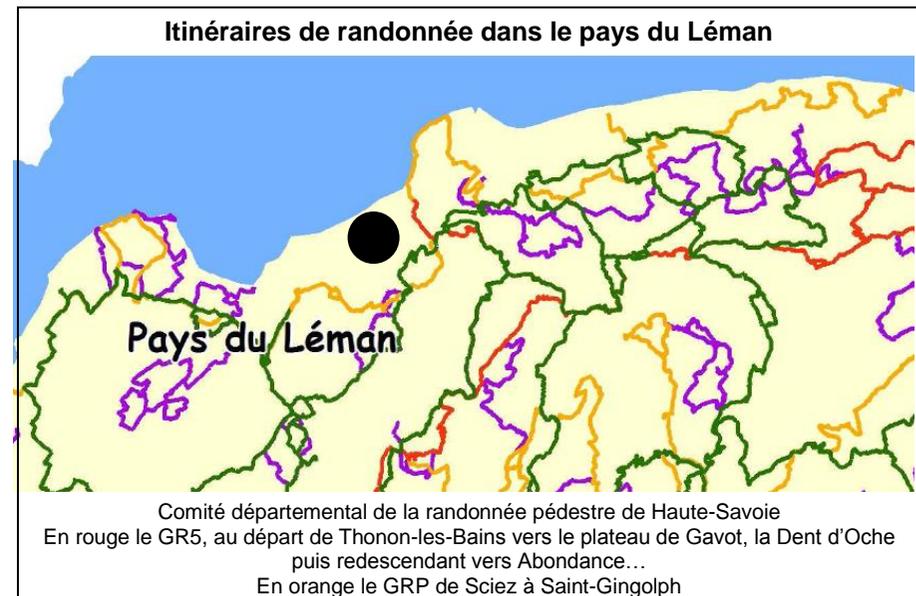
Un jalonnement spécifique a été mis en place pour les personnes à mobilité réduite. Il permet d'indiquer les itinéraires adaptés à suivre. Ceux-ci sont équipés de dispositifs facilitant la circulation des PMR : bateaux et abaissés de trottoirs, largeurs de trottoir suffisantes, faibles dévers, rampes d'accès, signalisation des places de stationnement ... Toutefois, ces aménagements d'itinéraires sont destinés aux personnes en fauteuil ou marchant difficilement ; les autres types de handicap ne sont pas pris en compte (auditif, visuel, intellectuel). Afin de faciliter les déplacements de toutes les PMR, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est en cours d'élaboration sur la commune.

## **Itinéraires de promenade et randonnée**

Concernant les déplacements en modes doux pour les loisirs, le Département a élaboré un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Deux itinéraires de randonnée pédestre traversent Thonon-les-Bains :

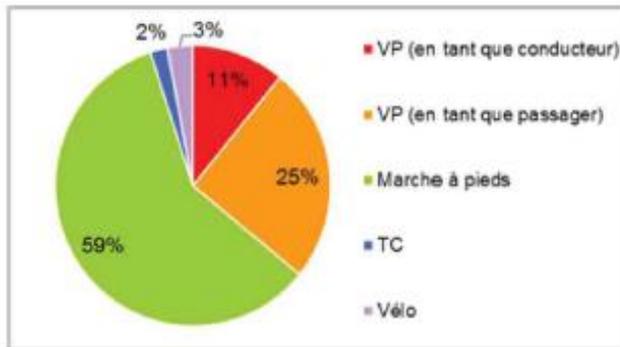
- Le GRP (sentier de grande randonnée de pays) « littoral du Léman », de Sciez à Saint-Gingolph. Sur la commune de Thonon-les-Bains, il entre par les Marmottés, traverse le centre-ville de Crête à Rives, longe le quai puis le domaine de Ripaille pour repartir par Vongy en direction de Publier.
- La partie haut savoyarde du GR 5 (sentier de grande randonnée), au départ de Thonon-les-Bains jusqu'au Mont-Blanc. Sur la commune de Thonon-les-Bains, il prend désormais son départ place de l'Hôtel de ville puis remonte par le chemin des Marmottés en direction d'Armoiy.



## Pôles intermodaux et multimodaux

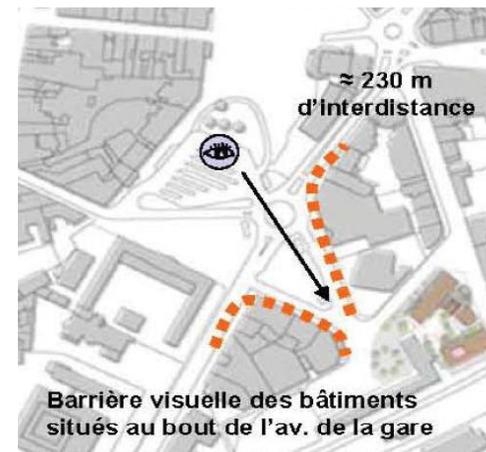
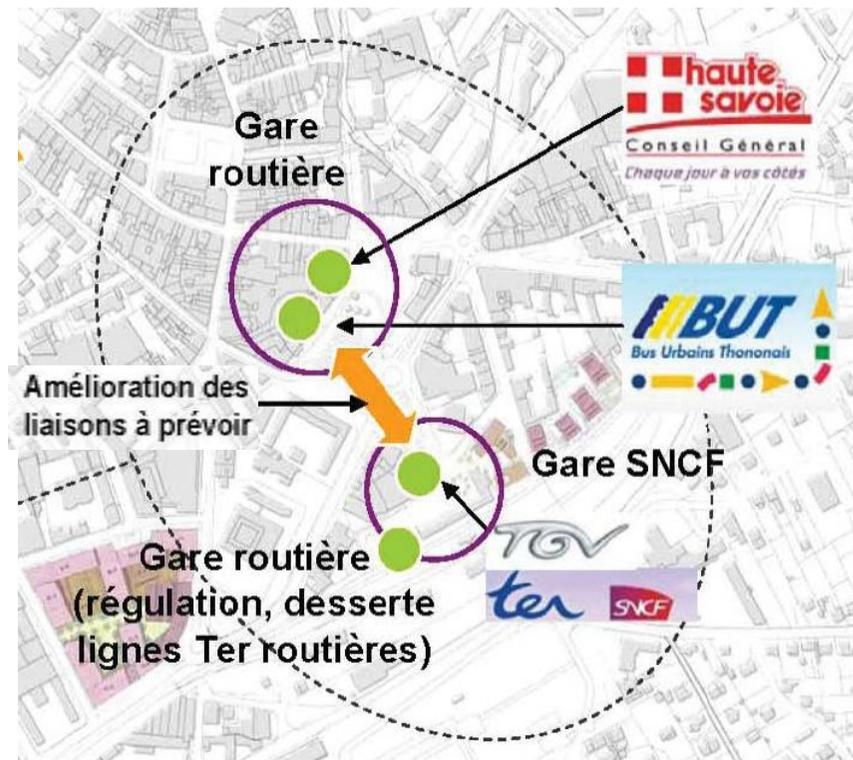
Le pôle multimodal de la gare et de la place des Arts accueille le transport ferroviaire en TER ou TGV, les cars interurbains du Conseil général, les bus urbains du Syndicat des bus de l'agglomération de Thonon (SIBAT), le pôle de taxis et dispose aussi des accès automobiles, cycles et piétons.

Toutes les lignes de transports en commun passant à Thonon-les-Bains ont un arrêt ou leur terminus à la Place des Arts. Il n'existe pas d'autre lieu fort de correspondance étant donné la forme en étoile du réseau. On note des possibilités de correspondance entre certaines lignes, et les horaires des différentes lignes permettent parfois une correspondance entre les bus à ces arrêts. Toutefois, les rabattements en transports en commun vers la gare ferroviaire sont peu utilisés. Les usagers de la gare ferroviaire s'y rendent essentiellement à pied ou en voiture.



Source : Etude de programmation du pôle d'échange de la gare – Diagnostic – Villes et Paysages / EGIS – 2012

Le pôle majeur de transports collectif est réparti entre la place des Arts pour les lignes routières et la gare SNCF pour le fer. La faible distance qui les sépare (150 m) permet de les considérer comme un pôle unique. Ces deux parties du pôle sont reliées par un passage piéton souterrain. Ce passage avait vocation à sécuriser le cheminement piéton face à la circulation automobile. Néanmoins c'est un espace où le sentiment d'insécurité est très présent du fait du caractère souterrain, du manque de visibilité à l'entrée et dans le passage et du manque d'entretien. De plus, la signalisation est insuffisante et les déplacements piétons se reportent essentiellement en traversée de chaussée, sur le boulevard du Canal. C'est donc la liaison entre ces deux points qui pose problème.



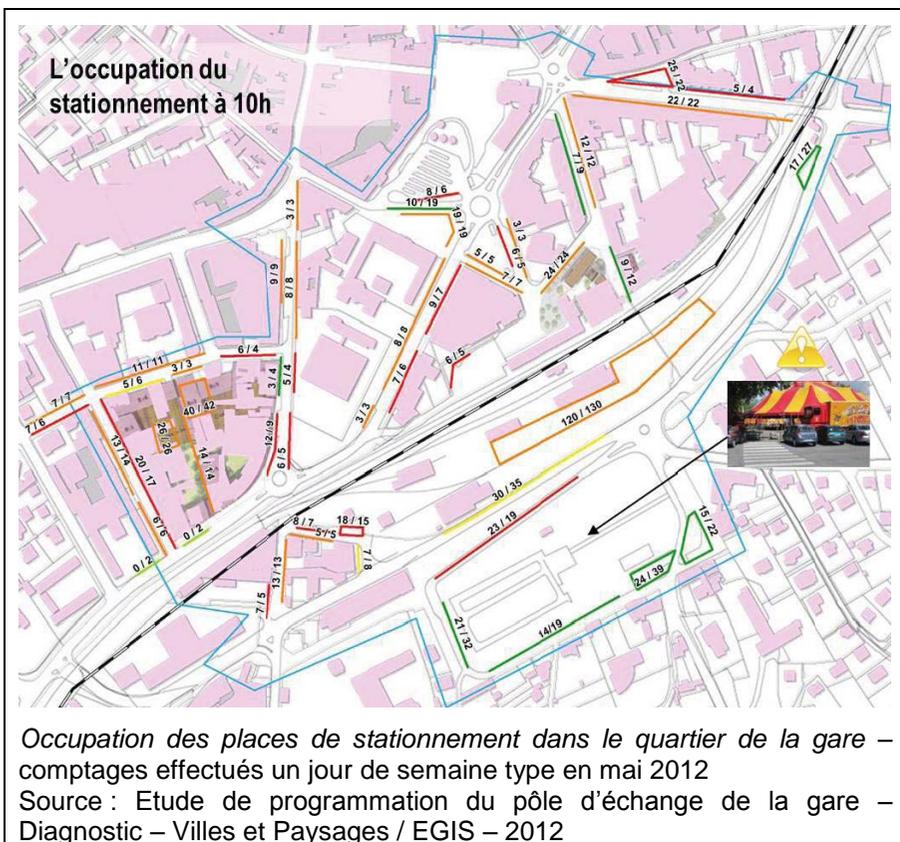
Source : Etude de programmation du pôle d'échange de la gare – Diagnostic – Villes et Paysages / EGIS – 2012

La partie réservée aux bus est proche du parking souterrain des Arts, ce qui peut favoriser l'échange modal. Pour la gare, le parking souterrain est déjà un peu plus éloigné. Si cette distance n'est pas un obstacle pour les déplacements domicile – travail, elle devient un vrai handicap pour les voyageurs avec bagages. De plus, la durée du stationnement nécessaire peut être longue : d'une journée pour les personnes travaillant dans l'agglomération annemassienne ou genevoise par exemple, voire de plusieurs jours pour les déplacements vers Lyon ou Paris. Aucun espace à proximité n'est dédié au stationnement de longue durée. Les zones sont limitées à 9 h de stationnement. De plus, le stationnement anarchique à proximité de la gare met en évidence une demande qui n'est pas satisfaite par l'offre actuelle d'emplacements de stationnement. Afin de pallier partiellement à ce problème, un parking provisoire réservé aux usagers du train a été mis en place fin 2011 dans une emprise SNCF non utilisée, au sud des voies ferrées.

Avec l'ouverture des lignes Thonon-les-Bains - Lausanne et Thonon-les-Bains – Nyon – Genève, ainsi que la restructuration de ses espaces publics, le port de Rives tend à devenir un nouveau pôle de transports collectifs. Pourtant, le stationnement sous forme de parking est limité à 2 h 30. Les places gratuites et de longue durée sont majoritairement à l'écart du port, disposées le long du quai de Ripaille.

Globalement, à proximité des pôles de transport collectifs, on note un manque de places de parking permettant un stationnement à la journée pour un rabattement des transports individuels motorisés vers le collectif. Dans cet objectif, le SCoT préconise le développement de parkings –relais à proximité des pôles structurants de transports en commun. Sur Thonon-les-Bains, cela s'applique nécessairement au pôle gare/place des Arts mais peut aussi s'envisager à proximité de la gare lacustre.

Les projets de développement du trafic ferroviaire avec l'arrivée du RER franco-valdo-genevois et le projet de développement d'une liaison routière à haut niveau de service entre Thonon-les-Bains et Genève, sont l'occasion de réaménager le quartier de la gare afin de constituer un réel pôle d'échange tout en valorisant le foncier du secteur.



# Stationnement : une offre forte génératrice de déplacements

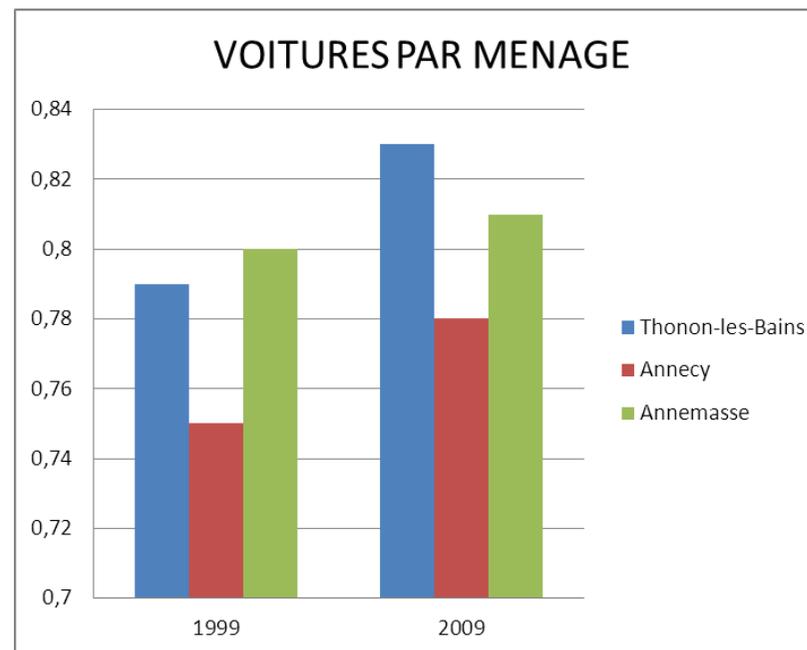
## Stationnements privés

	2009	%	1999	%
Ensemble	15 535	100,0	12 822	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	11 280	72,6	7 656	59,7
Au moins une voiture	12 846	82,7	10 079	78,6
- 1 voiture	8 685	55,9	7 043	54,9
- 2 voitures ou plus	4 161	26,8	3 036	23,7

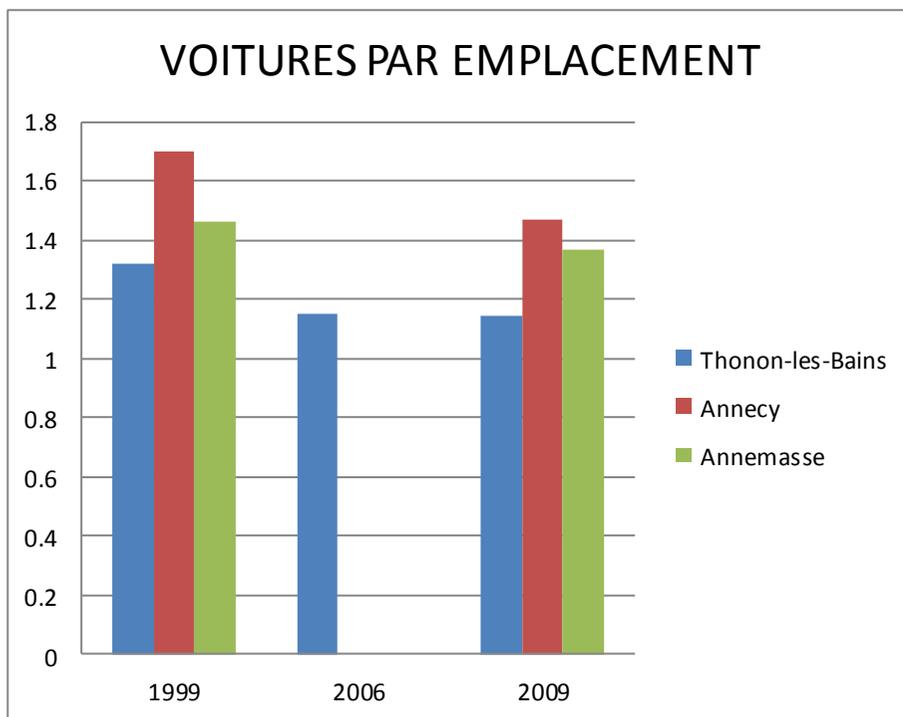
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages à Thonon-les-Bains a augmenté de 21 % (contre + 6 % à Annecy et + 22 % à Annemasse). Dans le même temps, le nombre de voitures par ménage est passé de 0,79 à 0,83. Cette augmentation est générale, mais elle est plus sensible à Thonon-les-Bains (+ 5,1 %) qu'à Annecy (+ 4,0 %) ou à Annemasse (+ 1,3 %).

Cette augmentation semble due principalement à la forte proportion de déplacements effectués en voiture par rapport à l'ensemble des modes, ainsi qu'à une efficacité moindre des transports en commun dans l'agglomération de Thonon-Évian que dans celles d'Annecy et d'Annemasse.



Parallèlement, le rapport entre le nombre de ménages possédant au moins une voiture et le nombre de ménages possédant au moins un emplacement réservé au stationnement est passé de 1,32 à 1,14 voiture par emplacement (1,47 à Annecy et 1,37 à Annemasse), soit une baisse de 14 %. La baisse est également de 14 % à Annecy alors qu'elle n'est que de 6 % à Annemasse.



Il apparaît ainsi que, malgré la forte augmentation du nombre de ménages et la plus forte motorisation des ménages à Thonon-les-Bains, une certaine détente s'est opérée en matière de stationnement. Les véhicules des particuliers trouveront plus facilement à stationner sur le domaine privé, ce qui diminuera la pression sur le domaine public.

Cette détente est à rapprocher de l'exigence réglementaire en matière de places de stationnement dans les projets nouveaux de construction (1 place pour 40 m<sup>2</sup> de surface de planchers dans notre commune contre 1 place pour 50 m<sup>2</sup> à Annecy et Annemasse). La plus forte exigence à Thonon-les-Bains a permis d'absorber l'accroissement plus important du parc automobile. Cette forte exigence a cependant pour conséquence de renchérir la construction des logements. Il semblerait souhaitable de tendre vers le ratio d'une voiture par emplacement privé et d'adoucir la règle dès que ce ratio sera atteint.

## Stationnement public

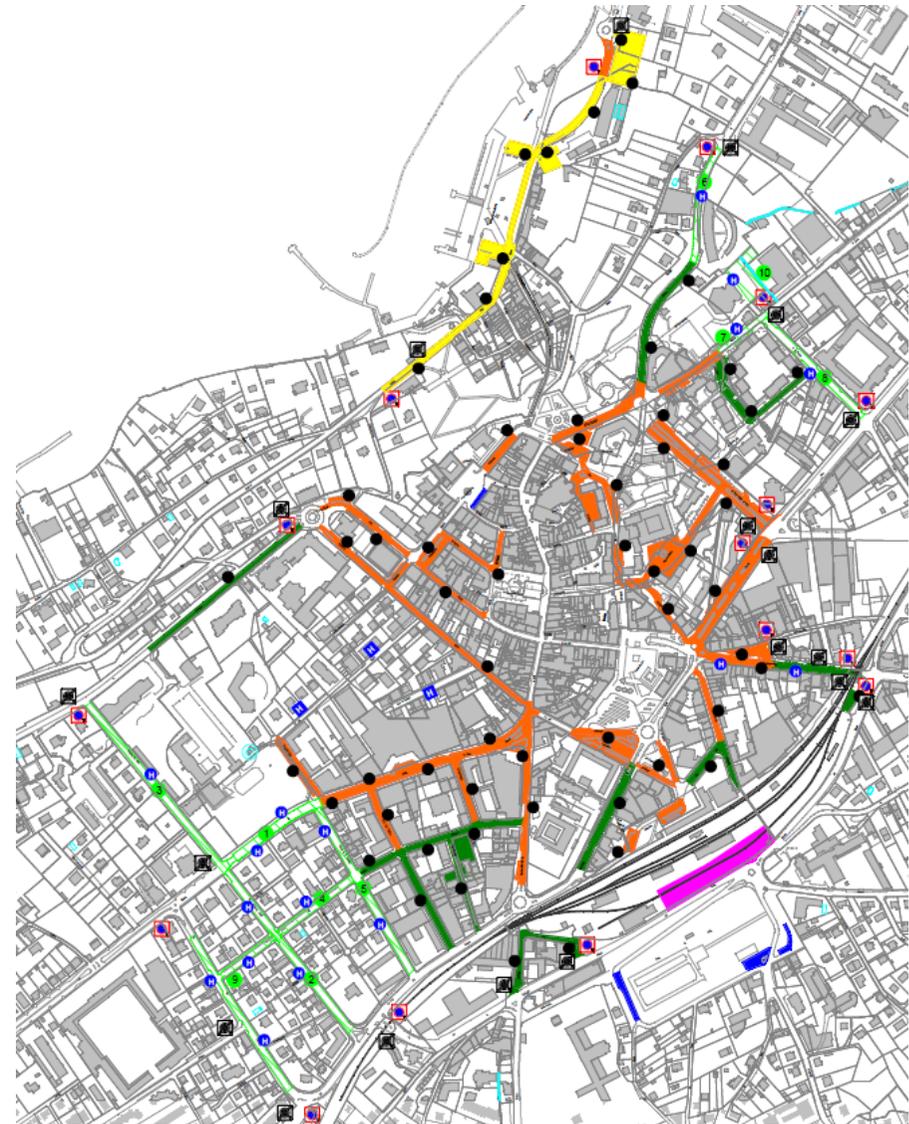
Le stationnement en centre ville est donc essentiellement payant et de courte durée, pour favoriser la rotation et le recours aux transports en communs ou aux modes doux.

Les tarifs des parkings souterrains étaient légèrement inférieurs à ceux de la surface (0,90 €/h et la première demi-heure gratuite, contre 1 €/h en surface). Quatre parcs publics accueillent 960 places :

- Le Belvédère / Rénovation, à proximité du marché et du port de Rives : 200 places louées par la commune, sur un total de 1 110 places ;
- Aristide Briand, dans l'hypercentre : 315 places ;
- Jules Mercier, à proximité de l'hypercentre et du pôle commercial de l'Etoile : 115 places sur un total de 230 places,
- Arts, desservant l'hypercentre, la gare et le pôle bus : 330 places.

La localisation et les tarifs des parkings souterrains de stationnement en font le lieu de stationnement le plus pertinent pour les usagers du centre ville. Globalement, le centre ville présente une offre de stationnement très importante, avec environ 1,1 place par habitant.

Type de zone	Nombre de places
Courte durée (maximum 2h) - payant	729
Longue durée (maximum 9h) - payant	805
Courte durée au port - payant	166
Stationnement à disque (maximum 20 minutes place de l'Hôtel de Ville et 2h place de Crête) - gratuit	104
Stationnement réservé aux usagers SNCF - gratuit	107
<b>TOTAL</b>	<b>1911</b>



Source : Commune de Thonon-les-Bains, Extension des zones de stationnement payant, 2013

## **Marchandises**

Sur le Chablais, le trafic des marchandises en transit est très faible en raison de l'enclavement. Pour les livraisons, il s'agit essentiellement d'un trafic d'échange entrant et sortant du Chablais. L'essentiel du trafic poids lourds du Chablais est concentré entre Douvaine et Évian-les-Bains.

Les problèmes de stationnement des véhicules de livraison se concentrent dans les zones d'activités et au centre-ville. Dans les zones d'activité, la plupart des entreprises disposent de leur propre aire de stationnement. Dans le centre-ville, le faible nombre d'aires de livraison au regard des activités économiques entraîne un report des stationnements de livraisons sur la chaussée ou les stationnements classiques. Le SCoT évalue qu'un ratio d'une aire de livraison pour 100 à 150 mètres de linéaire de voirie est nécessaire et n'est pas toujours atteint à Thonon-les-Bains. Au manque de places de livraison s'ajoute une occupation illicite par des véhicules particuliers.

Le fret ferroviaire concerne essentiellement la Société d'embouteillage des Eaux d'Évian. 65 % des volumes qu'elle transporte sont acheminés par le fret ferroviaire. La société génère 200 poids lourds et 130 à 150 wagons par jour.

Le développement du fret ferroviaire est actuellement bloqué, la voie SNCF unique étant proche de la saturation. Cette infrastructure peut accueillir au maximum 50 trains par jour. Actuellement, 40 trains, dont 10 de fret, circulent quotidiennement.

Les projets de restructuration de la gare d'Annemasse dans le cadre du CEVA et du projet Étoile vont faire disparaître à terme son rôle de pôle de fret ferroviaire. Il existe alors un projet de création d'une plate-forme de fret ferroviaire sur la commune de Perrignier, à proximité de la gare, la surface nécessaire étant disponible. Malgré l'emprise libre des gares d'Évian-les-Bains et de Thonon-les-Bains, ces activités ne peuvent y être regroupées en raison de la trop forte concentration urbaine à proximité. Ces activités apportent des nuisances non compatibles avec un centre ville. De plus, les problèmes de rupture liés aux passages à niveaux sont déjà très importants et le fret supposerait une forte augmentation du trafic accroissant le phénomène de coupure urbaine par la voie ferrée.

Le fret lacustre existe encore pour le transport de gravats et de sable, mais sa part est minime.

# Patrimoine et paysage

L'analyse historique du patrimoine bâti existant permet de cerner les éléments qui méritent une attention particulière, soit par les qualités propres d'une construction, soit par la juxtaposition d'éléments homogènes qui constituent un ensemble cohérent et caractéristique du paysage thononais.

Ce patrimoine constitue un attrait touristique de la commune et contribue à dessiner l'image que le visiteur conservera en mémoire.

Avec l'évolution constante de la ville et sa reconstruction sur elle-même, il existe un risque de disparition des traces historiques qui forgent l'identité du territoire en évitant sa banalisation.

Il ne s'agit pas pour autant de conserver sans discernement toutes les traces du passé mais de distinguer ce qui mérite d'être conservé sans compromettre l'accueil de nouvelles constructions en réponse aux préconisations du schéma de cohérence territoriale.

Le règlement peut, à cette fin, délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer cet objectif (L.123-1-5).

## Les protections réglementaires existantes

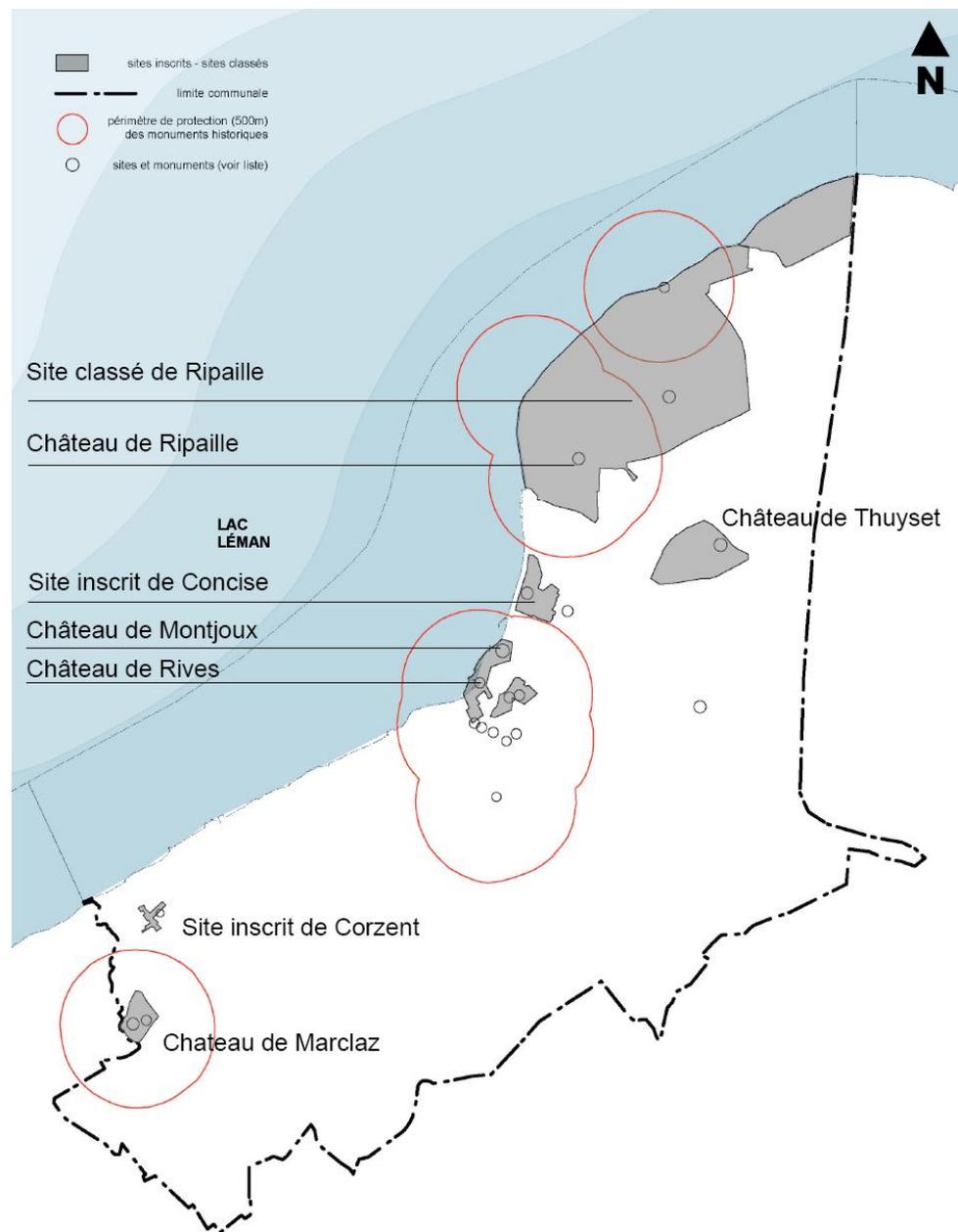
Un certain nombre de sites et de monuments historiques ont fait l'objet de mesures de protection réglementaires.

S'il est parfois difficile aujourd'hui de comprendre l'opportunité de certaines décisions prises à l'époque sans concertation et sans exposé de leur motivation, force est de constater que les protections qui en découlent s'imposent à tous les projets nouveaux et doivent être prises en compte par le plan local d'urbanisme.

La commune possède un site classé (domaine de Ripaille), huit sites inscrits (jardins de St-Bon, chapelle de Tully, ensemble formé par le port, le château de Montjoux et le quartier des pêcheurs, château de Marclaz, église et place de la Fontaine à Concise, château de la Fléchère, domaine de Thuysel et la bordure du chemin de Corzent), quatre monuments classés (église St-Hippolyte, château de Guillet-Monthoux, façades et chapelle de l'Hôtel-Dieu et fontaine de la place de l'Hôtel de ville) et sept monuments inscrits (château de Montjoux à Rives, tour et chapelle St-Bon, château de Ripaille, Hôtel de ville, ancien couvent de la Visitation, ancienne chartreuse de l'Annonciade delà-les-Monts et château de Marclaz).

La différence pratique entre le classement et l'inscription ne réside ni dans la valeur intrinsèque de l'objet de la protection, ni dans l'efficacité des mesures mises en œuvre pour cette protection, mais uniquement dans les procédures d'autorisation des travaux.

## SITES ET MONUMENTS PROTEGES



## Les ensembles immobiliers remarquables

Au-delà des protections réglementaires ponctuelles, on peut distinguer principalement, parmi les ensembles cohérents et caractéristiques du paysage thononais, le centre ville et les hameaux de Rives et de Vongy, la marina de Port Ripaille, le quartier de la Rénovation et certains lotissements des années trente où les constructions individuelles sont d'époque analogue et de qualité.

### Le cœur historique

#### Le bâti ancien

Au centre de Thonon, la ville du Moyen Age et les immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle se marient avec une certaine réussite malgré une typologie du bâti différente.

Les ensembles bâtis avant 1850 constituent des ensembles homogènes aux caractéristiques proches.

La ville ancienne se caractérise par un urbanisme d'îlot. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la permanence du parcellaire du moyen âge a permis un renouvellement de la ville sur elle-même dans une certaine continuité.

Le bâti est très compact, avec des constructions à l'alignement sur rue et en limites mitoyennes, les espaces en cœur d'ilots sont peu importants et correspondent à de petites cours intérieures. Aussi, la végétation est généralement absente des propriétés privées et se limite à quelques arbres implantés de loin en loin sur une placette du domaine public. Les façades font l'objet d'un traitement simple et rigoureux, sans saillie ni balcon.

La distribution intérieure est constituée d'un long couloir étroit qui dessert l'escalier sur cour.

Les façades sont composées d'un soubassement percé de devantures et séparé des étages d'habitation par un cordon horizontal. Les deux ou trois étages de logements sont éclairés par des fenêtres superposées à dominante verticale. Les fenêtres sont hiérarchisées en taille : plus on s'élève dans les étages et plus leur taille se réduit, le premier étage étant l'étage noble. La largeur des bâtiments excède rarement 3 travées.

Traditionnellement les menuiseries sont en bois, teintées dans des couleurs sombres. Les encadrements des baies et les allèges sont marqués par une teinte différente faisant ressortir les travées horizontales ou verticales.

Le bâti du centre ancien est constitué d'une maçonnerie de pierre hourdie à la chaux avec un chaînage d'angle apparent ou non. La granulométrie des enduits anciens est fine.

Les toitures sont recouvertes de tuiles plates, avec avant-toits débordants à forjets cintrés ou plats, éclairés par des lucarnes à 2 pans.



Grande Rue

## L'architecture de villégiature (1890-1915)

Le 12 juin 1860, les Savoie sont annexées à la France. D'importants travaux s'ensuivent :

- Le port et la jetée,
- La sous-préfecture en 1863,
- La gare et desserte de Thonon par le train,
- La percée de la rue des Arts,
- Le captage des eaux...
- La construction des thermes,
- Le funiculaire,
- Le quai de Ripaille,
- Le casino et le grand Hôtel.

L'architecture de villégiature se caractérise par des constructions plus imposantes que celles datant du XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup>, plus hautes, présentant de larges baies et des façades très ornementées (modénature, ferronnerie). De nombreux balcons prennent place en façade, la porte d'entrée de l'immeuble est souvent monumentale, avec deux battants en bois massif, située en milieu de façade.



C'est ce type d'architecture qu'on trouve sur le front bâti de la place des Arts.



Boulevard de la Corniche



## Les années trente et quarante

Les immeubles qui bordent le square A. Briand se greffent dans le tissu ancien en respectant la logique d'îlot. Le changement de gabarit se fait de manière imperceptible, des espaces publics sont dégagés.

L'architecture Art Déco de ces immeubles profite de l'avènement du béton armé qui libère les formes. C'est une architecture qui se caractérise par des lignes épurées avec une modénature très importante en façade reprenant des formes géométriques. Une différenciation des teintes souligne des travées verticales qui sont fortement marquées par la présence de saillies en façade (balcon, loggia ou bow window) et un voire deux attiques superposés au dernier niveau. Un soin particulier est apporté au traitement d'angle des immeubles donnant sur le square (angles coupés surmontés d'imposants frontons, tourelle).

La technique de la tyrolienne est particulièrement présente sur les parements, avec parfois une taille de grains très importante. La coloration de ces tyroliennes teintées en masse avec des oxydes métalliques peut être orange foncé, rouge, jaune, vert. Beaucoup ont été ensuite repeintes avec des peintures synthétiques, sans respect du matériau d'origine.



Angle rue des Vieux Thononais / Square Aristide Briand



Square Aristide Briand



## Le hameau de Rives

Rives est le lien privilégié et historique entre la ville haute, lieu d'échange et de commerce, et le lac.

L'activité de la pêche (guérites des pêcheurs) et le lieu d'habitation sont séparés.

Les ruelles conduisent au lac, directement, dans le sens de la pente.

La maison typique de Rives est une maison rurale, généralement plus modeste que dans le centre ville. Elle comporte deux ou trois niveaux, avec parfois un comble aménagé. Sa largeur est de deux ou trois travées. Elle tire sa particularité de son adaptation au relief, le hameau formant un ensemble échelonné dans la pente. Les décalages de hauteur entre deux constructions voisines dépassent rarement un niveau.

Les percements sont irréguliers mais les baies sont toutes rectangulaires, généralement plus hautes que larges. Les travées sont quelquefois continues, c'est-à-dire que les percements sont alignés verticalement sur un même axe. Les maisons les plus anciennes présentent des travées discontinues.

En plan, la construction type est implantée sur les limites séparatives dans des parcelles étroites, mais en retrait par rapport à la rue. Cette implantation prend différentes formes sans délimitation nette. Elle dégage un espace abrité sous un grand avant-toit protégeant la façade et comprenant l'accès à la cave, l'escalier d'accès à l'étage ainsi qu'un palier formant balcon.

Même si le bâti est peu élevé, le parcellaire reste dense. Les jardins permettent d'aérer la trame bâtie en créant des espaces de respiration.



Les ruelles en pente vers le lac – rue des Pêcheurs



Les menuiseries sont généralement en bois peint, souvent à six carreaux. Les volets sont également en bois peint, à cadre ou à double lambris. Le modèle le plus répandu est à deux vantaux avec le tiers supérieur persienné. Les petites ouvertures ne sont munies que d'un volet à un seul battant, pliant ou non.

On accède au premier étage, l'espace de vie, par un escalier extérieur. Il est en bois ou maçonné avec garde-corps en ferronnerie de facture simple.

Les balcons sont en bois ou en ferronnerie, placés sous la protection de la toiture.

Les toitures de Rives constituent une 5<sup>ème</sup> façade car elles sont largement visibles depuis la ville haute, notamment depuis les différents belvédères accessibles au public. Elles doivent donc faire l'objet du plus grand soin.

Elles sont à 2 pans, avec un faîtage le plus souvent parallèle à la rue. Mais la protection d'un porche est quelque fois assurée par une avancée de toiture importante. Les pentes de toitures sont inférieures à 50 %, trop faibles pour permettre la présence de lucarnes. On peut donc trouver des châssis de toit de dimensions limitées à 60 x 100 cm.

Les rives d'égout sont continues. Les forjets (les débords de toiture) sont traités de façon simple.

Plusieurs types de tuiles sont utilisés en toiture : tuile creuse ancienne à recouvrement (dite romaines), tuiles à emboîtement imitant la tuile creuse (dite romane), tuiles mécaniques anciennes (type Montchanin), tuiles plates écailles sur les toitures les plus pentues et sur les bâtiments d'exception (château, chapelle...). La teinte la plus fréquente est le rouge, parfois nuancé.

Les clôtures sont maçonnées et relient les habitations. Elles peuvent être hautes, supérieures à 1,50m, ou basses et recouvertes de végétation occultante.

## Le hameau de Vongy

Autrefois perdu au cœur d'une campagne dominée par la culture de la vigne, le hameau de Vongy est encore bien isolé par un périmètre d'infrastructures modernes, ce qui permet de le percevoir dans son intégrité. L'absence d'urbanisation des terrains périphériques facilite cette perception paysagère d'un hameau identifié.

Le noyau initial du hameau de Vongy est relativement bien conservé. Il comporte des maisons en ordre serré disposées essentiellement le long et de part et d'autre de l'avenue de Saint Disdille, à proximité de la chapelle médiévale.

Le hameau de Vongy est à l'origine un hameau rural tourné vers l'agriculture.

Les maisons de Vongy antérieures à 1850 ressemblent fort à celles de Rives, le relief en moins. On y retrouve un espace abrité sous un grand avant-toit comprenant un escalier d'accès en façade, les toitures à faible pente (inférieure à 50%). Les maisons accolées forment des retraits irréguliers par rapport à la rue, dessinant des espaces privés caractéristiques, parfois profonds et alors aménagés en cour.

Les constructions plus récentes ont perdu cette originalité.

Les granges sont très présentes dans le hameau de Vongy. Elles alternent souvent avec l'habitation, ce qui témoigne du caractère autrefois rural du hameau. Elles sont habillées d'un bardage en bois qu'on retrouve au niveau des combles des habitations.

Les habitations sont en maçonnerie enduite, dans des tons donnés par les sables locaux. Les encadrements sont marqués d'une couleur différente. Les menuiseries sont en bois peint.



Les ruelles qui desservent le hameau



Fontaines



Seuils en galets tailles tête de chat



## Port Ripaille

Situé à l'extrémité nord de la commune, Port Ripaille constitue un ensemble architectural tout à fait original édifié en bordure de lac entre 1969 et 1975, à l'intérieur du site classé du Domaine de Ripaille.

La marina est située sur le territoire des deux communes de Thonon-les-Bains et Publier, dans un domaine forestier qui s'étend sur trente-trois hectares dont dix hectares de plan d'eau. Elle dispose de 900 mètres de rives sur le lac Léman.

Les vues sont remarquables, tant sur le lac que sur les montagnes.

L'opération compte 550 logements réalisés sous la forme d'habitat individuel groupé et d'habitat collectif, sur des parcelles arborées. Les maisons sont organisées en bande avec une façade sur un canal et un accès des véhicules sur la façade opposée. Les constructions sont de faible volumétrie, largement ouvertes sur les canaux ou le lac. Elles se caractérisent par une unité des matériaux et par des façades alternant parties maçonnées de teinte claire et parties boisées de teinte foncée.

Aujourd'hui Port Ripaille est bien préservé par un règlement intérieur d'architecture qui limite les évolutions du bâti aux extensions très mesurées dans le style de l'existant.



## Le quartier de la Rénovation

Il s'agit d'un ensemble urbain conçu par l'architecte Maurice NOVARINA dans les années 70-80, en plein cœur de ville. La variété de la composition et des typologies bâties participe à la qualité patrimoniale du cœur de ville.

Le quartier de la Rénovation est en lien étroit avec le centre historique. Il introduit toutefois un changement radical d'échelle avec celui-ci.

La rue n'est pas vraiment marquée par les bâtiments qui sont plutôt situés au milieu de vastes espaces ouverts.

L'ensemble se caractérise par les concepts et principes architecturaux et urbains suivants :

- Séparation des circulations automobiles et piétonnes,
- Lisibilité des constructions par la présence de contrastes forts en façades dans les couleurs (sombre / clair) comme dans les matières (béton / bois),
- Rapport privilégié entre l'intérieur et l'extérieur des habitations (appartements traversants, larges baies vitrées, loggias),
- Absence de délimitation lisible et marquée entre les espaces relevant du domaine public et ceux relevant des ensembles immobiliers,
- Qualification des entrées en pied d'immeubles par des fresques murales réalisées par des artistes peintres ou céramistes.

Les immeubles du quartier de la Rénovation sont composés de 7 travées et plus, soit plus de vingt mètres de façade sur rue. Les façades sont rythmées par des compositions verticales et horizontales, par des alternances de panneaux pleins et de panneaux vides. Le rythme des travées est marqué par des porteurs verticaux.

La hauteur des bâtiments varie entre R+3 et R+7 (attique compris). Les hauteurs sont généralement régulières d'un bâtiment à l'autre, avec une différence maximale d'un niveau entre deux bâtiments voisins.

Les menuiseries sont généralement en bois ou en métal de teinte sombre et de deux types :

- Grandes baies vitrées
- Fentes horizontales ou verticales avec découpage en deux vantaux. Elles sont épaisses de manière à marquer fortement l'encadrement de la baie.

Les volets roulants sont de teinte sombre comme celle des menuiseries. Posés sur une façade lisse et généreusement percée, ces éléments positionnés au nu du mur jouent un rôle important dans l'aspect de l'immeuble et la composition de la façade.

Les balcons et les loggias permettent un jeu de pleins et de vides et marquent fortement les lignes de composition grâce aux garde-corps très massifs et de teinte sombre.



## Les lotissements des années trente

Dans l'Entre-deux-guerres apparaît le début de la désagrégation urbaine et l'étirement des constructions le long des axes de circulation. La commune développe alors un système morphologique urbain basé sur la lente réappropriation d'une trame agraire qui conserve aujourd'hui son réseau viaire. Dès 1925, de nombreux terrains sont lotis en périphérie du centre. Les constructions qui s'y implantent dans les années trente présentent des qualités architecturales indéniables. Leur groupement dans certains secteurs constitue des ensembles encore remarquables aujourd'hui et qui méritent d'être préservés.

C'est notamment le cas :

- Entre le boulevard des Trolliettes et l'avenue de la Versoie,
- De l'avenue de l'Ermitage à l'avenue de la Dent d'Oche,
- De part et d'autre du chemin du Martinet.

On y trouve des groupements compacts de constructions assez homogènes. Les formes sont parfois rationnelles, simples et rigoureuses. Ailleurs, le dessin est rectiligne, discipliné, géométrique, répétitif, pur et composé avec des bas-reliefs, des pilastres cannelés...

Les villas ont souvent des couleurs claires qui contrastent avec des intérieurs aux teintes fauves. Le jardin prolonge l'espace intérieur ; il est structuré, géométrique.

Au-delà des qualités propres de ces ensembles, il faut noter que le réseau viaire hérité du passé agricole ne permet souvent pas une densification intéressante. Aussi, la physionomie générale du secteur doit être préservée tant pour l'intérêt historique et architectural que pour l'impossibilité d'évolution vers des formes urbaines plus denses.

D'autres secteurs plus hétérogènes ne présentent pas la même unité historique mais possèdent néanmoins des qualités architecturales et une situation dans la ville qui justifie un traitement particulier

Entre le boulevard des Trolliettes et l'avenue de la Versoie



De l'avenue de l'Ermitage à l'avenue de la Dent d'Oche



De part et d'autre du chemin du Martinet



## Les édifices ponctuels remarquables

En dehors des parties agglomérées anciennes, on trouve quelques demeures importantes qui marquent le paysage :

- La maison forte de Morcy, château qui aurait appartenu à la famille de Morcy, qui passa aux Brotty d'Antioche avant d'être vendu en 1784 au baron Vignet de Monget. Elle possède encore un parc d'un hectare entouré d'une grande haie et d'un mur en façade,
- À Marclaz, à l'emplacement d'un château du 17<sup>e</sup> siècle, une imposante demeure construite au 19<sup>e</sup> siècle, restaurée et surélevée par le comte de Foras, située dans un parc arboré de 1,6 ha clos par un mur d'enceinte,
- La maison sise 25 avenue du Général de Gaulle, construite vers 1870-1880 par un propriétaire originaire du piémont italien, dans une architecture inspirée des bâtiments de villégiature des bords de lacs italiens. La propriété s'étend sur 3 500 m<sup>2</sup> à proximité du centre ville.
- Le château de Montjoux, édifié en 1930 dans un parc de 4 ha à l'emplacement d'une ferme du 19<sup>e</sup> siècle. Le pigeonnier et la digue sur le lac datent de 1943. La propriété a été acquise par le Département pour l'ouvrir au public et la gestion en est confiée à la Commune.

Ces constructions présentent une valeur architecturale par leur monumentalité, une valeur paysagère par les espaces libres qui permettent leur mise en valeur et une valeur historique pour le château de Morcy.

La commune possède également quelques exemples d'architecture de villégiature en front de lac, soit sur le boulevard de la Corniche, soit entre l'avenue de Corzent et le lac.

Thonon-les-Bains connaît au XX<sup>e</sup> siècle le développement d'une architecture de style régionaliste comportant souvent une toiture à deux grands pans. C'est par ailleurs le siècle où la production de bâti s'accélère, sous l'influence de la démographie, de la concentration urbaine et du développement industriel. Il en résulte une multitude de styles, de formes et de courants architecturaux. Le béton y occupe une place de choix et notamment le béton brut, véritable substitut de la pierre.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, les formes cubiques se répandent et les matériaux de façade sont plus variés (béton brut de décoffrage, acier corten, mélange d'enduit et de panneaux de bois, matériaux agrafés offrant une large palette d'aspects et de teintes.



La maison forte de Morcy



Marclaz



25 avenue du Général de Gaulle



Château de Montjoux



72 avenue du Général de Gaulle



Chemin du Tornieux



Casa 26 - façade acier corten



Maison des Sports - façade béton brut

## Les églises et chapelles

Traditionnellement, les édifices religieux constituaient le centre d'un groupement d'habitation. Ils contribuent encore à la structuration de la trame urbaine. Certains présentent une qualité architecturale remarquable.

Thonon-les-Bains comporte une vingtaine d'églises ou chapelles, parmi lesquelles :

- L'église Saint Hippolyte (XIV<sup>e</sup>), monument protégé, contrairement à :
- La basilique (1890-1930) qui se trouve à côté,
- L'église de Vongy (1933 NOVARINA, label patrimoine du XX<sup>e</sup>),
- l'église protestante avenue d'Évian,
- La chapelle de la rue des Italiens (1945 NOVARINA),
- L'église de l'avenue de Genève (1965-1969 NOVARINA),
- l'église du Châtelard (1967 Claude MARIN).

On trouve des chapelles anciennes en centre ville, dans les hameaux de Concise, Corzent, Rives, Tully et Vongy. La chapelle de l'hôpital (NOVARINA 1970) a reçu le label patrimoine du XX<sup>e</sup> en 2010.



Basilique



Saint Hippolyte



Eglise Vongy



Rue des Italiens



Eglise Avenue de Genève



Eglise Chatelard



Chapelle Hôpital Pianta

## Les fontaines et lavoirs

Thonon est une ville d'eau. Elle le rappelle par la présence de ses fontaines et de ses lavoirs.

On les trouve naturellement là où l'occupation humaine s'est constituée en groupements, c'est-à-dire dans le centre et les hameaux. On en dénombre vingt-six, dont plus de la moitié dans le centre.

Les fontaines les plus intéressantes sont :

- La fontaine de l'Hôtel de ville (XVIII<sup>e</sup>, classée monument historique), en marbre des carrières de Vailly, ornée de mufles et de pieds de lion.
- Le champignon de la Versoie, (1936 Louis MOYNAT) décoré de tableaux en mosaïques de l'artiste André LHOTE représentant des naïades sous forme de porteuses d'eau, dans le style antique. En 2007, cette mosaïque a été restaurée par Yves DECOMPOIX qui a obtenu le prix régional de restauration pour ce travail.

Les lavoirs se rencontrent à Concise, Corzent, Morcy, Rives, Tully, Vongy et avenue de la Libération.



Fontaine Hôtel de Ville



Champignon de la Versoie



Fontaine basilique



Lavoir Concise



Lavoir Morcy



Lavoir Libération

# Le paysage

(Selon l'étude de Biolnsight)

## Éléments remarquables dans le grand paysage

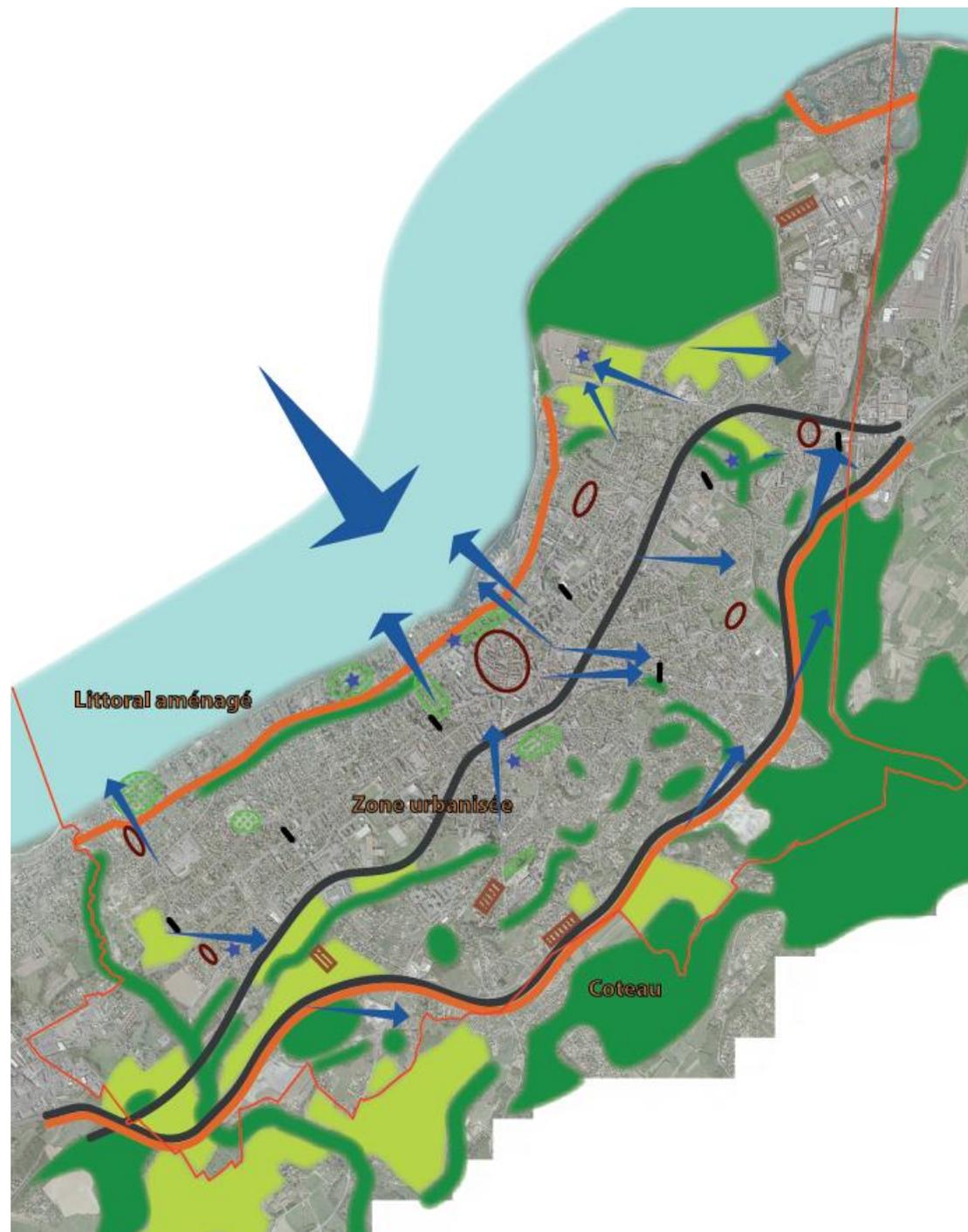
- Points de vue
- Entités paysagères majeures
- Espaces boisés
- Espaces ouverts offrant une vue dégagée

## Éléments remarquables du paysage communal

- Parcs
- Jardins
- Centre et hameaux anciens
- ★ Bâti ayant un impact visuel

## Ruptures paysagères

- Infrastructures de transport
- Séquences paysagères : modification du paysage urbain



## Grand paysage

Le territoire de Thonon se compose de trois entités paysagères majeures :

- **Le littoral aménagé** qui se compose du port et de ses équipements liés, des propriétés et parcs privés ;
- **La zone urbanisée** au sein de laquelle on distingue deux espaces : l'un au nord de la voie ferrée qui comprend de l'habitat, des activités économiques et équipements ; l'autre au sud de la voie ferrée qui comprend essentiellement de l'habitat. Dans cette partie sud de la zone urbanisée se trouvent de nombreux espaces boisés, parcs et jardins qui, associés à la topographie, apportent une configuration en « quartiers » et un paysage verdoyant ;
- **Le coteau** qui se trouve au-delà du contournement routier et qui se compose de quelques hameaux, de boisements, d'espaces agricoles et de la carrière.

Au sein de ces entités majeures se trouvent :

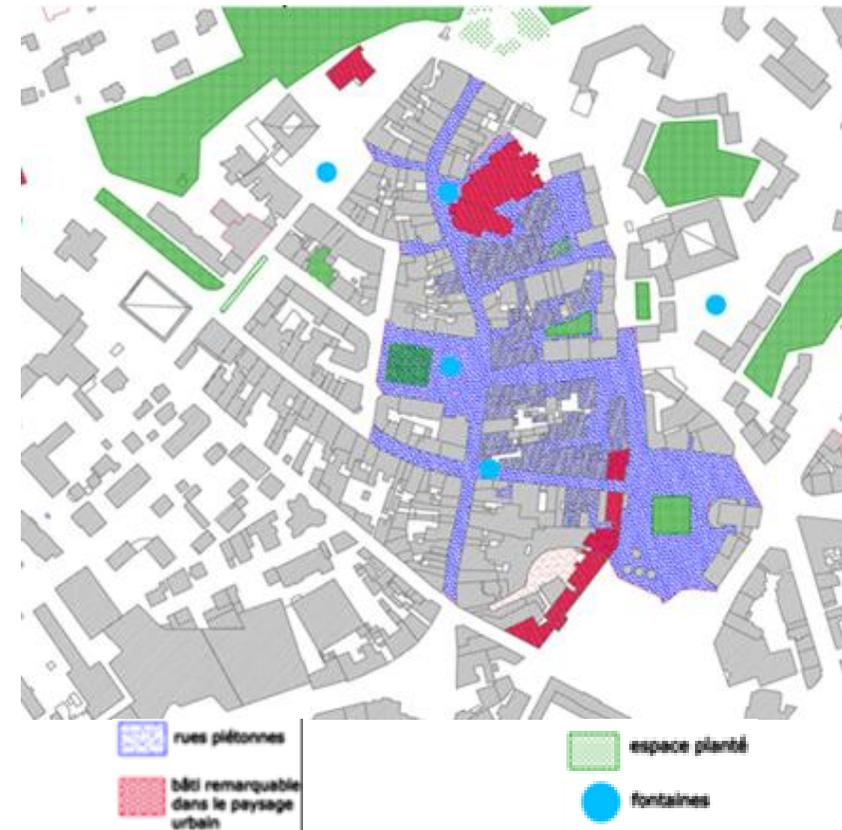
- Des espaces encore ouverts liés à l'activité agricole ;
- Des zones boisées, parcs, jardins ou alignements d'arbres qui marquent le paysage. Le domaine de Ripaille, bien visible par son emprise étendue, laisse peu distinguer sa configuration interne en raison de son positionnement en bord du lac Léman, de la présence de son mur d'enceinte et de son accessibilité limitée à un seul point d'entrée ;
- Des éléments remarquables par leur positionnement et leur impact visuel dans le paysage.

**Les perspectives visuelles** permettent de découvrir le grand paysage de la commune mais également le grand paysage du Chablais et du lac Léman.

**Les séquences paysagères** que l'on trouve au sein du tissu urbain marquent des ruptures de la forme urbaine dues à l'implantation du bâti, à la typologie du bâti ou encore à un carrefour routier.

## Paysage urbanisé

### Centre ville et rues piétonnes



Les rues piétonnes commerçantes offrent un paysage urbain marqué par un bâti ancien et par celui du quartier de la Rénovation. La hauteur des constructions varie de R+2+C à R+3+C pour la partie ancienne, ce qui donne des rues piétonnes étroites mais lumineuses. L'architecture de ces rues est soit simple et sans ornements soit une architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle (Belle Époque).

Les rues piétonnes et le centre ancien sont marqués par la présence de l'eau qui se traduit par des fontaines réparties sur différentes places.

Le mobilier urbain reste, comme souvent, hétérogène, malgré une homogénéisation ces dernières années : le mobilier urbain principal est métallique de couleur rouge-bordeaux mais on trouve quelques éléments très différents, notamment en ce qui concerne l'éclairage public sur la place des Arts. Les jardinières présentent également des modèles divers.

La végétation reste présente dans les rues piétonnes. Cela se manifeste par des espaces jardinés apportant des espaces de repos, des jardinières et des plantations de haute tige.

### Extensions pavillonnaires

Les extensions pavillonnaires occupent une large portion du territoire de Thonon-les-Bains. Ces extensions urbaines s'inscrivent dans un environnement urbain très végétal, que ce soit sur les espaces publics ou privés.

On distingue :

- Les extensions composées par les villas de type villégiature issues de l'activité thermale au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces constructions marquent parfois le paysage par leur alignement et l'ensemble qu'elles forment ou encore par leur volume important. Elles sont parfois implantées dans des parcs privés remarquables.
- Les extensions de logements individuels et ensembles de collectifs.

Ces deux formes urbaines se mêlent sur l'ensemble du reste du territoire de Thonon.

### Centres anciens secondaires

Les hameaux anciens se caractérisent par un bâti individuel dense implanté en limite du domaine public et des limites séparatives. On remarque au centre de chaque hameau la présence de l'eau matérialisée par un bassin ou une fontaine.

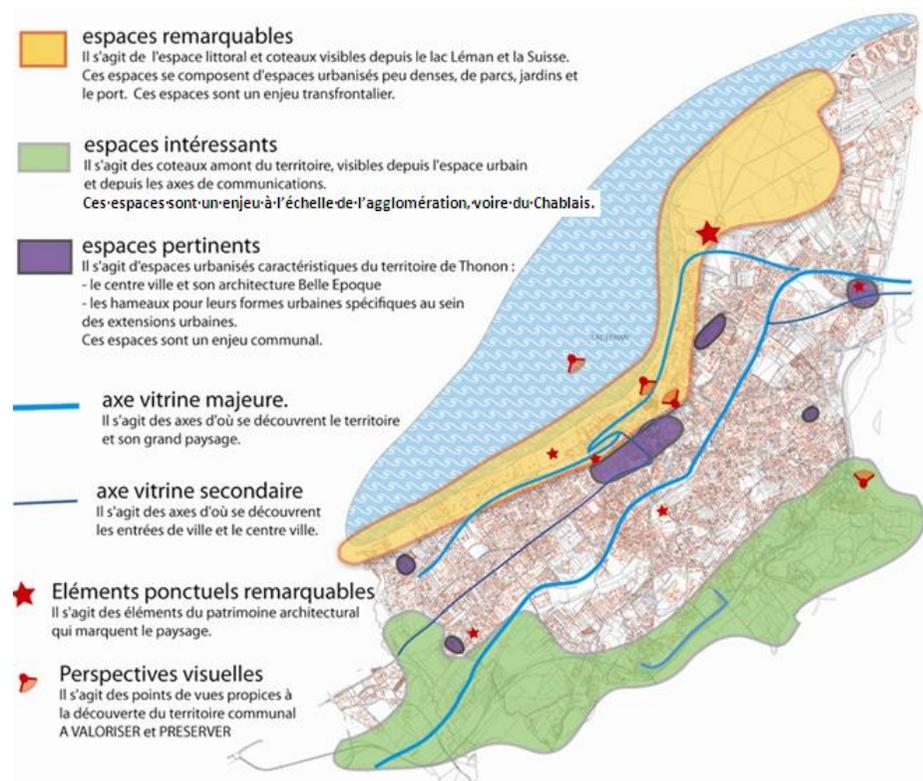
### Espace littoral et port

L'espace littoral est marqué par une forme urbaine très peu dense caractérisée par des constructions de grands volumes et une végétation très présente.

Depuis le centre ville ou le coteau, peu d'angles de vues sont dégagés sur le secteur du port en raison des boisements très présents sur la frange de transition entre ces deux entités.

Le port offre un espace dégagé et paysagé valorisant : l'espace public est aménagé de façon à distinguer les zones de circulation, de stationnement et l'espace piéton. Cet espace piéton, ouvert, végétalisé et doté d'un mobilier urbain adapté au site, offre une vue dégagée sur la côte suisse, le coteau de Thonon-les-Bains et la rive française du Léman.

## Les enjeux paysagers



# **Annexes**

**Ensembles urbains remarquables**

**Patrimoine bâti remarquable**